Groupe
SAMSE

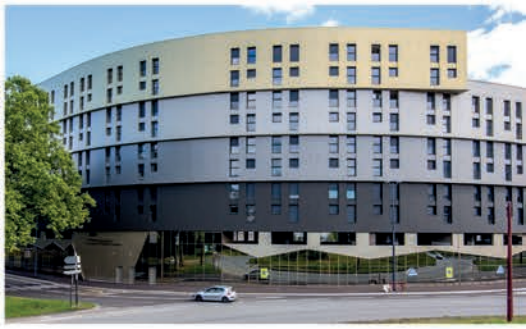

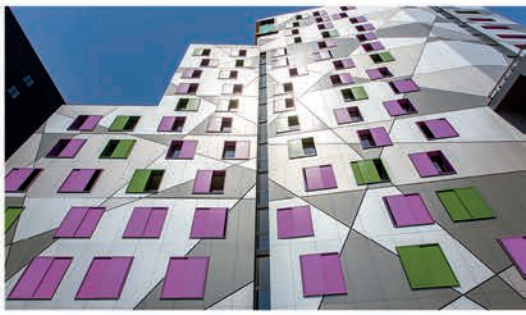

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2017

Distributeur de matériaux de construction
et d'outillage, notre groupe s'étend en France à travers
un réseau dense de 343 points de vente.

Avec nos deux métiers, le négoce et le bricolage,
nous proposons à nos clients professionnels du bâtiment
et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres
complémentaires dans une relation de proximité.

DOCUMENT DE REFERENCE

INCLUANT LE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2018 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1 Présentation du Groupe SAMSE 5

1.1 Messages des Présidents 6
1.2 Profil 8
1.3 Organigramme simplifié 23
1.4 Historique 24
1.5 Chiffres clés 26
1.6 SAMSE et ses actionnaires 28

2 Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 33

2.1 Renseignements sur la société 34
2.2 Informations sur le capital social 36
2.3 Gouvernance 42
2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux 53
2.5 Conventions réglementées 59
2.6 Participation aux Assemblées Générales 59
2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 59

3 Rapport de gestion 61

3.1 Faits marquants de l'exercice 2017 62
3.2 Déroulement de l'exercice 62
3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 69
3.4 Gestion des risques 69
3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE 78
3.6 Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 81
3.7 Informations sur le capital social 116
3.8 Dépenses non déductibles fiscalement 116
3.9 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles 116
3.10 Frais de recherche et de développement 116
3.11 Perspectives 2018 116
3.12 Observations du Comité d'Entreprise 116

4 Eléments financiers 117

4.1 Comptes consolidés 118
4.2 Comptes sociaux 190

5 Autres informations 225

5.1 Responsable du Document de Référence 226
5.2 Attestation du responsable 226
5.3 Informations historiques sur les exercices 2015 et 2016 227
5.4 Responsables du contrôle des comptes 227
5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes 228
5.6 Responsable de l'information 228

6 Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2018 229

6.1 Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions 230
6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 232
6.3 Résolutions 249

7 Tables de concordance 253

7.1 Table de concordance du Document de Référence 254
7.2 Table de concordance du Rapport de Gestion 256

1 - Présentation du Groupe SAMSE

1.1 Messages des Présidents 6

1.2 Profil 8

1.3 Organigramme simplifié 23

1.4 Historique 24

1.5 Chiffres clés 26

1.6 SAMSE et ses actionnaires 28

1.1 Messages des Présidents

<< Donner du sens, travailler avec bon sens, aller dans le bon sens >>

2017 aura été une étape décisive sur le chemin de notre entreprise, celle de la prise de conscience - montée en puissance progressivement au fil des ans - de la nécessité d'évoluer encore dans notre mode de management. Mieux former encore nos équipes. Écouter encore plus les gens de terrain. Avancer sur un mode participatif. Parce que créer en équipe, **construire ensemble, c'est ce que nous savons faire de mieux.**

Chacun d'entre nous fait la recherche du sens dans sa vie professionnelle. Le sens de notre travail à nous, managers ? Chacun doit pouvoir exprimer son talent, son plein potentiel. Apporter sa pierre à l'édifice. Chacun doit pouvoir prendre non pas la place mais sa place. Contribuer à l'aventure. Piloter sa partie. D'où nos efforts constants en faveur de la formation, notamment pour accompagner la promotion en interne, si chère à nos yeux.

« Notre mission est de former l'ensemble de nos équipes à être des courroies de transmission entre l'expérience et l'avenir. »
François Bériot

Le rôle du dirigeant a changé. C'était « celui qui savait ». Aujourd'hui, c'est celui qui écoute, fait la synthèse, tranche et décide. Nos collaborateurs ont envie – nous le pensons - de **confiance**, d'**autonomie**, d'**esprit d'équipe**, de **droit à l'erreur**. Ce droit à l'erreur qui libère la parole et les idées. La créativité.

Cet état d'esprit, c'est ce que nos collaborateurs viennent chercher au sein du Groupe SAMSE. Une certaine **humanité**, une **chaleur**, qui se conjuguent avec « **efficacité** » et « **performance économique** ».

« Comme dans une famille, toutes nos enseignes sont différentes, mais ce sont nos valeurs qui nous réunissent et font la force du Groupe. »
Olivier Malfait

Nous avons fait un grand pas en avant avec nos « COP », ces réunions inter-enseignes qui permettent aux différents membres du Groupe SAMSE de réfléchir ensemble, de **s'inspirer,** de s'influencer pour le meilleur.

Écouter, c'est aussi tendre l'oreille vers les plus jeunes à l'occasion de la rédaction de ce rapport annuel. C'est vivifiant cet air frais ! **Leurs témoignages nous secouent, dans le bon sens du terme.** Nous interpellent. Les jeunes, ces « poissons-pilotes » peuvent nous guider. Ils nous montrent une direction, un « sens »… encore lui !

François Bériot
Vice-Président du Directoire

Olivier Malfait
Président du Directoire

CRISE

Les Grecs anciens donnaient au mot crise ("krisis") une signification bien différente de celle communément admise aujourd'hui.

Alors que pour nous cette situation correspond à un moment très difficile, à une période marquée par un trouble profond, par une rupture d'équilibre, c'était plutôt pour eux une opportunité, une occasion de prendre des décisions, de faire des choix et de procéder à des remises en cause.

Les années difficiles que le BTP vient de connaître ont été mises à profit par le Directoire, non pas pour s'installer dans un attentisme résigné, mais bien au contraire pour évoluer et progresser : progression dans les domaines du management, de la gestion, du marketing, du commerce et de l'attention portée aux clients et aux collaborateurs du Groupe.

Au cours des dix années passées, la croissance, tant organique qu'externe, est demeurée un objectif et une réalité. Des opportunités ont été saisies, de nouveaux territoires ont été prospectés voire conquis.

Et puis, au cours de l'année écoulée, la reprise tant attendue s'est enfin manifestée. Les performances de 2017 traduisent, certes, cette amélioration du marché.

Mais aux yeux du Conseil de Surveillance qui n'a jamais cessé d'encourager et d'accompagner les actions du Directoire, le plus important n'est sans doute pas dans les chiffres qui apparaissent dans ce rapport annuel : aujourd'hui, SAMSE et toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une direction opérationnelle, d'un management, d'un encadrement et plus généralement d'équipes d'une très grande qualité.

La "crise" nous aura en fin de compte permis de progresser dans tous les domaines ; les années à venir en porteront témoignage.

Patrice Joppé

Patrice Joppé
Président du Conseil de Surveillance

Paul Bériot
Vice-Président du Conseil de Surveillance

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 343 points de vente. Avec nos deux métiers, le négoce et le bricolage, nous proposons à nos clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.

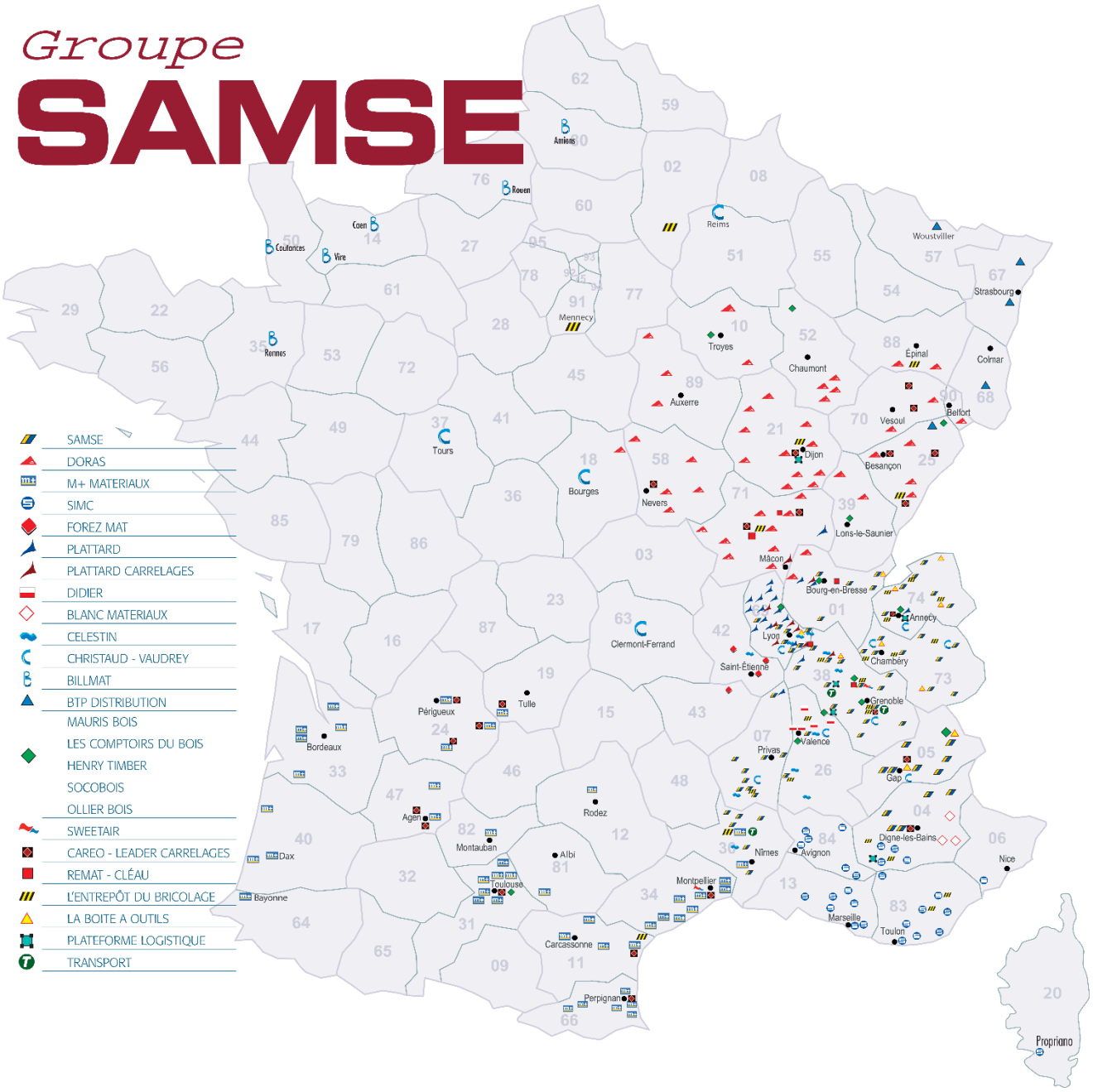

Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.
Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes

SAMSE
BRAVO, LES HOMMES EN BLEU!

Une proximité et une réactivité toujours en chantier
Présente en Auvergne - Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.
www.samse.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

1 501
collaborateurs

83
agences

M€ 439
chiffre d'affaires

FOREZ MAT

SAMSE a intégré fin mars le négoce de matériaux FOREZ MAT
Avec son offre multi-spécialiste, FOREZ MAT est particulièrement positionnée sur les marchés du gros-œuvre, plaque de plâtre, isolation, étanchéité, enduit de façade. Ce rapprochement renforce le maillage de proximité du Groupe, sur un territoire où il était peu présent.

Le sens du service et des choix exigeants
Rapport " services-satisfaction " élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.
www.doras.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

660
collaborateurs

48
agences

M€
181
chiffre d'affaires

Son expertise a le vent en poupe
Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence.
www.mplus-materiaux.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

507 collaborateurs

47 agences

M€ **175** chiffre d'affaires

Cap au Sud pour un développement maîtrisé

Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier.

Originaire de Manosque, MATERIAUX SIMC est aujourd'hui présente sur six départements en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

www.materiaux-simc.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

570 collaborateurs

27 agences

4 grandes surfaces de bricolage

M€ **158** chiffre d'affaires

MS MATÉRIAUX

Depuis octobre 2016, MATERIAUX SIMC est implantée en Corse. Associée à un partenaire local, Jean-Louis Mocchi, cette nouvelle enseigne est située à Propriano et propose, aux professionnels et aux particuliers, une offre de produits complète pour la construction et la rénovation.

Les hommes, les hommes et enfin les hommes

« J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre groupe familial : en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes. » Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

www.plattard.fr

Chiffres clés 2017 du Groupe

489
collaborateurs

32 agences
5 centrales à béton
5 sites industriels

M€
175
chiffre d'affaires

PLATTARD BETON développe son réseau de centrales

Charles Plattard, Président de PLATTARD BETON, a procédé au rachat de RHONE AIN BETON, située à Certines (01), et qui exploite une centrale principalement destinée aux chantiers de la région de Bourg en Bresse. Cette acquisition permettra d'étendre le réseau de centrales du Groupe, donc sa proximité avec les chantiers de ses clients et d'agrandir le maillage de son dispositif sur le territoire de l'Ain.

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable

Faire sa part dans une mission d'utilité publique
Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD, VAUDREY et BILLMAT, distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.
www.christaud.com

Chiffres clés 2017 du Groupe

101
collaborateurs

19
agences

M€ 42
chiffre d'affaires

Une alliance stratégique
Autour de CHRISTAUD, un Réseau français des spécialistes de l'eau fédère des acteurs spécialisés dans l'adduction d'eau potable. « Il a pour mission d'organiser et de partager des services tels que les achats, la logistique, la formation et le marketing » rappelle Christian Rossi, PDG de CHRISTAUD. Autour d'une expertise partagée, ce réseau vise la couverture de l'ensemble du territoire national d'ici 2025.
Le Réseau Français des spécialistes de l'eau regroupe les enseignes CHRISTAUD, VAUDREY, BTP ADDUCTION D'EAU, BILL MAT, SIMC.

La Compétence d'une équipe et le sens du service
Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et adduction d'eau potable sont proposées par cette société en développement.
www.celestin-materiaux.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

55
collaborateurs

11
agences

M€
25
chiffre d'affaires

Spécialiste BTP… et bois !

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Cette enseigne s'est réorganisée en 5 grandes activités : travaux publics, adduction d'eau, gros-œuvre, équipement de chantier et aménagements extérieurs en bois.

Une nouvelle agence a été ouverte dans le Doubs, à Etupes, près de Montbéliard.

www.btpdistribution.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

70
collaborateurs

5
agences

M€
39
chiffre d'affaires

Spécialistes Bois et Menuiserie

Un négociant bois de stature nationale et une plateforme pour le Groupe
Nous importons des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier. Sur nos sites isérois, nous gérons un stockage permanent de 35 000 m³ de bois pour une distribution de plus de 110 000 m³ par an.
Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du groupe SAMSE.
www.henry-timber.com

Chiffres clés 2017 de la société

66
collaborateurs

2
sites

M€
66
chiffre d'affaires

Le négoce spécialiste bois-panneaux
Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, MAURIS BOIS propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques. Et pour servir professionnels et particuliers, des collaborateurs disponibles, engagés, passionnés par leur travail.
www.mauris.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

117 collaborateurs

5 agences

40 chiffre d'affaires

Du bois et du choix

Entité du Groupe PLATTARD, cette société est spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux. Bois rabotés, vieux bois et poutres, le vaste choix fait le bonheur de tous ceux qui ont à réaliser aménagements extérieurs ou agencements intérieurs.

www.plattard.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

40 collaborateurs

2 agences

19 chiffre d'affaires

Développement du « fait maison » avec le lancement en fabrication de plinthes MDF à peindre

Notre atelier, renforcé dans ses capacités à répondre aux professionnels, se lance dans la fabrication de plinthes MDF et répond ainsi à la demande de stocks et de réactivité de ses clients.

Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS.

www.lescomptoirdubois.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

45
collaborateurs

3
agences

M€
13
chiffre d'affaires

SOCOBOIS
UN SERVICE DE QUALITÉ ET L'EXPERTISE EN PLUS

Une nouvelle enseigne de la filière bois
Connue et reconnue sur ses territoires mais aussi plus largement en France, SOCOBOIS vient renforcer la filière bois du Groupe en devenant, en 2016, une filiale de DORAS. Elle rayonne sur une vaste zone de livraison. Dotée d'un large stock et organisée comme une véritable plateforme, elle livre 90 % de ses commandes à J+1.
www.socobois.fr

Chiffres clés 2017 de la société

87
collaborateurs

1
agence

M€
25
chiffre d'affaires

Spécialiste de la menuiserie, à la pointe de l'éco-construction

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2012, pour toutes les maisons, traditionnelles ou ossature bois. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente…

www.remat.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

28 collaborateurs

2 agences

M€ 7,3 chiffre d'affaires

Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie : les clés pour construire, aménager, rénover

Créée en 1930 par un compagnon du tour de France, Roger Cléau, cette enseigne de DORAS propose une large gamme à ses clients particuliers comme professionnels : bardage, charpente, menuiserie, étanchéité à l'air, outillage et quincaillerie, revêtement mural, salle de bain…

www.cleau.fr

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

60 collaborateurs

3 agences

M€ 15 chiffre d'affaires

Spécialiste Carrelage

Spécialiste carrelage, parquet, salle de bain : larges collections et espaces expo pour usage perso ou pro
CAREO propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature ! L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.
www.espace-careo.com

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

86
collaborateurs

21
agences

M€
23
chiffre d'affaires

Spécialiste carrelage
LEADER CARRELAGES s'adresse aux professionnels comme aux particuliers en leur proposant un grand choix de carrelages, sanitaires, parquets et produits d'aménagement pour l'extérieur. Elle dispose aussi d'une équipe de carreleurs.
www.leader-carrelages.com

Chiffres clés 2017 de l'enseigne

17
collaborateurs

1
agence

M€
3,3
chiffre d'affaires

Le Bricolage

La société LA BOITE A OUTILS regroupe deux enseignes de bricolage :

L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : proposer le meilleur aux bricoleurs !
Un référencement très exigeant, un agencement "grand large" qui ne lésine pas sur la place, des prix bas garantis au long cours, des conseils fiables, "L'ENTREPOT" veille aussi à se placer toujours en précurseur. Les magasins sont ainsi tous équipés d'un service e-commerce "drive". Les clients y retirent en toute facilité leur commande effectuée sur le site Internet.
www.e-brico.fr

LA BOITE A OUTILS : un magasin bon voisin !
Voilà une enseigne proche des gens avec ses équipes qui misent sur la convivialité et ses magasins situés en zones rurales ou dans l'environnement direct de villes à taille humaine. Surface de bricolage de proximité, LA BOITE A OUTILS propose une large gamme de services.
www.la-bao.fr

Chiffres clés 2017 des deux enseignes

2 023
collaborateurs

36
magasins

M€ TTC
385
chiffre d'affaires

Convergence de nos enseignes

A partir du 6 avril 2018, les magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE !

Depuis plus de 20 ans, les deux enseignes LA BOITE A OUTILS et L'ENTREPOT DU BRICOLAGE se côtoient et partagent le meilleur :

- LA BOITE A OUTILS,
Privilégiant proximité, services et relation client a continuellement participé à faire progresser et à humaniser L'ENTREPOT DU BRICOLAGE.

- L'ENTREPOT DU BRICOLAGE,
Par son dynamisme commercial, son image « chantier », son accompagnement projets clients, a largement contribué à la compétitivité de l'enseigne LA BOITE A OUTILS.

Les forces des deux enseignes ont été réunies pour n'en garder qu'une seule, celle de L'ENTREPOT.

La progression de l'enseigne va continuer son développement, s'accroître, et cela va permettre à la société de mener de front plus de projets et d'intégrer de nouveaux outils et de nouvelles pratiques.

Le commerce de demain se prépare aujourd'hui et tout s'accélère
L'omnicanalité est aujourd'hui au cœur de nos métiers. Dans un contexte où le digital occupe une place prépondérante et croissante, nous avons la conviction que le magasin physique sera plus que jamais essentiel pour créer du lien avec nos clients. Nous allons vers un « digital humanisé ».

Notre vocation se précise
Accompagner la réalisation des projets de nos clients, rassemblés avec nos collaborateurs et nos fournisseurs en une communauté unie, écoresponsable et respectueuse des hommes.

La Logistique du Groupe SAMSE

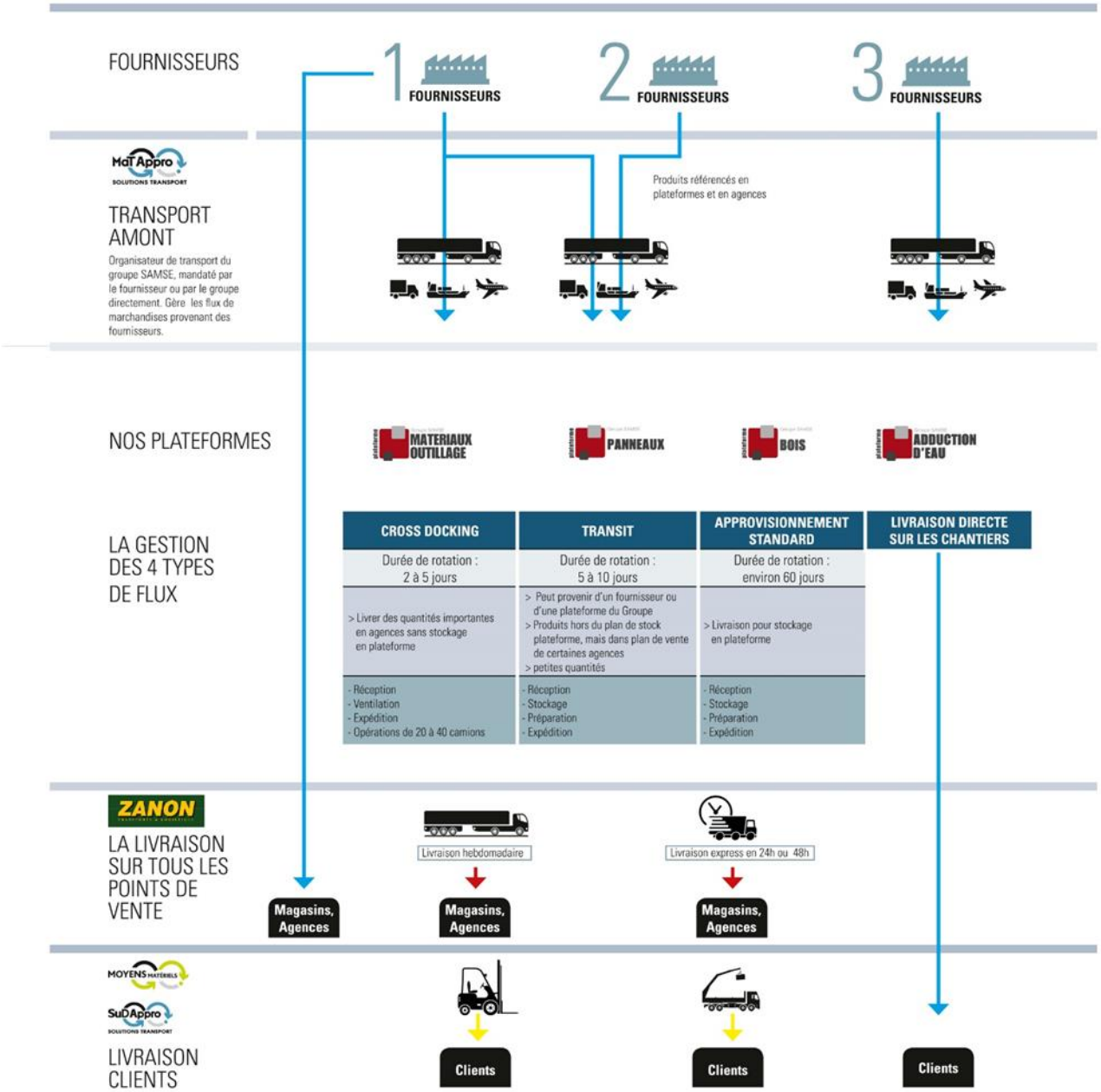

1.3 Organigramme simplifié

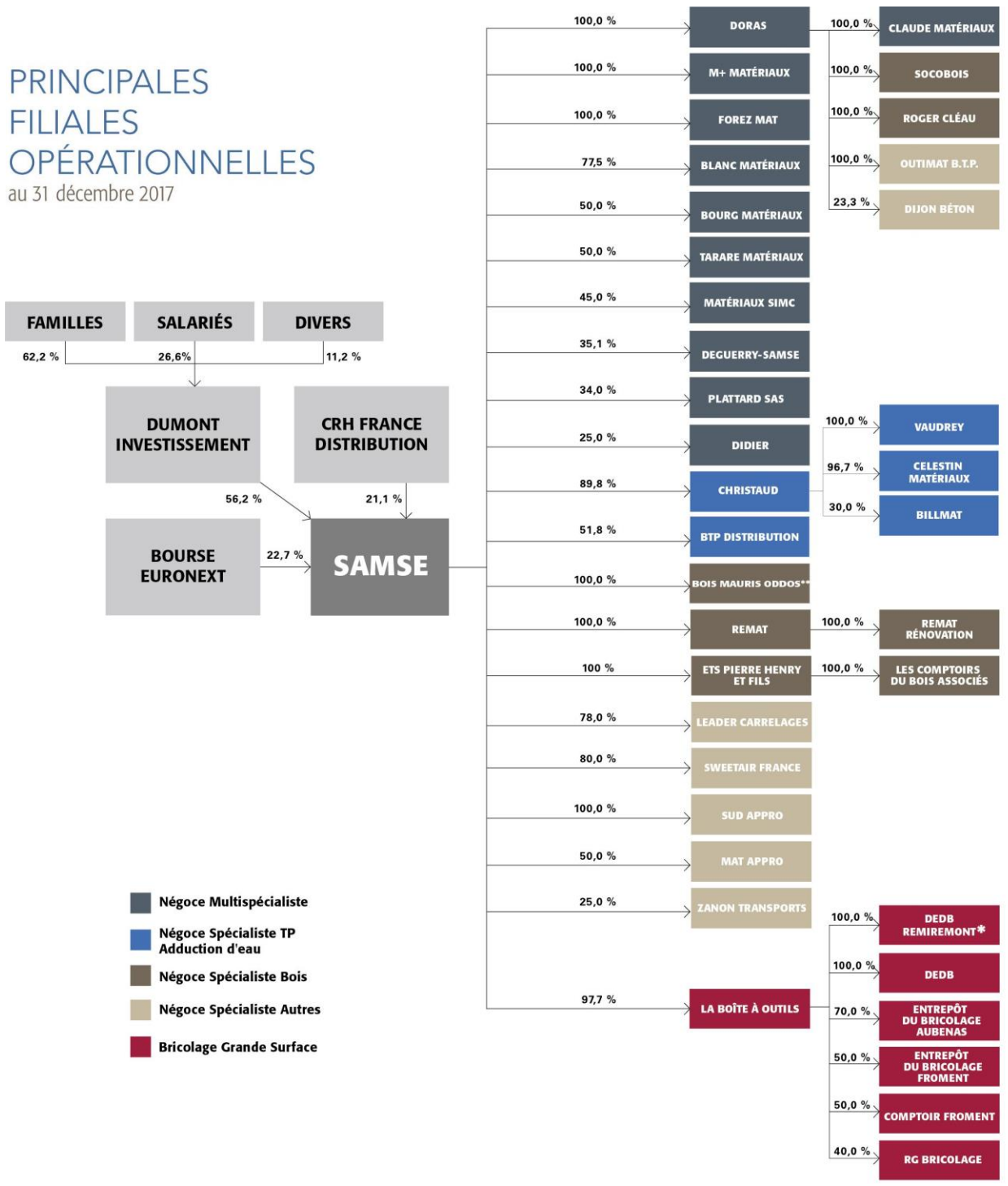

1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint Martin d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme de logistique et de redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2004

Création d'une nouvelle enseigne de décoration «DES IDEES»

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Développement de l'offre de construction maison à ossature ou conception bois (concept MOBOA)

Création de EXPOTEO sous l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

Partenariat signé entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE.

2012

Prise de participation complémentaire de 30 % portant à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS LIGNIERES

2013

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital d'ISO-NEG

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence appartenant à HABITAT DESIGN dans le département des Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde, appartenant à LASSERE

Achat par SAMSE d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS TRUCHON dans l'Isère

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de FAVERET

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Acquisition de 100 % de DEDB (fin du partenariat entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE)

Signature d'un protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Création de REMAT RENOVATION (qualification RGE) aujourd'hui dénommée REMAT SERVICES

Acquisition de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Ouvertures de nouveaux points de vente

LA BOITE A OUTILS à Margencel (Haute-Savoie)
LA BOITE A OUTILS à Narbonne (Aude)
M+ MATERIAUX à Mérignac (Gironde)
M+ MATERIAUX à Castelginest (Haute-Garonne)
BTP DISTRIBUTION à Etupes (Doubs)

Fermetures de points de vente

SAMSE à Lalevade (Ardèche)
DORAS à Ronchamp (Haute-Saône)
M+ MATERIAUX à Biscarrosse (Landes)
M+ MATERIAUX à Bergerac (Dordogne)
CHRISTAUD à Bourges (Cher)

Cessions de fonds de commerce

Par CELESTIN MATERIAUX à MATERIAUX SIMC, d'une agence à Avignon dans le département du Vaucluse

Par LA BOITE A OUTILS à BRICO DEPOT, d'un magasin à Saumur dans le département du Maine-et-Loire

Acquisitions de titres

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Acquisition de 10 % du capital des ETS PIERRE HENRY ET FILS détenus par les ETS RENE DE VEYLE

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Ouvertures de nouveaux points de vente

M+ MATERIAUX à Agde (Hérault)
M+ MATERIAUX à Loubes (Gironde)
SOCOBOIS à Toulouse (Haute-Garonne)
CHRISTAUD à Ambares-Et-Lagrave (Gironde)

Acquisition de titres

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

Transmission Universelle de Patrimoine de DEDB REMIREMONT à LA BOITE A OUTILS

1.5 Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe affiche une solide hausse de 9,7 % (6,5 % à périmètre comparable) et s'élève à 1 340 M€ au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 1 058 M€, en augmentation de 9,5 %. Retraitée des effets de périmètre, l'activité comparable ressort en croissance encourageante de 7,4 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage s'élève à 282 M€ et affiche une progression de 10,2 %. Deux ouvertures de magasins sur le premier trimestre 2017 contribuent à cette bonne performance.

Le chiffre d'affaires comparable ressort en progression de 3,2 %, soit une évolution supérieure à celle du marché français sur la période.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)

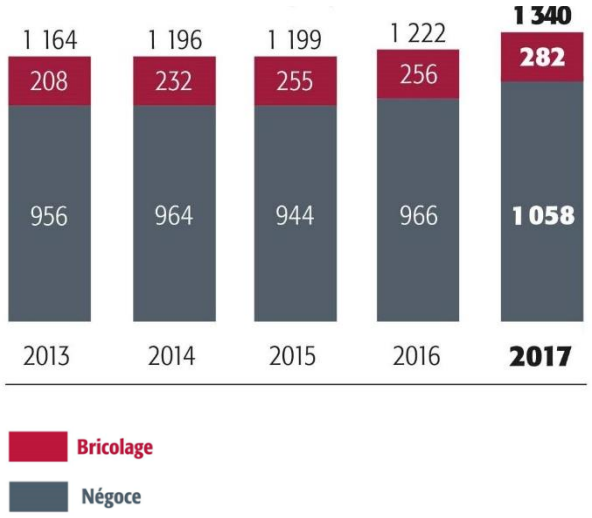

Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 53,7 M€ en progression de 13,6 %. Cette progression se répartit très proportionnellement entre les deux activités du Groupe.

En effet, le Résultat Opérationnel Courant négoce s'améliore de 13,60 % pour s'établir à 38,4 M€ en raison principalement de la croissance des volumes d'activité combinée à un maintien du niveau de marge et associée à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Grâce à son concept commercial original, l'activité bricolage reste performante et enregistre ainsi un Résultat Opérationnel Courant de 15,3 M€, en hausse de 13,5 %, qui intègre des frais d'ouvertures des deux nouvelles implantations (Haute-Savoie et Aude).

L'augmentation des charges de personnel, qui intègre notamment une hausse des rémunérations variables de performance, et celle de l'ensemble des charges externes d'exploitation sont corrélées étroitement à la croissance du chiffre d'affaires.

Résultat opérationnel courant (M€)

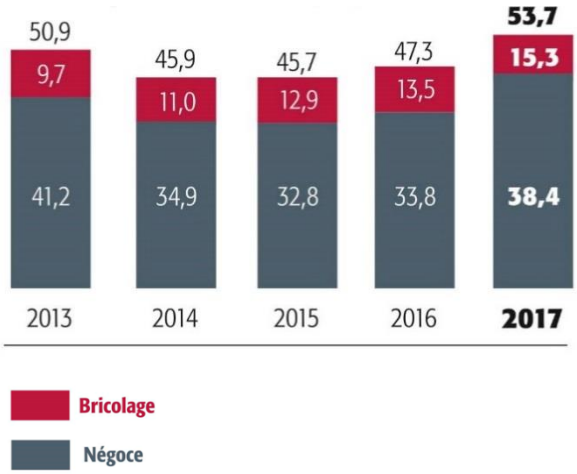

Résultats

Le résultat opérationnel s'établit à 54,6 M€, en augmentation de 15,20 % sur l'exercice précédent. Il intègre notamment un produit net sur opérations immobilières de 2,8 M€, ainsi que des coûts de fermeture de sites pour 1,9 M€.

Le résultat financier affiche une charge de 1,4 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport à l'année 2016 en raison de la baisse continue, et donc du niveau historiquement bas, des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

Le résultat net

La charge d'impôt, avec une base réduite sur l'exercice précédent résultant de l'activation de déficits fiscaux d'une filiale, retrouve un niveau normatif sur 2017 pour s'établir à 14,6 M€.

Il convient également de noter la forte augmentation de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, témoignant ainsi du bon dynamisme de ces enseignes partenaires. La quote-part s'élève à 4,3 M€ au 31 décembre 2017, en hausse de plus de 37 %.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 42,9 M€, en progression de 15 %.

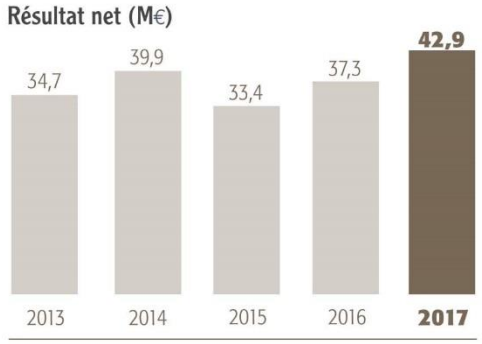

Le résultat net part du Groupe qui représente 94 % du résultat d'ensemble, atteint 40,3 M€ en progression de 15,4 % sur l'année précédente.

Structure financière

Avec l'effet conjoint d'un endettement financier net en baisse de 5,3 % à 134 M€ d'une part, et des capitaux propres en progression de 8,2 % à 454 M€ d'autre part, le Gearing (taux d'endettement net) s'améliore et s'établit à 29,5 %.

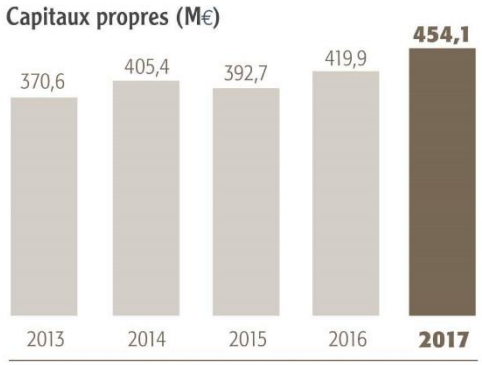

1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2017 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2017 est de 6 401 224.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2 017				2 016			2 015	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,69	1 942 521	56,17	60,50	56,17	59,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,83	730 640	21,13	22,76	21,13	23,11
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,71	182 725	5,28	5,69	5,28	5,78
- DIVERS	104 213	3,02	199 371	3,11	117 401	3,40	3,61	3,53	3,76
Sous-total	**2 960 099**	**85,60**	**5 911 143**	**92,34**	**2 973 287**	**85,98**	**92,56**	**86,11**	**92,51**
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,17	138 700	4,01	2,16	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	58 902	1,70	58 902	0,92	57 071	1,65	0,89	1,62	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	35 000	1,01	0,55	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	7 904	0,23	0	0,00	7 304	0,21	0,00	0,29	0,00
- DIVERS	255 479	7,39	255 479	3,99	246 722	7,14	3,84	6,69	3,71
Sous-total	**497 985**	**14,40**	**490 081**	**7,66**	**484 797**	**14,02**	**7,44**	**13,89**	**7,49**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 401 224**	**100,00**	**3 458 084**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Le marché de l'action

L'année boursière

Avec un cours de 171,15 € au 31 décembre 2017, le titre SAMSE a réalisé une bonne performance boursière en enregistrant une progression de 17,23 % sur l'ensemble de l'année.

Fiche signalétique

Marché : Euronext Paris-Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 2 janvier 2017 (premier jour de cotation de l'année) : 146,50 €

* Au 29 décembre 2017 (dernier jour de cotation de l'année) : 171,15 €

* Plus haut 2017 : 171,15 € le 29 décembre

* Plus bas 2017 : 135,00 € le 25 avril (à la clôture de la bourse, l'action était à 141,19 €)

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2017 – Février 2018

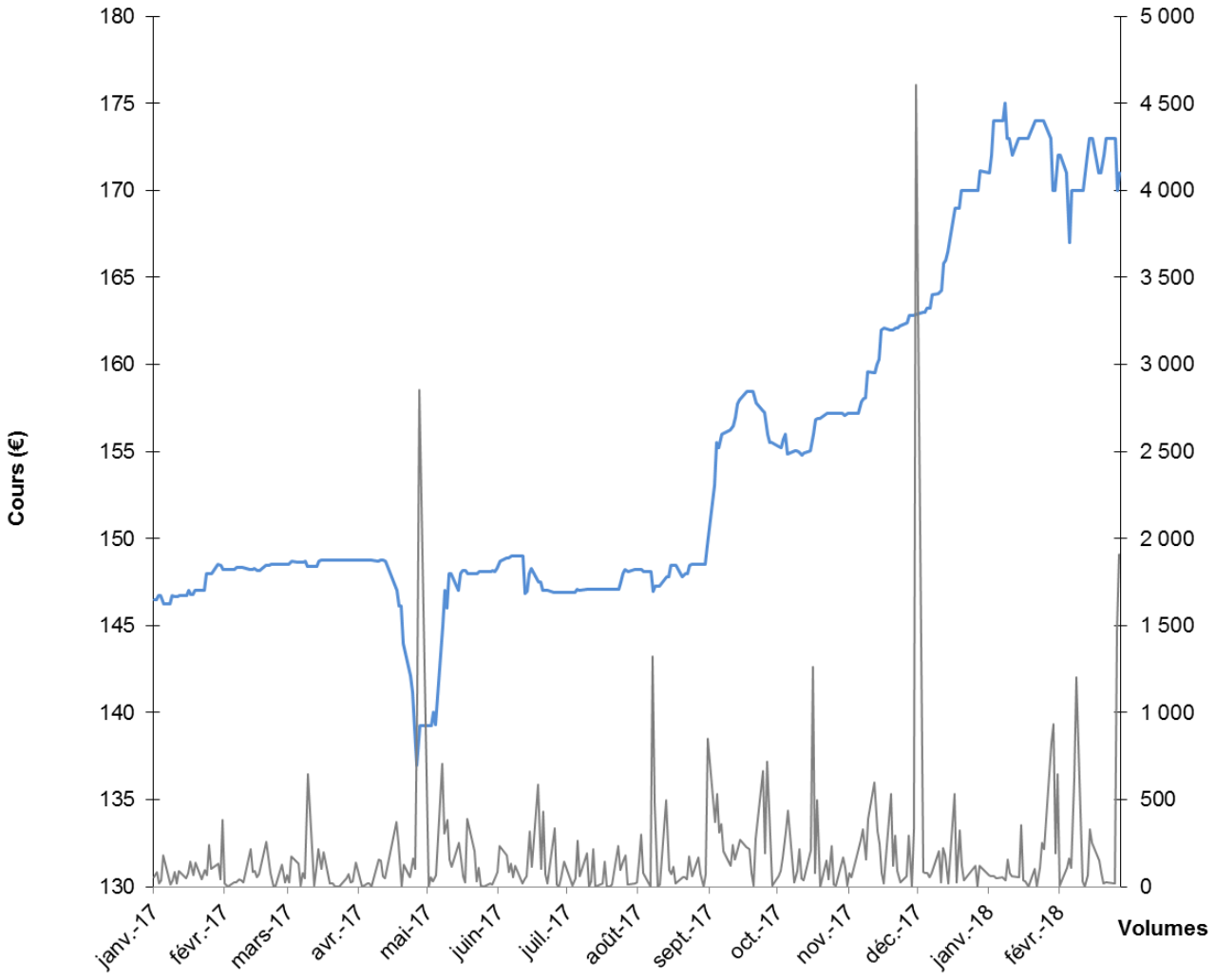

Evolution du cours depuis janvier 2016

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois		Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2016	Janvier	2 369	265,34	112,06	111,21	112,01
	Février	2 180	244,35	112,47	112,00	112,07
	Mars	2 900	331,08	118,02	112,10	114,95
	Avril	2 504	294,56	118,26	117,49	117,67
	Mai	1 892	226,12	122,00	118,10	118,78
	Juin	2 672	325,98	123,02	120,47	122,12
	Juillet	2 908	357,26	127,50	121,90	123,42
	Août	1 747	225,78	132,47	127,50	129,67
	Septembre	10 494	1 533,94	157,50	132,26	140,01
	Octobre	5 484	786,03	145,00	141,00	142,92
	Novembre	2 581	356,40	142,11	137,00	139,26
	Décembre	3 405	477,03	146,00	137,60	139,75
2017	Janvier	1 817	267,33	148,50	146,00	147,05
	Février	1 745	258,74	148,51	147,56	148,34
	Mars	2 171	322,63	148,75	148,40	148,65
	Avril	5 486	770,81	148,76	135,00	145,59
	Mai	3 139	458,28	148,25	139,20	146,18
	Juin	3 206	473,05	149,05	146,81	147,79
	Juillet	1 736	255,68	148,20	146,91	147,27
	Août	3 878	572,39	148,56	145,37	148,06
	Septembre	6 464	1 004,55	158,55	148,50	156,39
	Octobre	4 265	664,73	157,20	154,00	156,07
	Novembre	4 507	721,34	162,85	157,10	160,35
	Décembre	6 908	1 132,91	171,15	162,85	166,53
2018	Janvier	3 737	644,56	176,00	169,00	173,00
	Février	7 235	1 238,01	173,00	167,00	171,25

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2017	2016	2015
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	2,50*€	2,20€	2,10€
Dividende	8 645 210,00 €	7 607 784,80 €	7 261 976,40 €
Taux de distribution : résultat social	39,92%	16,66%	36,45%
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	21,45%	21,78%	22,64%
Cours de fin d'année	171,15 €	146,00 €	112,00 €
Plus haut	(le 29/12) 171,15 €	(le 21/09) 157,50 €	(le 17/09) 121,83 €
Plus bas	(le 25/04) 135,00€	(le 13/01) 111,21€	(le 02/01) 103,05 €
Volume moyen mensuel en titres	3 777	3 428	8 563
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	575	452	932
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	591 851	504 880	387 305
Variation de la capitalisation n/n-1	**17,23%**	**30,36%**	**8,72%**

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 03 mai 2018

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2017 au titre des résultats de l'exercice 2016, SAMSE a distribué un dividende total de 7 607 784,80 €, représentant 21,78 % du résultat consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2012	3 356 534	2,00 €
2013	3 353 511	2,10 €
2014	3 449 009	2,10 €
2015	3 448 831	2,10 €
2016	3 450 258	2,20 €

*Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2017, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 de fixer le dividende à verser à 2,50 € par action, soit un dividende total de 8 645 210,00 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 14 juin 2018 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf évènement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2017 sont au nombre de 563.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.
Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe www.groupe-samse.fr.

Agenda financier 2018

(Publication avant bourse)

26 Janvier 2018
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2017

9 Mars 2018
Résultats annuels consolidés 2017

9 Mars 2018
Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2017

27 Avril 2018
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2018

3 Mai 2018
Assemblée Générale des actionnaires

14 juin 2018
Mise en paiement des dividendes

27 Juillet 2018
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2018

5 Septembre 2018
Résultats semestriels consolidés 2018

5 Septembre 2018
Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2018

26 Octobre 2018
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2018

25 Janvier 2019
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2018

«quiet period» en amont des publications des résultats : du 1er au 25 Janvier, du 21 Février au 8 Mars, du 1er au 26 Avril, du 1er au 26 Juillet, du 20 Août au 4 Septembre, du 1er au 25 Octobre, du 1er au 24 Janvier 2019 inclus.

2 - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

2.1 Renseignements sur la société 34

2.2 Informations sur le capital social 36

2.3 Gouvernance 42

2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux 53

2.5 Conventions réglementées 59

2.6 Participation aux Assemblées Générales 59

2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 59

2.1 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire

2.2 Informations sur le capital social

2.2.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

2.2.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2017, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2017 est de 6 401 224.

2.2.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

2.2.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 017				2 016			2 015	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,69	1 942 521	56,17	60,50	56,17	59,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,83	730 640	21,13	22,76	21,13	23,11
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,71	182 725	5,28	5,69	5,28	5,78
- DIVERS	104 213	3,02	199 371	3,11	117 401	3,40	3,61	3,53	3,76
Sous-total	**2 960 099**	**85,60**	**5 911 143**	**92,34**	**2 973 287**	**85,98**	**92,56**	**86,11**	**92,51**
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,17	138 700	4,01	2,16	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	58 902	1,70	58 902	0,92	57 071	1,65	0,89	1,62	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	35 000	1,01	0,55	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	7 904	0,23	0	0,00	7 304	0,21	0,00	0,29	0,00
- DIVERS	255 479	7,39	255 479	3,99	246 722	7,14	3,84	6,69	3,71
Sous-total	**497 985**	**14,40**	**490 081**	**7,66**	**484 797**	**14,02**	**7,44**	**13,89**	**7,49**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 401 224**	**100,00**	**3 458 084**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

2.2.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2017

	2 017					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,62	3 885 042	60,69
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,80	1 461 280	22,83
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,70	365 450	5,71
- DIVERS	104 213	3,02	199 371	3,11	199 371	3,11
Sous-total	**2 960 099**	**85,60**	**5 911 143**	**92,23**	**5 911 143**	**92,34**
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	138 700	2,17
- FCP STOCK PICKING FRANCE	58 902	1,70	58 902	0,92	58 902	0,92
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	0,58
- AUTO-DETENTION	7 904	0,23	7 904	0,12	0	0,00
- DIVERS	255 479	7,39	255 479	3,99	255 479	3,99
Sous-total	**497 985**	**14,40**	**497 985**	**7,77**	**490 081**	**7,66**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 409 128**	**100,00**	**6 401 224**	**100,00**

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2017 a permis de recenser 944 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 401 224.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

- Salariés + FCPE
  501 215 actions soit 26,62 %
- Famille Joppé
  573 987 actions soit 30,49 %
- Famille Henry
  377 739 actions soit 20,06 %
- Famille Bériot
  114 047 actions soit 6,06 %
- Famille Doras
  100 057 actions soit 5,31 %
- Ets René de Veyle
  99 398 actions soit 5,28 %
- Divers
  116 364 actions soit 6,18 %

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2017, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal ou statutaire.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 1987, 24 599 actions SAMSE représentant 0,71 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2017 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

2.2.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
10/05/2017	9 ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 9 novembre 2018	10 % du capital
10/05/2017	10 ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 9 novembre 2018	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

2.2.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

2.2.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 10 mai 2017 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.
Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2017, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté 11 972 titres au cours moyen de 151,92 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 11 372 titres au cours moyen de 151,80 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 7 904 actions propres, dont 600 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,23 % du capital social.
La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 658 980,47 € et sa valeur de marché était de 1 352 769,60 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la dix-neuvième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2017 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 7 904 actions propres, soit 0,23 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 7 904 (soit 0,23 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 337 904 actions (soit 9,77 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 200 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2017, le rachat ne pourrait porter que sur 337 904 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 67 580 800 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la règlementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, soit jusqu'au 2 novembre 2019.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017

Situation au 31 décembre 2017

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,23
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	7 904
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2017 (en €)	1 352 769,60
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2017 (en €)	658 980,47

2.2.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, dette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.2.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.2.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH). A la suite de la démission de Monsieur Khaled Bachir de son mandat, les fonctions de Vice-Président seront assurées par Monsieur Remco Teulings.

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par un candidat présenté par CRH et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture

tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;
- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréées par DI et CRH ;
- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- arrêté des comptes au titre des exercices 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;
- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les parties au pacte font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les parties au pacte font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élevait au jour de la signature du protocole à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.
De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

2.3 Gouvernance

2.3.1 Les principes de Gouvernement d'Entreprise

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, SAMSE se réfère au Code AFEP/MEDEF.
Autour du Directoire, du Conseil de Surveillance, trois Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique et d'Investissement.

2.3.2 Le Directoire

2.3.2.1 Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de sept membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de deux ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Le Directoire est composé de trois membres dont les fonctions, expirant le 31 janvier 2018, ont été renouvelées par le Conseil de Surveillance, en séance du 20 décembre 2017, jusqu'au 31 janvier 2020.
Le Directoire est assisté d'un Comité Exécutif qui est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de directeurs régionaux.

Olivier Malfait
Président

57 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2018

Expiration :
31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 5 981

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION
Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS REMAT (depuis le 01/09/17)
Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué : SA CHRISTAUD (depuis le 20/04/17)
Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES ; SA DORAS (depuis le 08/03/18)
Membre du Comité de Direction : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS MAURIS BOIS, SAS REMAT, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18)
Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Représentant permanent de SAMSE au Conseil de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)
Administrateur : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)
Président : SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)
Président du Directoire : SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 08/03/18)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17)
Représentant permanent de DORAS, Présidente : SAS ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au30/06/17)
Gérant : SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)
Représentant permanent de DORAS, Gérante (jusqu'au 30/06/17) **:** SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES.
Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16)
Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 02/04/13)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17)

François Bériot

Vice-Président et Directeur Général

54 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2018

Expiration :
31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS TARARE MATERIAUX, SAS FOREZ MAT (depuis le 24/03/17), SAS LEADER CARRELAGES (depuis le 06/04/17)
Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)
Membre du Comité de Direction : SAS MAURIS BOIS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER
Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)
Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)
Gérant : SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17)

Laurent Chameroy
Directeur Général

49 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :
31 janvier 2018

Expiration :
31 janvier 2020

Nombre d'actions SAMSE détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS DUMONT IMMOBILIER
Directeur Général : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS MAURIS BOIS
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS SWEETAIR FRANCE, SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)
Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS CELESTIN MATERIAUX (depuis le 19/04/17)
Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX
Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL
Représentant permanent de M+ MATERIAUX, Gérante : SCI MINETTI (depuis le 03/03/17)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/01/18)
Membre du Comité de Direction : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BILLMAT (depuis le 28/02/18)
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION
Administrateur : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES
Représentant permanent de SAMSE, Administrateur : SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)
Directeur Général : SAS F.D.E (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17),
Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)
Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)
Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12) SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17)

2.3.2.2 Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

En outre, dans l'ordre interne et en application de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu le 17 septembre 2014 avec CRH (lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014), une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (d) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

(a) Modifications statutaires de la société.

(b) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe.

(c) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier.

(d) Arrêté des comptes au titre des exercices 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes.

(e) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais.

(f) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public).

(g) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes.

(h) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe.

(i) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette / EBITDA devient supérieur à 4.

(j) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes.

(k) Conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.

(l) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Directoire s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2017. Le taux de participation aux réunions a été de 92,86 %.
Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe.
Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2017.

Il a proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la modification des statuts relative à la désignation de membres représentant les salariés au Conseil de Surveillance.

Le Directoire a pris des décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe.

Il a enfin élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.3.3 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé, le 29 juin 2007, les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : www.groupe-samse.fr rubrique : Nous connaître/Gouvernance.

2.3.3.1 Composition

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société),
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doit être des membres indépendants,
- Madame Marie-Claude Guicherd et Madame Maeve Carton, représentant respectivement DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, sont membres du Conseil et permettent ainsi de se conformer aux objectifs de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de Surveillance,
- le Conseil comprend un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés au sens de l'article L.225-27 du Code de commerce, à la suite de la modification des statuts intervenue lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017 et nommé conformément à la procédure prévue par les statuts.

Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes salarié ou mandataire social de la société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide, salarié, dirigeant social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère,
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société, significatif de la société ou de son Groupe, ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société

Les Recommandations formulées pour les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société à Directoire et Conseil de Surveillance

- **Les membres indépendants**

Aux termes de l'article 8.3, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vaury en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vaury est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants.

- **La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société**

L'article 19 des Recommandations précise que les membres du Conseil de Surveillance doivent posséder un nombre minimum d'actions.

Les statuts de la société SAMSE ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1er janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

Patrice Joppé

Président

83 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.
Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

Paul Bériot

Vice-Président

79 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS
Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

Remco Teulings

Vice-Président

47 ans

Adresse professionnelle :
CRH EUROPE DISTRIBUTION
De Klencke 10-12
1083 HL Amsterdam

Premier mandat :
Cooptation 8 mars 2018

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Avant de rejoindre le groupe CRH en mars 2017 en tant que Managing Director Europe Distribution, Remco Teulings occupait les fonctions de Président EMEA chez TARKETT (fabricant mondial de revêtements de sols) de 2012 à 2017.
Auparavant, Remco Teulings était CEO et Managing Director Europe Centrale chez KNAUF INSULATION (fabricant mondial de solutions d'isolation), société qu'il a rejoint en 2007 en tant que Directeur Marketing Groupe. Il a également occupé des postes de direction au sein de groupes internationaux tels que ANSELL HEALTHCARE, ROYAL NUMICO (aujourd'hui DANONE) et OILILY.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, MAXMAT (Portugal), INTERGAMMA (Pays-Bas), BAUKING (Allemagne)
Président : QUESTER (Autriche)

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : TARKETT (jusqu'en 03/2017)

Frédérik Bresle

44 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
50 rue Denis Papin - ZI de l'Erier
73290 La Motte-Servolex

Premier mandat :
27 juin 2017

Expiration :
27 juin 2019

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un BTS technico-commercial en agro-alimentaire obtenu en 1996, Frédérik Bresle rejoint le Groupe SAMSE en intégrant l'école des ventes au sein de l'agence de La Motte Servolex en 1998. Il devient Agent Technico-Commercial gros-œuvre en 1999, puis chef d'agence en 2006.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 730 640

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Maeve Carton - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

59 ans

Adresse professionnelle :
CRH plc
Belgard Castle
Clondalkin
Dublin 22
Irlande

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un master en langues et d'un diplôme FCA, Maeve Carton a rejoint le Groupe CRH en 1988, dans lequel elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la division financière, avant d'en être nommée Directrice Financière et membre du Conseil de Surveillance CRH en mai 2010. Elle est devenue Directrice Transformation en janvier 2016, un poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en août 2017. Forte d'une grande expérience dans les processus de CRH en matière de reporting, de contrôle, de budget et de dépenses en capital, elle a joué un rôle important dans l'évaluation des acquisitions du Groupe.

Mandat en cours

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : Agence Nationale de Gestion du Trésor Irlandais (National Treasury Management Agency - NTMA)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Conseil de Surveillance : CRH plc (jusqu'au 31/08/2017), Chambre de Commerce Grande Bretagne - Irlande (British-Irish Chamber of Commerce) (jusqu'au 16/04/14)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocate, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE
Vice-Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

2.3.3.2 Conditions de préparation, d'organisation et de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Tous les membres du Conseil de Surveillance sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour).

Au cours de l'année 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 100 %.

Le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016, du rapport annuel 2016, des comptes semestriels au 30 juin 2017 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revues d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2018.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité d'Audit et du Comité Stratégique et d'Investissement.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Renouvellement des mandats de trois membres du Directoire, du Président et des Directeurs Généraux.

Revue des pouvoirs des membres du Directoire en conformité avec le protocole d'accord signé entre SAMSE et CRH le 17 septembre 2014.

Information sur la modification des statuts relative à la désignation de membres représentant les salariés au Conseil de Surveillance.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Information et autorisation sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement. Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2017.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

- **Les membres indépendants**

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Patrice Joppé, Hugues Joppé, Luc Henry et Remco Teulings) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,

- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2017, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 85,71 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2017 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2017,
- le suivi des travaux de l'audit interne portant notamment sur l'auto-évaluation du contrôle interne 2017,
- la revue des risques majeurs.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société

- **Les membres indépendants**

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer de nouveaux membres indépendants.

Le Comité Stratégique et d'Investissement

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de sept membres (Messieurs Paul Bériot, François Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Luc Henry, Olivier Malfait et Remco Teulings).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni une fois sur l'année 2017. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 85,71 %.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil de Surveillance.
En outre, il est investi de pouvoirs spécifiques en vertu de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014.

Ainsi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (h) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

(a) Nomination du Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président.

(b) Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

(c) Révocation des membres du Directoire.

(d) Détermination de la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(e) Modifications statutaires de la société.

(f) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe.

(g) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier.

(h) Arrêté des comptes au titre des exercices 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes.

(i) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais.

(j) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public).

(k) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes.

(l) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe.

(m) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4.

(n) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes.

(o) Conventions règlementées telles que visées à l'article L.225-36 du Code de commerce.

(p) Augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable.

(q) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Conseil de Surveillance arrête son règlement intérieur.

2.3.4 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de Monsieur François Bériot (membre du Directoire), neveu de Monsieur Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit la faculté pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres. Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, d'autre arrangement ou accord conclu que celui énoncé précédemment avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.3.4 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2017, les membres du Conseil de Surveillance n'ont ni acquis, ni cédé d'actions, et parmi les membres du Directoire, seul Monsieur François Bériot a cédé 319 titres pour un montant total de 47 212 €.

2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de SAMSE a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au capital et l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.
Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

2.4.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les informations qui suivent constituent la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Cette politique présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de SAMSE.

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont fixés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil de Surveillance et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière, en particulier ceux visés par le code AFEP/MEDEF.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. Les rémunérations fixes intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 136 164 € pour Monsieur Olivier Malfait (Président), 134 664 € pour Monsieur François Bériot (Directeur Général) et 18 600 € pour Monsieur Laurent Chameroy (Directeur Général).

La rémunération variable se compose de deux éléments :

- d'une part d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmentée de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.5.4 du Document de Référence.

Le Président et le Vice-Président bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS, et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des nominations, la répartition de la rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait, et du Vice-Président, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15-3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, s'élève à 136 706 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président du Directoire	56 033
François Bériot, Vice-Président du Directoire	57 106
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire	23 567

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans prévoit pour Monsieur Laurent Chameroy une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois.

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui *	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président du Directoire	X			X		X	X	
François Bériot Vice-Président du Directoire	X			X		X	X	
Laurent Chameroy Directeur Général et membre du Directoire	X			X		X	X	

* S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 2.4

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ce montant a été fixé, jusqu'à nouvelle décision, à 30 000 €. Ce montant global est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance, est perçue à concurrence de 80 %.

La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

2.4.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2017, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 039 416 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2016	Exercice 2017
Olivier Malfait, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	367 807	394 517
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	367 807	394 517
François Bériot, Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	364 415	391 373
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	364 415	391 373
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	251 500	275 554
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	251 500	275 554

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
Olivier Malfait, Président du Directoire				
Rémunération fixe	268 100	268 100	269 328	269 328
Rémunération variable annuelle	75 588	73 285	86 954	75 588
Rémunération variable pluriannuelle			15 000	
Rémunération exceptionnelle			1500	1 500
Jetons de présence	3 836	3 836	3 015	3 015
Avantages en nature	20 283	20 283	18 720	18 720
Total	367 807	365 504	394 517	368 151
François Bériot, Vice-Président du Directoire				
Rémunération fixe	266 600	266 600	269 328	269 328
Rémunération variable annuelle	75 588	73 285	86 954	75 588
Rémunération variable pluriannuelle			15 000	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	2 202	2 202	1 746	1 746
Avantages en nature	20 025	20 025	18 345	18 345
Total	364 415	362 112	391 373	365 007
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire				
Rémunération fixe	169 880	169 880	173 600	173 600
Rémunération variable annuelle	80 120	85 000	86 954	80 120
Rémunération variable pluriannuelle			15 000	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	1 500	1 500		
Total	251 500	256 380	275 554	253 720

(*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 et les rémunérations brutes versées au cours des mêmes exercices, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.4.1.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2016	Montants versés en 2017
Patrice Joppé, Président		
Jetons de présence	1 586	1 586
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	32 926	32 926
Paul Beriot, Vice-Président		
Jetons de présence	2 940	3 500
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	3 500	2 940
Remco Teulings, Vice-Président		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
CRH FRANCE DISTRIBUTION, membre		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT, membre		
Jetons de présence	3 400	5 000
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire		
Jetons de présence	1 586	1 586
Autres rémunérations	0	0

Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2016	Exercice 2017
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	2 926	2 926
Paul Bériot		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 500	2 940

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Informations requises dans le cadre des Recommandations AFEP/MEDEF (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 2.4.1 du Document de Référence.

2.4.3 Eléments soumis au vote des actionnaires conformément aux articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce

2.4.3.1 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, tel que modifié par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN II, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence («vote ex post»).

2.4.3.2 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, au titre de l'exercice 2018

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence (« vote ex ante »).

2.4.3.3 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président et aux membres du Conseil de Surveillance

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, tel que modifié par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN II, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence («vote ex post»).

2.4.3.4 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document de Référence (« vote ex ante »).

2.5 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.6 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

2.7.1 Structure du capital

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2017 ainsi que l'évolution au cours des trois derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document de Référence.

2.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Les statuts de la société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions. Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage.

Ce mécanisme est décrit dans le chapitre 1.6 du Document de Référence.

2.7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2017 ainsi que l'évolution au cours des trois derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document de Référence.

2.7.4 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci

Néant.

2.7.5 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.7.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe à la connaissance de la société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

2.7.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Il n'existe aucune règle spécifique applicable à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et à la modification des statuts.

2.7.8 Pouvoirs du Directoire en ce qui concerne le rachat d'actions

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, le Directoire peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

2.7.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

2.7.10 Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

3 - Rapport de Gestion

3.1 Faits marquants de l'exercice 2017 62

3.2 Déroulement de l'exercice 62

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 69

3.4 Gestion des risques 69

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE 78

3.6 Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 81

3.7 Informations sur le capital social 116

3.8 Dépenses non déductibles fiscalement 116

3.9 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles 116

3.10 Frais de recherche et de développement 116

3.11 Perspectives 2018 116

3.12 Observations du Comité d'Entreprise 116

3.1 Faits marquants de l'exercice 2017

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

- Janvier 2017 :

CHRISTAUD a pris une participation minoritaire de 30 % dans le capital de BILLMAT

- Avril 2017 :

SAMSE a acquis 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD de 24,97 % en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

- Mars, Mai 2017 :

La quote-part détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX est passée de 96,68 % à 96,76 % et celle détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS de 97,70 % à 98,04 %

3.1.2 Réorganisation du périmètre

- Décembre 2017 :

Dans le cadre de la restructuration interne, LA BOITE A OUTILS a absorbé TC-HP

3.1.3 Cessions

- Mars 2017 :

- CELESTIN MATERIAUX a cédé son fonds de commerce situé à Avignon, à MATERIAUX SIMC

- Décembre 2017 :

LA BOITE A OUTILS a cédé, à BRICO DEPOT, son fonds de commerce situé à Saumur

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2017	2016	% de var.
Chiffre d'affaires	1 340,3	1 222,0	9,7
Résultat opérationnel courant	53,7	47,3	13,6
Résultat opérationnel	54,6	47,4	15,2
Résultat financier	-1,4	-1,9	-26,3
Charge d'impôt	14,6	11,3	29,2
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,3	3,1	38,7
Résultat net des sociétés intégrées	42,9	37,3	15,0
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	40,3	34,9	15,4

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 340,3 M€ au 31 décembre 2017, en progression de 9,7 % à périmètre courant et 6,5 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 1 057,7 M€, en hausse de 9,5 % (+ 7,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève quant à lui à 282,6 M€, en augmentation de 10,2 %.

Deux ouvertures de magasins contribuent à cette bonne performance. Le chiffre d'affaires comparable ressort en progression de 3,2 %, soit une évolution supérieure à celle du marché français sur la période.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2017	2016	% de var.
Négoce	1 057,7	965,6	9,5
Bricolage	282,6	256,4	10,2
Total Groupe	**1 340,3**	**1 222,0**	**9,7**

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 53,7 M€ en progression de 13,6 %. Cette progression se répartit très proportionnellement entre les deux activités du Groupe.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 13,6 % pour s'établir à 38,4 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité combinée au maintien du niveau de marge et associée à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Grâce à son concept commercial original, l'activité bricolage reste performante et enregistre un résultat opérationnel courant de 15,3 M€, en hausse de 13,5 %, qui intègre des frais d'ouvertures des deux nouvelles implantations (Haute-Savoie et Aude).

L'augmentation des charges de personnel, et celle de l'ensemble des charges externes d'exploitation sont corrélées étroitement à la croissance du chiffre d'affaires.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 54,6 M€ en augmentation de 15,2 % sur l'exercice précédent.

Il intègre notamment un produit net sur opérations immobilières de 2,8 M€, ainsi que des coûts de fermeture de sites pour 1,9 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier affiche une charge de 1,4 M€ en diminution de 0,6 M€ par rapport à l'année 2016 en raison de la baisse continue, et donc du niveau historiquement bas, des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt, avec une base réduite sur l'exercice précédent résultant de l'activation de déficits fiscaux d'une filiale, retrouve un niveau normatif sur 2017 pour s'établir à 14,6 M€.

Il convient également de noter la forte augmentation de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, témoignant ainsi du bon dynamisme de ces enseignes partenaires.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe qui représente 94 % du résultat d'ensemble, atteint 40,3 M€ en progression de 15,4 % sur l'année précédente.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes financières non courantes	134,9	135,4
Dettes financières courantes	79,6	84,8
Trésorerie active	-80,5	-78,7
Endettement net	134,0	141,5

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2017	2016	2015
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 037	1 325	452
Terrains et constructions	2 836	11 345	1 580
Matériels et outillages	4 012	2 327	1 891
Installations et agencements mobiliers	1 410	1 443	493
Matériel de transport	5 301	3 755	2 291
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 133	455	382
Total	**15 729**	**20 650**	**7 089**
Investissements financiers			
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	6 006	-	-
SAS FOREZ MAT	520	-	-
SAS LA BOITE A OUTILS	294	1 500	1 690
SAS ETS RENE DE VEYLE	-	1 500	-
SAS LEADER CARRELAGES	-	-	1 085
SAS SC INV	-	-	36 681
SARL SUD APPRO	-	500	-
Total	**6 819**	**3 500**	**39 456**
Investissements SAMSE société mère	**22 548**	**24 150**	**46 545**
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	10 200	10 693	6 093
SAS M+ MATERIAUX	5 471	1 792	4 388
SA DORAS	3 799	12 717	5 024
SAS BOIS MAURIS ODDOS	518	91	234
SA CHRISTAUD	383	381	78
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	211	99	172
SAS COMPTOIRS FROMENT	157	135	48
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	125	105	447
SAS BLANC MATERIAUX	86	58	40
SARL EPPS	74	112	395
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	64	49	27
SAS CELESTIN MATERIAUX	37	201	480
SAS REMAT	34	58	62
SAS DEDB REMIREMONT	23	32	38
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	1	15	6
SAS RENE DE VEYLE	-	-	3 195
AUTRES	95	108	248
Investissements filiales	**21 278**	**26 646**	**20 975**

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2017	2016	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	550,1	500,5	9,9
Résultat d'exploitation	18,8	17,5	7,0
Résultat financier	9,8	33,6	-70,8
Résultat exceptionnel	0,2	0,6	-67,3
Participation	0,9	0,8	25,5
Impôt sur le résultat	6,2	5,3	15,7
Résultat net	21,7	45,7	-52,6

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2017 s'élève à 550,1 M€ contre 500,5 M€ en 2016, ce qui représente une hausse de 9,9 %.

Le résultat d'exploitation progresse, passant de 17,5 M€ en 2016 à 18,8 M€ en 2017, soit une hausse de 7,0 % : les produits d'exploitation se situent à 564,9 M€ et les charges à 546,2 M€.

Le résultat financier est en forte baisse. En 2016, il était principalement constitué d'un boni généré par la fusion absorption de SC INV et de dividendes en provenance des filiales.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,6 M€ en 2016 ressort à 0,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,9 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,2 M€, le résultat net s'établit à 21 656 929,11 €, en baisse de 52,6 % par rapport au résultat 2016.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 de fixer le dividende à verser à 2,50 € par action soit un dividende total de 8 645 210,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2014	2,10 €
2015	2,10 €
2016	2,20 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

	Art. D.441 I-1 : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art.D.441 I-2 : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	14 018					7 013	33 731					10 979
Montant total des factures concernées en euros HT	11 561 204	1 197 778	691 792	-189 229	-203 974	1 496 367	31 070 099	3 248 318	615 869	483 875	256 996	4 605 058
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,55 %	0,26 %	0,15 %	-0,04 %	-0,05 %	0,33 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,65 %	0,59 %	0,11 %	0,09 %	0,05 %	0,8 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						5 831					
Montant total des factures exclues HT	0						10 634 295,48					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : X Délais légaux : Fin de Mois 45 jours						o Délais contractuels : X Délais légaux : Fin de Mois 45 jours					

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2017	2016	% variation	2017	2016	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	242 830	219 779	10,49	10 529	10 101	4,24
SA DORAS	207 379	200 658	3,35	1 726	1 612	7,07
SAS M+ MATERIAUX	180 622	159 551	13,21	4 997	3 138	59,22
SAS MATERIAUX SIMC	157 694	150 827	4,55	2 250	2 650	-15,09
SAS PLATTARD NEGOCE	82 090	75 209	9,15	1 873	1 588	17,95
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	61 715	57 040	8,20	3 024	3 292	-8,15
SAS BTP DISTRIBUTION	37 441	34 133	9,69	1 532	1 161	31,96
SAS BOIS MAURIS ODDOS	37 192	31 450	18,26	2 170	2 068	4,91
SAS PLATTARD SAS	29 919	27 529	8,68	1 487	1 526	-2,56
SAS SOCOBOIS	24 735	24 037	2,90	1 111	666	66,82
SAS CELESTIN MATERIAUX	25 128	22 847	9,98	1 532	762	100,89
SA CHRISTAUD	22 866	20 796	9,96	1 328	1 005	32,13
SAS COMPTOIR FROMENT	17 501	16 445	6,42	2 086	1 934	7,88
SAS ETS ROGER CLEAU	14 904	15 696	-5,05	200	-238	
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	15 856	15 020	5,57	1 781	1 610	10,60
SAS BOURG MATERIAUX	17 662	14 470	22,06	417	155	168,69
SAS RG BRICOLAGE	14 070	13 509	4,15	1 834	1 836	-0,07
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	14 298	13 150	8,73	1 380	1 308	5,48
SAS ZANON TRANSPORTS	12 515	11 262	11,13	1 379	1 219	13,13
SAS FOREZ MAT	11 481	12 623	-9,05	-1 040	-751	-38,48
SAS DIDIER	10 746	10 537	1,98	46	-204	
SAS DEGUERRY SAMSE	6 461	6 509	-0,74	415	367	13,04
SAS REMAT	7 076	6 083	16,32	214	-124	
SAS BLANC MATERIAUX	6 240	5 988	4,21	609	538	13,23
SAS DEDB REMIREMONT	5 264	5 210	1,03	204	247	-17,37
SAS MAT APPRO	5 271	4 668	12,91	129	137	-5,76
SAS CLAUDE MATERIAUX	3 826	4 267	-10,34	133	85	56,51
SAS SWEET AIR FRANCE	4 447	3 831	16,09	-297	-190	-56,40
SAS LEADER CARRELAGES	3 312	3 544	-6,55	100	209	-52,21
SAS VAUDREY	3 696	3 163	16,83	229	192	19,35
SARL SUD APPRO	6 231	3 115	100,01	44	3	
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2 925	2 899	0,90	-72	-1	
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 975	1 686	17,16	52	-28	284,13
SAS TARARE MATERIAUX	1 712	1 638	4,52	27	-8	
SAS MS MATERIAUX	8 540	1 583	439,48	173	-184	
SAS DEDB	491	441	11,13	169	126	34,42

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2017	2016	% variation	2017	2016	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	12 264	11 719	**4,65**	7 522	7 910	**-4,90**
SA DORAS	3 603	789	**356,65**	2 317	-1 444	
SAS M+ MATERIAUX	4 751	2 867	**65,74**	3 575	1 882	**89,96**
SAS MATERIAUX SIMC	2 111	2 503	**-15,65**	1 700	1 858	**-8,52**
SAS PLATTARD NEGOCE	2 197	1 928	**13,95**	1 122	1 204	**-6,81**
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	6 602	3 524	**87,35**	5 613	2 375	**136,33**
SAS BTP DISTRIBUTION	1 677	1 131	**48,26**	1 136	1 038	**9,48**
SAS BOIS MAURIS ODDOS	2 163	2 074	**4,27**	1 729	1 382	**25,11**
SAS PLATTARD SAS	3 614	3 632	**-0,50**	3 288	3 444	**-4,53**
SAS SOCOBOIS	1 324	867	**52,71**	911	805	**13,17**
SAS CELESTIN MATERIAUX	1 523	741	**105,68**	978	677	**44,40**
SA CHRISTAUD	1 789	1 419	**26,12**	1 360	1 059	**28,50**
SAS COMPTOIR FROMENT	2 092	1 937	**7,96**	1 357	1 172	**15,76**
SAS ETS ROGER CLEAU	238	-216		207	-194	
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 781	1 609	**10,68**	1 177	970	**21,25**
SAS BOURG MATERIAUX	401	139	**189,37**	247	107	**130,63**
SAS RG BRICOLAGE	1 835	1 839	**-0,20**	1 325	1 220	**8,64**
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 372	1 299	**5,69**	845	788	**7,15**
SAS ZANON TRANSPORTS	1 388	1 252	**10,86**	878	779	**12,69**
SAS FOREZ MAT	-1 158	-783	**-47,89**	-1 229	-609	**-101,81**
SAS DIDIER	42	-207		77	-187	
SAS DEGUERRY SAMSE	413	369	**11,84**	338	282	**19,84**
SAS REMAT	394	-42		410	-28	
SAS BLANC MATERIAUX	603	526	**14,71**	423	378	**11,89**
SAS DEDB REMIREMONT	185	223	**-16,98**	180	224	**-19,75**
SAS MAT APPRO	128	136	**-5,59**	87	86	**1,72**
SAS CLAUDE MATERIAUX	124	77	**60,61**	93	49	**89,80**
SAS SWEET AIR FRANCE	-320	-217	**-47,74**	-386	-211	**-82,50**
SAS LEADER CARRELAGES	113	237	**-52,43**	94	169	**-44,71**
SAS VAUDREY	230	194	**18,64**	159	149	**7,25**
SARL SUD APPRO	43	1		41	0	
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	-71	2		-60	-1	
SAS OUTIMAT B.T.P.	52	-29		39	-18	
SAS TARARE MATERIAUX	22	-16		23	-19	
SAS MS MATERIAUX	165	-185		126	-185	
SAS DEDB	175	131	**34,22**	185	94	**96,96**

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2018, DEDB REMIREMONT a été absorbée par LA BOITE A OUTILS par voie de TUP (Transmission Universelle de Patrimoine).

En février 2018, CHRISTAUD a pris une participation complémentaire de 35 % dans le capital de BILLMAT, par voie d'augmentation de capital. CHRISTAUD détient 65 % du capital de BILLMAT.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients, est assurée en interne et centralisée au service Juridique Contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec deux cabinets d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX, MATERIAUX SIMC, PLATTARD et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une baisse du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2017. La moyenne des délais d'encaissement reste dans la continuité de l'année 2016. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial,
- transformation digitale et développement de nouveaux services.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Un animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des Conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.
Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.
Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 134 M€ au 31 décembre 2017 (dont 42,7 M€ d'emprunts soumis à covenants en diminution de 9,1 %).

La note 17.8 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2017, ce ratio financier est respecté :

Endettement global net / Fonds propres = 0,29.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «encours des dettes et des actifs financiers».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars ou en yuans.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plate-formes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.
Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.6 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Dans un souci d'optimisation, le Groupe a fait le choix d'une gestion centralisée de sa stratégie de couverture des risques pour une large partie de son périmètre (incluant notamment SAMSE, LA BOITE A OUTILS, M+ MATERIAUX) et décentralisée pour certaines de ses sociétés (dont DORAS, SWEETAIR FRANCE, le Groupe HENRY ou BTP DISTRIBUTION). Cette répartition a démontré sa performance dans la gestion des divers sinistres.

La charge des assurances n'a pas enregistré de hausse sur 2017. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements,

plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment. Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire de courtiers spécialisés. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises.

Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Dommage aux biens et pertes d'exploitation

Les contrats d'assurance sont souscrits selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Ils couvrent pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Le Groupe réalise des audits bi-annuels de l'ensemble de ses sites qui permettent, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne.

Les limites de garantie Dommage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

Responsabilité civile

Les programmes auxquels il a souscrit couvrent le Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci venait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités du Groupe.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité liée à la pose des menuiseries et la responsabilité civile produit.

Couverture du risque clients

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Dans la continuité de l'année 2016, le Groupe a bénéficié d'une légère hausse du taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées. Le taux de couverture du portefeuille clients continue son amélioration.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe assure une flotte de plus de 2 000 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques). Un animateur sécurité est dédié aux poids lourds (sécurité, conduite économique…).

Le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.
Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.
Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité Exécutif

Le Directoire assisté du Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de directeurs régionaux du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la direction comptable et la direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire, au Comité Exécutif et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des directions financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.
Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage.

Elle poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation. Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales.
Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.
La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Elle assure l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe et gère les contrats collectifs (retraite, prévoyance, frais de santé…).

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences. Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines.

La Direction Logistique, Transports et Sécurité

La Direction Logistique, Transports et Sécurité est chargée par le Groupe de diffuser et de faire respecter les lois et règlements, de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention, en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

Les deux sites d'hébergement des applications informatiques en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Cette infrastructure redondante a été étendue sur la partie téléphonie avec la mise en place d'une « redondance spatiale » du PABX central.
Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la

bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a mis en place le produit Varonis. Ce logiciel permet de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Il permet le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.
Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.
Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
  S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,

- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce et de l'activité bricolage.

Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.
Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au paragraphe 3.4.1 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente pour le négoce et pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, du Comité Exécutif, les Directeurs fonctionnels, les Directeurs de Région et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.
Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.
Les procédures les plus significatives ont pour objet :

a) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs directions financières respectives et révisés par la direction comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité Exécutif.

Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe SAMSE a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP).

Des matériels roulants sont utilisés pour :

- le déchargement des livraisons fournisseurs,
- le stockage des produits,
- le chargement des livraisons clients.

Cette politique est animée par les services sécurité des deux activités du Groupe (négoce et bricolage), coordonnés par la logistique et par le service moyens matériels d'exploitation. Des formations adaptées sont organisées par la Direction des Ressources Humaines.
La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des Directeurs de Région et des responsables des différents points de vente du Groupe.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques basées sur :

- la sécurité,
- les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels,
- la maintenance des matériels.

Un livret d'accueil Santé et Sécurité, reprenant toutes les règles en vigueur, a été remis contre décharge à l'ensemble des collaborateurs. Il est aussi distribué à toutes les personnes nouvellement embauchées.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.5.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan « Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 28 avril 2015.

La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux nouvelles dispositions législatives harmonisant les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont désormais attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1er janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de deux ans, en date du 13 juin 2016.

Il intègre pour la première fois un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les évènements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2017, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers deux de ses sociétés non cotées : DUMONT INVESTISSEMENT et LA BOITE A OUTILS. Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2013	586 956 €	1 597 524 €	2 454 425 €	6 364 676 €
2014	882 325 € (1)	1 177 657 €	2 141 410 €	6 642 821 €
2015	672 144 € (2)	2 157 785 €	2 284 540 €	6 302 601 €
2016	755 421 € (3)	2 377 898 €	2 229 636 €	6 169 307 €
2017	**948 071 € (3)**	**2 750 773 €**	**2 674 173 €**	**7 380 832 €**

(1) Ce chiffre intègre un supplément de participation (108 212 €) pour 2014, comptabilisé en 2015

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (557 875 €) pour 2015, comptabilisé en 2015

(3) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

Plan « Prim Actions »

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe « Prim Actions » a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 est basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Il s'agit également de récompenser leur fidélité dans la conduite effective des objectifs. Le programme de « Prim Actions » prévoit ainsi une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution, conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Les bénéficiaires du plan, soit 309 personnes au 31 décembre 2017, sont répartis en quatre catégories :

- les chefs d'agence, les directeurs de magasins, les responsables des services support,
- les directeurs des services support et les directeurs d'activité,
- les directeurs de régions et les directeurs de certaines filiales,
- les membres du Directoire et les membres du Comité de Direction du Groupe SAMSE.

Le montant annuel de la prime de base est déterminé selon la catégorie à laquelle appartient le manager.

L'attribution des « Prim Actions » est conditionnée à l'atteinte d'un objectif qui peut être un taux de résultat d'exploitation de l'enseigne ou de la région dont relève le manager ou un taux de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe.

Les montants effectivement attribués ensuite sont indexés annuellement en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action SAMSE.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés tandis que 192 bénéficiaires ont atteint les objectifs pour l'exercice 2016.

Au titre de l'exercice 2017, 274 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés.

3.6 Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial… toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

La Direction du Groupe a choisi de mettre en avant 3 clés de performance extraites de sa charte et qui seront développées ci-après :

⇒ la formation des salariés en matière de sécurité

⇒ la réduction des consommations énergétiques

⇒ le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, séniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable (selon l'article 225 de la loi Grenelle 2), sont issus de la dernière version G4 du référentiel.

Le Groupe publie le rapport RSE annuellement et il procède chaque année à une revue des indicateurs suivis dans ce rapport, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.
La transposition de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 sera appliquée sur le prochain exercice (ouvert au 1er janvier 2018).

Le périmètre des sociétés intégré dans ce rapport est le suivant :

BLANC MATERIAUX	GET ELECTRIC
BTP DISTRIBUTION	LA BOITE A OUTILS
CELESTIN MATERIAUX	LEADER CARRELAGES
CHRISTAUD	LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES
CLAUDE MATERIAUX	M+ MATERIAUX
COMPTOIR FROMENT	MAT APPRO
DEDB REMIREMONT	MAURIS BOIS
DORAS	OUTIMAT BTP
DUMONT INVESTISSEMENT	REMAT
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SOCOBOIS
EPPS	SUD APPRO
ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	SWEETAIR FRANCE
ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU	TRANSPORTS SCHWARTZ
FOREZ MAT	VAUDREY

Le présent rapport se décline en 6 volets qui reprennent la nomenclature de la GRI : Emploi, relations sociales et travail décent / Droits de l'homme / Economie / Environnement / Responsabilité du fait des produits / Société.
A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.
Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, ainsi que les éléments de la loi Grenelle 2 non repris par la GRI, figurent dans le texte qui précède chaque tableau.

Conformément à la loi Grenelle 2, les données de SAMSE S.A. et DORAS S.A. sont détaillées afin d'insérer ce rapport dans le rapport de gestion de chacune d'elle.

Gouvernance RH au sein du Groupe

En 2017, le Groupe a fait évoluer la gouvernance des enjeux RH au sein de l'entreprise.
Après avoir recruté un nouveau DRH en début d'année, le Groupe a renforcé la Direction des Ressources Humaines qui englobe les fonctions Paie, Gestion du Personnel, SIRH, affaires sociales, relations sociales, développement RH, recrutement et formation.

Le Comité Opérationnel Groupe (COP), nouvelle instance de gouvernance, a été créée au sein du Groupe. Parmi les enjeux essentiels, la transformation RH a été identifiée comme un sujet phare pour les prochaines années. Un séminaire de 2 jours a été organisé avec l'ensemble des dirigeants du Groupe pour projeter les stratégies des 5 prochaines années et faire du Groupe SAMSE un Groupe reconnu pour son attractivité et sa qualité de vie au travail.
Des projets clés ont été identifiés et le COP assurera annuellement le suivi de ces projets.

Les principales inflexions stratégiques concernent :

- Le recrutement et le développement de l'alternance.
- L'image employeur et l'attractivité du Groupe.
- La gestion des parcours internes et le développement de la promotion interne.
- L'évolution de l'offre de formation et la digitalisation de la formation.
- L'accompagnement des collaborateurs dans la transformation des métiers et de leurs missions professionnelles.
- La conduite du changement et la transformation managériale.
- La satisfaction et l'engagement des collaborateurs.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.
Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

La formation (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.
La performance des collaborateurs repose sur le savoir, savoir-faire et savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle) sur les métiers du négoce. En 2017, 19 collaborateurs ont suivi ces programmes. Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus. Le nombre total d'alternants en 2017 est de 163.
Le Groupe a été référencé organisme de formation sur DATADOCK en 2017. DATADOCK, la nouvelle plateforme unique de référencement, permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la loi.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (238 collaborateurs en 2017) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoces, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoces et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place et développés dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage. Depuis, des thématiques nouvelles sont traitées en e-learning, en appui des modules en présentiel (c'est le cas pour la sécurité, l'intégration, les applications informatiques…). En 2017, 2 167 collaborateurs ont été concernés par des formations d'e-learning.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisible les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers différentes actions spécifiques :

- En 2014, la trame des entretiens a été rénovée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.

- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.

  La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne.
  Chaque parcours qui représente une quinzaine de jours de formation est adapté au métier exercé

dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente.

- Des formations à la conduite de projet et à la conduite du changement ont été mises en place pour accompagner les managers dans le management des projets et des nouvelles organisations.
- Un programme de développement managérial a été lancé fin 2017 pour 35 managers et responsables de services de l'activité négoce basés au siège du Groupe. Ce programme s'est mis en place suite à une démarche émergente et collaborative. Il se déploiera sur les années 2018 et 2019.
- Des parcours dédiés aux managers de l'activité bricolage ont également été mis en place début 2017 pour les directions des magasins et des services supports autour de trois thèmes principaux : le manager et son équipe, le développement personnel et l'ouverture au monde.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors des fortes périodes d'activité bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale notamment.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2017, 20 080 candidatures (2016 : 18 196 candidatures) ont été traitées pour 715 postes publiés et 700 personnes ont été rencontrées sur 5 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site « carrières » : www.groupesamserecrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27ème place au niveau national.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015 pour 3 ans, jusqu'en février 2018. Il est en cours de négociation pour la prochaine période.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, sont régulièrement organisés, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

En 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers et de la diversité.
Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville est en cours de création pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique Job dans la Ville. Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » organisée spécifiquement pour eux.
La région Grand Lyon a, quant à elle, signé la charte Entreprises et Quartiers, sous la houlette de la Préfecture du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une convention a été signée entre l'entreprise et la Région pour les années 2017 et 2018.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des séniors

Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions intergénérationnels visant à remplir 3 objectifs :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,

- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,

- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les séniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 40,8 ans (stable par rapport à l'année précédente). Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 43,7 ans et DORAS 41,9 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 37,3 ans). Ci-après, les répartitions selon les différentes tranches d'âge :

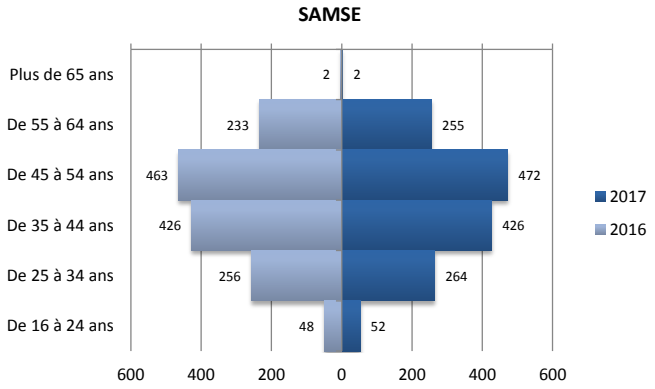

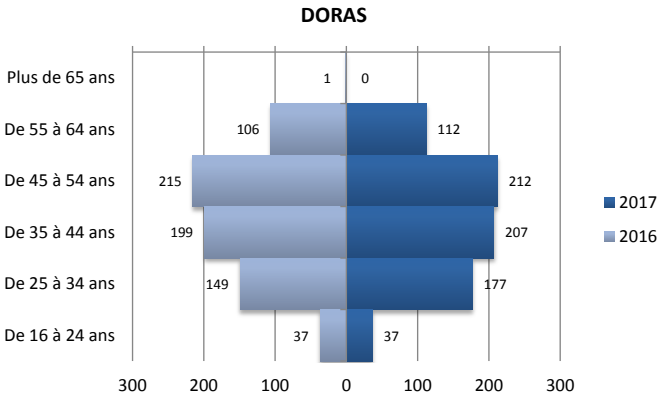

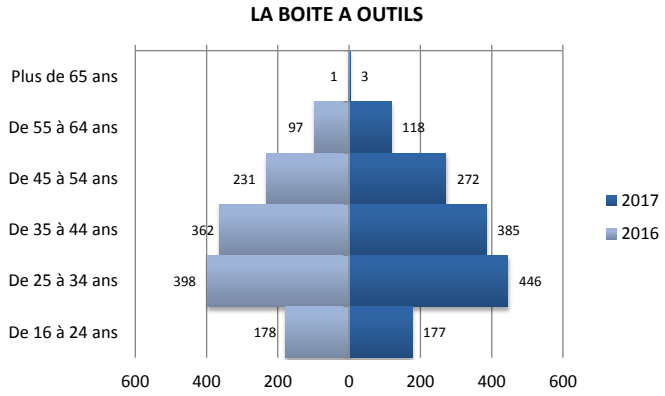

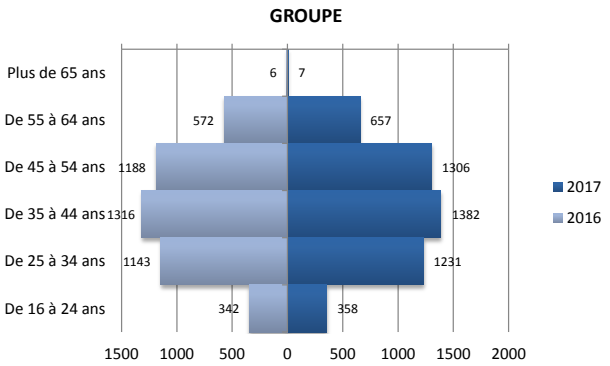

Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupesamserecrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.
Au 31 mars 2017, 163 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap.

LA BOITE A OUTILS a organisé une semaine de sensibilisation sur le handicap en juin 2016. Chaque jour de cette semaine, une newsletter par mail a été envoyée à tous les managers. L'objectif était de les sensibiliser sur la loi autour du handicap et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les Unités Economiques et Sociales (UES) SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et ont ainsi voulu acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.
Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.
Pour l'UES SAMSE, l'écart est de 2,68 % en 2017 en augmentation de 0,21 point (2,47 % en 2016). Pour l'UES LA BOITE A OUTILS, l'écart est de 1,08 % en 2017 en augmentation de 0,38 point (0,70 % en 2016). Le Groupe, constatant l'absence d'amélioration de cet écart, poursuit ses actions pour le réduire (LA 13).

Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 28,6 % en 2017 (en hausse de 0,2 point par rapport à 2016). Les hommes représentent 71,4 % de l'ensemble des collaborateurs.
Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 36 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2017.

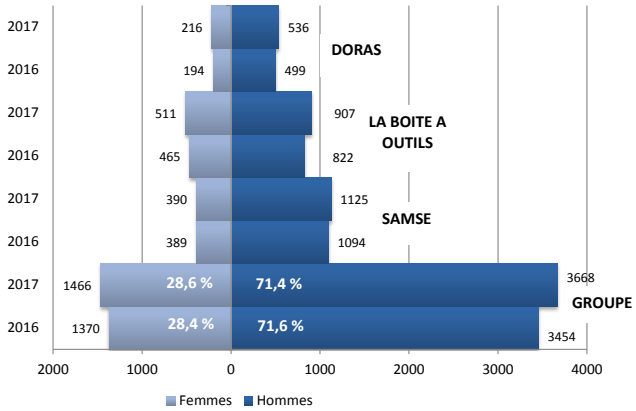

L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2017.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires…).

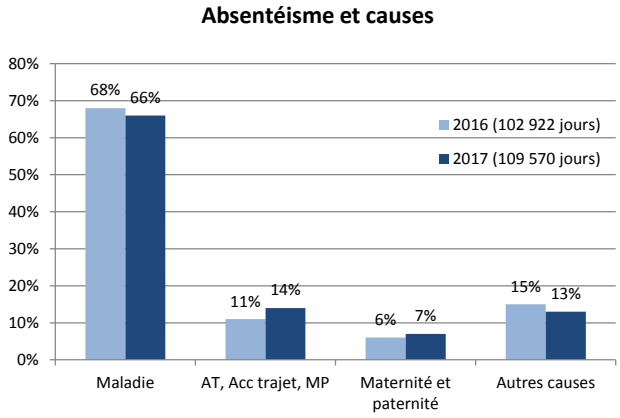

La santé des collaborateurs

Deux dispositifs d'accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation. Permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Chaque année, dans chaque région, les directeurs de région négoce ou chefs d'agence co-construisent avec la coach interne des séminaires visant à renforcer cohérence et cohésion des équipes, et ce depuis plus de 10 ans. Le coaching d'équipe touche une quinzaine d'équipes par an.

Par ailleurs et pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2012. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : « Besoin d'en parler » au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.
« Besoin d'en parler » a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7). Cela peut toucher des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement… Une trentaine de cas dans l'année en moyenne sont recensés par ce biais.

Ces deux dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

Ces deux axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette compétence en interne permet de la souplesse dans les interventions et garantit une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé & bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.

Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de 3 grands évènements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intègreront les codes « Enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.

- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des 4 grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'amélioration en local et au niveau de l'entreprise.

- Un audit client réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celle des collaborateurs, en 2015 un nouveau poste dans l'encadrement des magasins a été créé : le Responsable de la Satisfaction Client.

En 2017, LA BOITE A OUTILS débute une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.

Cette nouvelle étape s'est concrétisée par 140 ateliers de travail dont les résultats ont été présentés lors d'un séminaire d'entreprise réunissant 350 collaborateurs, tous métiers et statuts confondus, en juin 2017. De ces travaux qui ont fait l'objet d'une priorisation d'actions sur place, quatre grandes trajectoires d'Entreprise ont été identifiées par le collectif pour les années à venir axées sur la vocation métier, la communauté, l'éthique et l'empreinte ainsi que le bonheur en entreprise. Au total, 45 chantiers d'avenirs sont répertoriés.

Satisf'Action

En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients.

La démarche « Satisf'Action, partageons pour construire », basée sur un travail collaboratif, a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne, soit près de 1 500 personnes. Au global, 107 réunions ont eu lieu entre décembre 2015 et avril 2016, dans les agences et au siège, animées par 30 animateurs, choisis parmi le personnel et spécialement formés pour ce projet de façon à ce que l'expression soit organisée et constructive.
732 propositions d'actions concrètes sont sorties de ces ateliers de travail et à ce jour, plus des 3/4 ont été réalisés ou sont en cours de mises en place.

Ces ateliers ont également permis d'identifier des projets « enseigne », regroupés et priorisés selon 4 items : reconnaissance et rémunération, communication interne, rôle de manager animateur du chef d'agence, politique tarifaire. Le projet Satisf'Action est entré dans sa deuxième phase pour atteindre l'objectif fixé dès le départ par SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients.

En 2017, plusieurs plans d'actions Satisf'Action ont été mis en œuvre :

- Le projet TARIFS a été initié dans le but d'adapter la politique tarifaire aux pratiques du marché et à l'émergence d'Internet dans les métiers du négoce. Un volet Accompagnement au changement a été intégré à ce projet pour faciliter l'appropriation de ces évolutions par les collaborateurs des agences.

- De nouveaux outils ont été développés pour faciliter l'accès à l'information des chauffeurs et magasiniers : un intranet dédié sur lequel ils

peuvent lire leurs mails, poser leurs congés, déposer une note de frais, découvrir les informations et l'actualité du Groupe et ses offres d'emploi, faire une recherche sur internet ou trouver le numéro de téléphone d'un salarié... Ils peuvent se connecter à cet intranet via un ordinateur mis à leur disposition en libre-service dans chaque agence (en cours de déploiement dans tous les points de vente SAMSE) et grâce à une carte magnétique personnelle contenant leur identifiant et mot de passe. Un blog également leur permet d'échanger des expériences et des bonnes pratiques.

- La rémunération variable de certaines populations (chauffeurs, ATC…) a été modifiée.
- Les chefs d'agence bénéficient d'un programme de formation pour les aider à organiser, structurer et adapter leur activité tout au long de l'année entre le commerce, le management et la gestion.

L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.
Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement),
- caméra de recul,
- bluetooth intégré,
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute,
- porte-équerres en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerres d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête,
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur,
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks),
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines,
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur un camion à Saint Martin d'Hères et à La Motte-Servolex) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).
Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité ou le choix de chariots à motorisation électrique afin de réduire les nuisances sonores pour le personnel.
Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701. Le déploiement s'est achevé en 2016, depuis tous les magasins de bricolage sont équipés.

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- L'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison.
  Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants. La politique de prévention mise en place depuis plusieurs années porte ses fruits. Le taux de fréquence des accidents du travail baisse en 2017 (- 9 % sur le nombre d'accidents). Par contre, le taux de gravité augmente en 2017 (+ 21 % en nombre de jours d'absence) suite à une exceptionnelle baisse constatée en 2016 mais retrouve un niveau équivalent à celui de 2015 (LA 6).

- Un responsable sécurité central ainsi que 10 animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP (Etablissement Recevant du Public).

7 animateurs sont présents pour l'activité négoce dont DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'un responsable sécurité et 3 animateurs s'occupent de l'activité bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et les livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.
Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

Un poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce existe depuis 2012. Il a pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. Il transmet son savoir-faire propre à l'activité du Groupe. De plus, il réalise des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le « livret santé sécurité » du Groupe dont le déploiement a été réalisé sur l'ensemble de ses enseignes. Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

Il existe 4 guides de bonnes pratiques élaborés par la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM) : manutention / transport et livraison / conduite et arrimage des charges / arrimage des charges. Ces guides sont distribués à tout nouveau chauffeur et/ou cariste.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont déjà reçu une formation « Manager et Sécurité ». En 2017 une campagne de remise à niveau a été programmée.

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle. Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un « diagnostic sécurité » du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe de temps en temps aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

⇒ <u>la clé de performance</u> : la formation des salariés en matière de sécurité.

Depuis 5 ans, dans l'activité négoce, la part des formations dédiées au domaine de la sécurité ne cesse de progresser : 30 % en 2013, 33 % en 2014 et 2015, 37 % en 2016 et 44 % en 2017.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots,
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions…),
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple),
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Emploi					
LA 1	Effectif	Nombre	4 824	5 134	6%
	SAMSE		1 483	1 515	2%
	DORAS		693	752	9%
	Embauches	Nombre	1 780	2 292	29%
	SAMSE		322	369	15%
	DORAS		126	278	121%
	Licenciements	Nombre	139	126	-9%
	SAMSE		28	29	4%
	DORAS		15	11	-27%
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.5.4 du document de référence		
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Relations entre employeurs / employés					
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Santé et sécurité au travail					
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)	%	100	100	0%
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre			
	Taux de fréquence		● 34,55	31,55	-9%
	SAMSE		28,36	25,82	-9%
	DORAS		18,85	28,80	53%
		Nombre			
	Taux de gravité		● 1,55	1,88	21%
	SAMSE		1,11	1,78	60%
	DORAS		0,88	1,58	80%
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-dessus		
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-dessus		

● Donnée 2016 recalculée sur le périmètre du SIRH

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Formation et éducation					
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures			
	Ouvrier / Employé		20	19	-5%
	Technicien / Agent de maîtrise		22	23	5%
	Cadres		19	20	5%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus		
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	%	Non Déterminé		
	SAMSE			68	
	DORAS			55	
Volet : Diversité et égalité des chances					
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-dessus		
	Répartition des employés, par tranche d'âge				
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes					
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle		Cf texte ci-dessus		
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs					
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi					
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	18	9	-50%
	SAMSE		4	4	0%
	DORAS		1	0	-100%

Données 2016 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2017. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les effectifs présentés pour les indicateurs LA 1 et LA 12 (répartition par sexe) sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice. Pour les autres indicateurs, les effectifs correspondent aux effectifs présents au 31 décembre 2017.

LA 1 = les embauches sont toutes les entrées comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1er janvier et le 31 décembre.
Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début du rapport RSE, en incluant RG BRICOLAGE et en excluant BTP DISTRIBUTION, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur et les prérogatives des instances représentatives du personnel.

LA 5 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données de la pyramide des âges sont issues du SIRH.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2017 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français, et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

Cependant, la question des droits de l'homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui eux sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).
C'est pourquoi, depuis 2013, un questionnaire est adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.
Les retours se font sur la base du volontariat. Les réponses collectées sont suivies chaque année et cumulées. Pour l'activité bricolage, 76 % des fournisseurs français, européens et hors UE ont répondu au questionnaire à fin 2017 (HR 10).

Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».
Les acheteurs de l'activité bricolage réalisent aussi depuis 2014 des visites d'usines (142 visites jusqu'à présent). Elles permettent de faire des vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8). Une campagne de relance est en cours auprès des fournisseurs n'ayant pas encore renvoyé leur document.

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est jointe à tous les contrats depuis l'envoi des contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une clause sur le respect des règles de l'OIT est désormais intégrée dans tous les contrats fournisseurs, depuis les contrats 2017. Pour l'activité bricolage, cette clause a été insérée dans les contrats 2018 (HR 11).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		0	0	0%
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	90 946	97 480	7%
	SAMSE		34 636	29 781	-14%
	DORAS		6 244	7 552	21%
	BAO		36 099	45 902	27%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France et n'ayant pas d'activités reliées directement avec la protection des droits de l'homme, aucune formation n'aborde les droits de l'homme.		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire	Nombre	0	0	0%
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-dessus		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0+A1:I29%

Données 2016 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

Economie

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

⇒ **<u>la clé de performance</u> : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.
Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 63 % entre 2013 et 2017.
Pour l'activité bricolage, cette proportion se situe entre 23 % et 25 % depuis 2015.

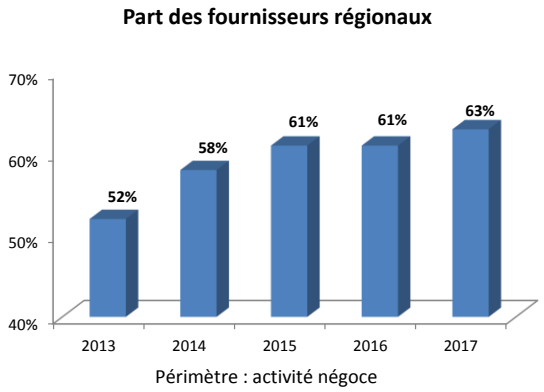

En ce qui concerne l'entretien des camions, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes.
Aujourd'hui 97 % des interventions sur les camions sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de choisir pour chaque agence un garage local de référence.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	190 567	208 896	10%
	SAMSE		63 007	66 971	6%
	DORAS		27 513	29 123	6%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Cf texte ci-dessus		

Note méthodologique

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français.

Environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités sur plusieurs plans : au sein de ses établissements, vis-à-vis de ses fournisseurs et vis-à-vis de ses clients.

Au sein de l'entreprise

<u>Sensibilisation des collaborateurs</u>

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Elle passe par des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise :

- Alternatives aux déplacements en voiture

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners.
DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance

Le Groupe continue à améliorer et promouvoir son système de webconférence, en interne ou en externe. Il propose des ateliers aux collaborateurs du siège à Grenoble pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'outil et de partager les bonnes pratiques.

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité

Parmi les animations proposées : sensibilisation sur la réduction des déchets, intervention de la Prévention Routière, essai de voitures électriques, sensibilisation à l'utilisation du covoiturage, révision de vélos offerte, découverte de trottinettes électriques, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

- Concours d'idées sur le thème du développement durable

La Direction a lancé ce concours au siège à Grenoble pour faire participer ses salariés et faire émerger des idées innovantes. De nombreuses propositions ont été transmises et plusieurs ont été mises en œuvre : mise en place d'un potager partagé, achat d'une voiture de société électrique, proposition de cours de sophrologie pendant la pause déjeuner…

Efficacité énergétique

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives (EN 6) :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012.
En 2017, le Groupe a réalisé 4 projets (les magasins de Narbonne, Margencel, Pont de Beauvoisin ainsi que SAMSE Barcelonnette) pour lesquels la performance de ces nouveaux bâtiments devrait être entre 10 et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

- Recours à des sources d'énergie alternatives

Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.
SWEETAIR FRANCE, experte en énergies renouvelables, accompagne le Groupe sur ce type de projet.
Par exemple, le nouveau négoce SAMSE à Pont de Beauvoisin a été équipé en 2017 de 485 panneaux photovoltaïques, pour une puissance installée de 100 kWc.
Le site de SAMSE Barcelonnette a été complété de 186 panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 50 kWc sur sa toiture photovoltaïque existante portant la puissance installée à 100 kWc.

- Solution de chauffage peu énergivore

Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de solution la plus adaptée.
Par exemple, le remplacement du système de chauffage / climatisation de SAMSE Pont de Beauvoisin a été effectué sur le principe de l'aérothermie.

- Déploiement de relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de Grandes Surfaces de Bricolage de cette technologie.
Ainsi, le magasin de Bassens a été complètement rénové en 2015 avec un éclairage en LED. En 2017, le Groupe poursuit cette mise en œuvre. Les 3 nouveaux magasins de Narbonne, Margencel et Pont de Beauvoisin ont été équipés à neuf par des lignes continues LED ainsi que deux magasins existants : Seynod et Montélimar.
Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.
Sur ces magasins, la consommation électrique globale devrait diminuer de 30 % sur une année comparable.

En ce qui concerne les dépôts du négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas, notamment cette année avec SAMSE Barcelonnette.

- Charte de bonnes pratiques

En 2017, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ la clé de performance : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en hausse en 2017 de 3 % par rapport à 2016 mais seulement de 1 % à périmètre comparable (hors SOCOBOIS et LEADER CARRELAGES). Elle reste largement inférieure à la consommation de 2015 (- 3 %).

La consommation de gaz est en baisse de 1,5 % en 2017 par rapport à 2016.

La consommation de fioul domestique a été estimée pour l'ensemble du Groupe en 2017 à 185 000 litres (consommation pondérée avec le Degré Jour Unifié), soit une baisse de 9 % par rapport à 2016.

Prévention et gestion des déchets

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par la gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

- Gestion des déchets

Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires au trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables…).

Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de l'optimiser.

Les retours sur la quantité de déchets et leur valorisation ont gagné en fiabilité, suite aux actions de rappel menées depuis 2015.

- Réduction des déchets

Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.
Avec le développement de la dématérialisation des factures et la généralisation des paiements par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant diminuent.
Le Groupe travaille depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès des fournisseurs. Pour l'activité bricolage, le nombre de fournisseurs traités en EDI a augmenté de 22 % depuis 2015 et la part du flux dématérialisé en EDI est passée de 59 % à 65 %. Pour l'activité négoce, le nombre de fournisseurs traités en EDI a augmenté de 54 % depuis 2015 et la part du flux dématérialisé en EDI est passée de 45 % à 49 %.

- Eco-organismes

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS (EN 27).
LA BOITE A OUTILS est soumise depuis 2017 à une nouvelle taxe sur le poids des notices des produits d'import vendus et réalisera sa première déclaration auprès de l'organisme ECO-FOLIO en 2018 (éco-organisme dont la mission est de développer le recyclage des papiers), si le poids annuel est supérieur à 5 tonnes. Un outil de recensement des notices des différents produits est en cours de mise en place. Par ailleurs l'activité bricolage, dans le cadre de sa charte de partenariat avec certains fournisseurs, a entrepris de digitaliser certaines notices sous forme de flash codes et de tutoriels.

- Gaspillage alimentaire

Le Groupe se sent concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire via les habitudes alimentaires de ses salariés. Il ne propose pas de restauration collective compte tenu de la multiplicité des sites, leur taille et leur éloignement mais il met à disposition de son personnel des locaux équipés pour que ses salariés puissent prendre leur repas sur place.

Consommation d'eau (EN 8)

Les activités du Groupe ne sont pas consommatrices en eau (activités non industrielles). La consommation d'eau porte uniquement sur les besoins des collaborateurs et des clients (sanitaires, douches, salles de repos), l'arrosage des espaces verts, l'entretien des locaux et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.
La consommation d'eau du Groupe a été estimée en 2017 à 42 400 m³ (volume non significatif à l'échelle du Groupe), ce qui représente environ 8 m³ par salarié (même niveau que les 2 dernières années).

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO_2.

Bilan Carbone

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Ainsi le premier Bilan Carbone a été réalisé en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone ® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.
Fin décembre 2015, le Groupe a établi un nouveau plan d'actions pour 3 ans. Le Groupe s'est engagé à suivre ce plan d'actions et à mesurer régulièrement son avancement.

Grâce à la méthode Bilan Carbone ®, le Groupe a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les deux postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO_2 et reste particulièrement attentif.

En 2017, à périmètre constant (hors SUD APPRO, TRANSPORTS SCHWARTZ et le fret aval de la plateforme panneaux calculé pour la première fois en 2017), les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires, ont baissé de 1 % par rapport à 2016. Pour la société SAMSE, elles ont baissé de 3 %.

Le Groupe a intégré progressivement depuis 2015 70 nouveaux camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 13 % (fin 2015) à 32 % (fin 2017) la proportion du parc répondant aux normes Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). L'âge moyen du parc camions est ainsi en baisse : il est passé de 6,5 ans (fin 2014) à 5,1 ans (fin 2017).

Le Groupe a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions. En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions a été également choisi et déployé progressivement durant l'été. L'intégralité du parc est désormais équipée d'un boitier TRANSICS. L'objectif pour 2018 est de finaliser la formation des opérateurs sur l'utilisation du boitier TRANSICS et de constituer une base de données fiable (consommation de carburant mais aussi paramètres de conduite) pour pouvoir par la suite mener des analyses de performance et identifier des pistes d'amélioration.

En 2017, à périmètre constant, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse pour le Groupe (hors DORAS) de 1 % par rapport à 2016. Pour la société SAMSE, la baisse s'établit à 6 %.

Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012, passant de 43 % à 57 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO_2 de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobile (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants.
Le taux moyen d'émission de CO_2 de la flotte de véhicules du Groupe est en baisse constante depuis 2011.

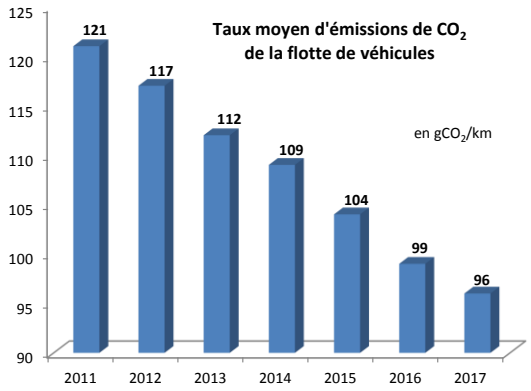

Périmètre : GROUPE hors ETS PIERRE HENRY ET FILS, DORAS et M+ MATERIAUX

Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Désormais toute la flotte de véhicules en est pourvue.

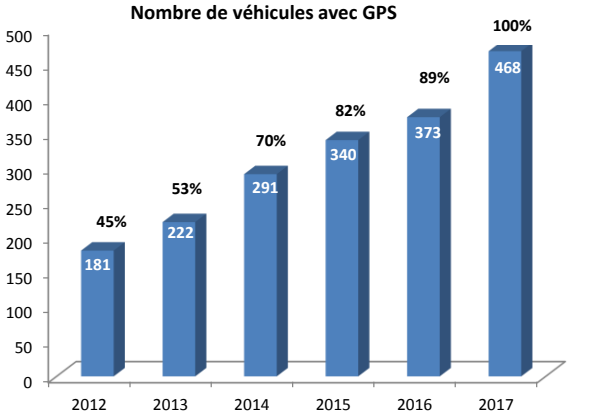

Périmètre : GROUPE hors ETS PIERRE HENRY ET FILS, DORAS et M+ MATERIAUX

Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 1 % par rapport à 2016 pour le Groupe (hors LA BOITE A OUTILS et DORAS) et en baisse de 5 % pour la société SAMSE.

Méthodologie ACT

SAMSE a été retenue pour participer sur 2017-2018 au projet « PME et ETI, devenez acteurs du monde bas carbone » qui vise à expérimenter la méthodologie ACT (Assessing low Carbon Transition), méthodologie d'évaluation de la stratégie carbone des entreprises, auprès des PME et ETI en France. L'objectif pour SAMSE à travers ce projet, piloté par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), est de progresser dans la mise en œuvre de ses plans d'actions et d'identifier de bonnes pratiques permettant d'améliorer sa démarche.

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.
Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblais-remblais.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets de substance dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité du Groupe SAMSE n'étant pas industrielle.

Nuisances sonores

Tous les sites du Groupe opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Tous les bâtiments qui peuvent contenir de l'amiante sont déterminés, ainsi que les sites sur terrain pollué. Ils font l'objet d'une surveillance particulière.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.
Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2017, les sites classés ICPE sont au nombre de 11. Deux sites ICPE sont en cours de déclassement : M+ MATERIAUX Montauban et SAMSE Cluses. Les autres sites sont MAURIS BOIS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel (EN 11).
Pour Argonay, depuis l'extension de 2010, l'exploitation est proche de cette aire protégée. MAURIS BOIS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait (EN 12).

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques (EN 14).

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gites à chauve-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux. Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.
Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème (EN 13).
Pour le choix des essences, dans le respect des impositions des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Parce que 30 % à 40 % des abeilles disparaissent chaque année, SAMSE a décidé de contribuer à leur protection. 3 ruches ont été installées au siège à Grenoble, en partenariat avec Bee Abeille, une société grenobloise spécialisée dans la mise à disposition de ruches en entreprises. L'objectif est double : au-delà de la lutte contre leur disparition, l'accueil d'abeilles permet de dynamiser la pollinisation des fleurs dans un rayon de 3 kms autour des ruches et ainsi de préserver la biodiversité.
Un emplacement leur a été spécialement dédié sur les espaces verts, entouré d'une bordure de lavande et au centre d'une pelouse en jachère qui ne sera tondue qu'à la fin des floraisons estivales. A chaque visite de contrôle de Bee Abeille, les salariés du siège peuvent être impliqués dans cette démarche et rejoindre l'apiculteur pour découvrir la vie des abeilles depuis la ponte de la reine jusqu'à la fabrication du miel. Les salariés ont participé à la première extraction du miel en juillet 2017. Le miel a ensuite été mis en pot avec des étiquettes au logo de l'entreprise.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vrac pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude (EN 27).

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Les équipes de la Direction achats travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux marques de certifications et aux labels, comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, les fournisseurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux : il est mentionné désormais dans tous les contrats fournisseurs une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement (EN 33).

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a intégré dans ses contrats cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé par la mise en place de consigne de tri sur ses produits.
Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Dans le cadre de la mise en place de la réglementation CLP (Classification, Labelling and Packaging) sur les étiquetages des substances chimiques et mélanges dangereux au niveau européen, LA BOITE A OUTILS a fait apparaître sur son site marchand les informations requises sur la dangerosité des produits concernés. Le client ne peut ajouter ces produits dans son panier, sans en avoir pris connaissance.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Lors de sa dernière conférence fournisseurs 2017, LA BOITE A OUTILS a sollicité ses fournisseurs pour participer à ses chantiers d'avenir et ils ont choisi, dans la catégorie « éthique et empreinte », 3 thèmes : made in EU, quel sera l'après-vente de demain et zéro déchets. Ces 3 sujets seront travaillés et suivis régulièrement avec eux.

Auprès de ses clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a par exemple développé l'offre ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, en rénovation et en neuf. Avec cette démarche le Groupe accompagne ses clients avec des offres certifiées. 38 agences spécialistes ISO-EXT sont implantées sur le réseau.

Depuis janvier 2017 afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Energétique (LTE), SAMSE propose à ses clients un service de gestion des déchets. SAMSE a fait appel à deux prestataires spécialistes en la matière : SUEZ, entreprise nationale, et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets. Les artisans peuvent contacter ces deux prestataires directement sur www.samse.fr, les 2 numéros étant renseignés. Ces derniers viendront ramasser les déchets de chantier directement sur site ou dans leurs locaux. C'est un gain de temps considérable pour les clients professionnels qui n'auront plus à gérer leurs déchets et à les transporter en déchetterie par leurs propres moyens.

Depuis 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des stations de ski dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale : le Groupe travaille sur les projets très en amont avec les communes et les prescripteurs et apporte des avis techniques, fait intervenir ses partenaires industriels, propose des sous-traitants, dans le but de rénover durablement.

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur les thématiques de l'isolation et de l'enveloppe thermique des bâtiments.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables, de déploiement d'outils digitaux. Biannuels, le salon SAMSE s'est tenu en 2017 à Chambéry et celui de DORAS en février 2018 à Dijon.

Des agences ou des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans les réseaux d'agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation), des maquettes didactiques, des produits de démonstration.
A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. A fin 2017, 21 magasins proposent un service dépôt-vente de façon permanente, l'objectif étant d'avoir 100 % des magasins avec ce dispositif en 2018. L'état et la date d'achat du produit participent à définir les conditions de reprise. Les produits neufs sont repris à leur valeur initiale (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

En 2018 LA BOITE A OUTILS envisage de réaliser un test avec ECO-DDS (éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers) dans 3 à 4 magasins sur la reprise de peinture (hors glycéro), par le biais de benne de récupération.

Par ailleurs en 2018, LA BOITE A OUTILS prévoit de mettre en place une animation durant une semaine, en collaboration avec certains éco-organismes, de sensibilisation au tri des déchets et au recyclage. L'opération aura pour dénomination : 10 jours pour la planète.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
ENVIRONNEMENT					
Volet : Matières					
EN 1	Matière : papier	tonnes	213	175	-18%
	SAMSE		104	73	-30%
	DORAS		67	63	-6%
Volet : Energie					
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	16 781 180	17 404 830	● -1%
	SAMSE		6 462 618	6 361 611	● -6%
	DORAS		3 217 526	3 355 571	● -1%
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 175 664	29 987 728	3%
	SAMSE		8 852 405	8 687 421	-2%
	DORAS		5 124 977	4 786 402	-7%
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		Cf texte ci-avant		
Volet : Eau					
EN 8	Volume d'eau prélevé	m³	Cf texte ci-avant		
	SAMSE				
	DORAS				
Volet : Biodiversité					
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares			
	Argonay		2	2	0%
	St Julien en St Alban		3	3	0%
	SAMSE		3	3	0%
	DORAS		0	0	0%
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Cf texte ci-avant		
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Cf texte ci-avant		
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Cf texte ci-avant		
Volet : Emissions					
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO_2		à périmètre constant *	
EN 16	*Total*		■ 231 948	252 072	9%
EN 17	SAMSE		■ 59 443	63 311	7%
	DORAS		36 066	44 923	25%
	dont Fret		■ 120 697	136 565	13%
	SAMSE		■ 39 538	43 176	9%
	DORAS		27 419	35 264	29%
	dont Déplacements		77 366	80 472	4%
	SAMSE		8 717	8 085	-7%
	DORAS		3 429	4 191	22%
		tCO_2/Meuros			
	Total		171	169	-1%
	SAMSE		119	116	-3%
	DORAS		180	217	21%

● Variation calculée sur la base des données réelles 2016 et des données 2017 corrigées du DJU

■ Données 2016 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

* Données 2017 retraitées de SUD APPRO, des TRANSPORTS SCHWARTZ et du fret aval de la plateforme panneaux afin d'être comparables avec les chiffres 2016

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 201A47:I946
ENVIRONNEMENT					
Volet : Effluents et déchets					
EN 22	Total des rejets d'eau		Les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.		
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes			
	Total		21 428	14 446	-33%
	SAMSE		4 266	4 543	6%
	DORAS		2 126	2 550	20%
	Déchets industriels banaux		11 295	7 375	-35%
	SAMSE		2 848	2 127	-25%
	DORAS		1 844	1 737	-6%
	Bois		Inclus aux Déchets industriels banaux	2 609	-
	SAMSE			632	-
	DORAS			444	-
	Gravats		3 277	3 409	4%
	SAMSE		1 131	1 605	42%
	DORAS		225	285	27%
	Plastique		604	177	-71%
	SAMSE		71	44	-38%
	DORAS		6	18	188%
	Papier et carton		6 199	701	-89%
	SAMSE		181	103	-43%
	DORAS		44	37	-16%
	Métal		53	175	228%
	SAMSE		34	32	-6%
	DORAS		7	28	318%
Volet : Produits et services					
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Cf texte ci-avant		
Volet : Conformité					
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0%
	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0%
Volet : Transport					
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel (carburants)	1000 litres		à périmètre constant *	
	Camions		4 839	5 376	11%
	SAMSE		2 160	2 235	3%
	DORAS		789	938	19%
	Voitures de fonction		1 780	1 975	11%
	SAMSE		539	514	-5%
	DORAS		309	375	21%
		1000 litres/Meuros			
	Camions		3,56	3,61	1%
	SAMSE		4,32	4,08	-6%
	DORAS		3,94	4,54	15%
	Voitures de fonction		1,31	1,32	1%
	SAMSE		1,08	0,94	-13%
	DORAS		1,54	1,82	18%
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs					
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.		
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux					
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

* Données 2017 retraitées de SUD APPRO, des TRANSPORTS SCHWARTZ et du fret aval de la plateforme panneaux afin d'être comparables avec les chiffres 2016

Note méthodologique

Les sociétés suivantes sont exclues de ce volet : EPPS, GET ELECTRIC, MAT APPRO et SWEETAIR FRANCE.
Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises en cours d'année (FOREZ MAT) n'ont pas été retenus non plus.

La société RG BRICOLAGE est incluse.
En 2017, les sociétés SOCOBOIS, LEADER CARRELAGES, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ ont été intégrées pour la première fois.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17 et EN 30 pour lesquels un nouveau ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs extrapolés sur les ventes sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.
  Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1er janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, REMAT, LEADER CARRELAGES, VAUDREY, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes), les services tertiaires (hors transport).

- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations.

- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.

- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1er janvier au 30 septembre et il est extrapolé en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.

- Les déchets sont collectés sur la période du 1er janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS n'ayant pu fournir les données environnementales pour 2017 (sauf pour les déplacements domicile-travail et les consommations de carburant des camions et des voitures de fonction), les données N-1 ont été reprises.

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.
Il comprend le papier bureau, le papier communication (catalogues, affiches, dépliants…) et le papier en-tête (courriers, factures, bons de livraison…).
Les données sont collectées via le Système d'Information du Groupe.

EN 3 = les consommations de gaz 2016 et 2017 sont données sans retraitement mais la variation 2017 / 2016 est calculée avec l'année 2017 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.
Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Cet indicateur est fourni par les 2 principaux prestataires du Groupe (1 prestataire pour le gaz et 1 prestataire pour l'électricité) qui extrapolent eux-mêmes les données de la dernière période de l'année. Le prestataire pour le gaz, pour effectuer les calculs d'extrapolation, s'est basé sur la table des profils publiés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le prestataire pour l'électricité a choisi d'étendre proportionnellement les consommations mesurées sur les mois de l'année non facturées.
Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achat.

Etant donné que seuls 16 sites dans le Groupe utilisent du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves une fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014. La consommation annuelle du Groupe est donnée, sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national du fioul sur la période, avec une tendance d'évolution par rapport à l'année précédente.
Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage (4 sites : 3 sites SAMSE et 1 site CELESTIN MATERIAUX) ne se fait plus, les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé, relevé en m^3, est considéré comme non significatif pour le Groupe, il est estimé sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national de l'eau sur la période.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Les données 2017 publiées ci-avant ont été ramenées au périmètre des données 2016 (sans flux transport additionnels) afin de pouvoir être comparées. Les données 2017 non retraitées sont :

	Unités	2017
Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO_2	
Total		254 946
SAMSE		64 213
DORAS		44 923
dont Fret		138 610
SAMSE		44 078
DORAS		35 264
dont Déplacements		80 670
SAMSE		8 085
DORAS		4 191
	tCO_2/Meuros	
Total		170
SAMSE		117
DORAS		217

Avec la méthode Bilan Carbone ®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (9 % des émissions du Groupe en 2017).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2017).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (90 % en 2017).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier direct) représente 47 % des émissions du Groupe en 2017.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.
Pour le périmètre suivant (SAMSE, CHRISTAUD, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, DORAS, CELESTIN MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CLAUDE MATERIAUX, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, M+ MATERIAUX, OUTIMAT BTP, REMAT et VAUDREY), en 2016, de manière exceptionnelle, le tonnage n'a pas été collecté auprès des fournisseurs mais il a été estimé sur la base du tonnage de l'année précédente, corrigé du taux d'évolution du chiffre d'affaires réalisé avec les fournisseurs entre 2015 et 2016. En 2017 une nouvelle collecte a eu lieu (LEADER CARRELAGES et SOCOBOIS se sont rajoutées au périmètre). De plus les tonnages pour les fournisseurs intra-communautaires sont désormais récupérés via les déclarations d'échanges de biens gérées de manière automatisée dans le logiciel DELTApass.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules possédés par la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente. OUTIMAT BTP et CLAUDE MATERIAUX utilisent pour la première fois cette méthode en 2017.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage. L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 25 % des émissions du Groupe en 2017.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est pour 2017 de 22 %.

Les données 2016 sont issues du Bilan Carbone ® version 7.5 et les données 2017 de la version 7.7. A titre indicatif, si les données 2016 étaient retraitées avec la version 7.7, les émissions augmenteraient au maximum de 0,06 %.

EN 23 = jusqu'en 2016 la collecte des données se basait sur le registre de suivi des opérations relatives à la gestion des déchets tenu annuellement par chaque site négoce et renseigné à partir des informations contenues dans les documents remis par les prestataires chargés de l'enlèvement des déchets. En 2017 une nouvelle méthode a été mise en place pour le négoce et le bricolage : la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement). La période de reporting a également changé, elle s'effectue désormais sur les 3 premiers trimestres de l'année N avec une extrapolation du dernier trimestre, et non plus du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (comme en 2016).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.
Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

Les données 2017 publiées ci-avant ont été ramenées au périmètre des données 2016 (sans flux transport additionnels) afin de pouvoir être comparées. Les données 2017 non retraitées sont :

	Unités	2017
Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres	
Camions		6 053
SAMSE		2 551
DORAS		938
Voitures de fonction		1 975
SAMSE		514
DORAS		375
	1000 litres/Meuros	
Camions		4,04
SAMSE		4,65
DORAS		4,54
Voitures de fonction		1,32
SAMSE		0,94
DORAS		1,82

Pour la première fois en 2017, des livraisons camions jusqu'alors jamais prises en compte ont été comptabilisées :

- Les livraisons réalisées par SUD APPRO entre les agences du Groupe et leurs clients,
- Les livraisons réalisées par SUD APPRO pour des clients hors Groupe,
- Les livraisons réalisées par les TRANSPORTS SCHWARTZ entre les agences BTP DISTRIBUTION et leurs clients,
- Les livraisons réalisées par les TRANSPORTS SCHWARTZ pour ses autres clients (hors BTP DISTRIBUTION),
- Les livraisons réalisées de la plateforme panneaux vers les agences du Groupe.

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.

Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue. Cette charte a été envoyée pour la première fois fin 2015 avec tous les contrats 2016. 186 exemplaires de cette charte ont été retournés signés en 2017.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

Les certifications bois et la RBUE

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges. Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2017 le renouvellement de ces 2 certifications de chaîne de contrôle pour une période de 5 ans, ponctuée d'audits de suivis annuels.

En parallèle, le Groupe continue de valider une charte environnementale avec l'obtention du critère de performance maximale, à savoir, 3 feuilles d'Erable. Cette démarche, octroyée par le LCB (Le Commerce du Bois) garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

C'est dans un contexte législatif et contraignant, que depuis 2013, le RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne) s'applique. Bien entendu, le Groupe répond à ces exigences en terme de vérification / validation des produits à base de bois.

Enfin, et c'est une nouveauté sur l'année 2017, certaines des agences du Groupe situées dans l'arc alpin ont obtenu la certification BOIS DES ALPES™. Cela signifie aussi la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier a maxima les produits transformés à proximité des lieux de vente, une proximité certifiée et plébiscitée !

FCBA/BDA17-003

Les achats du Groupe

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits luminaires solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. L'activité bricolage a décidé d'arrêter la commercialisation de ces produits en 2017.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Les démarches satisfaction clients (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les deux ans. En 2017, 5 301 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que de clients particuliers en compte. La satisfaction est mesurée à trois niveaux : satisfaction globale, satisfaction par grands thèmes (accueil téléphonique, accueil agence, professionnalisme...) puis satisfaction détaillée. En 2017, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,5 sur 10 en 2015 à 7,6 en 2017. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients.
DORAS a réalisé son premier baromètre satisfaction clients en 2014.

Depuis 2013, une démarche « Satisfaction Clients » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est déployée dans l'activité bricolage, incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.
Depuis 2015, une démarche « Satisf'Action » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est aussi engagée dans l'activité négoce.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration		Le pourcentage doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.		
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des règlementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	Nombre	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services					
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	100	100	0%
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des règlementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		Cf texte ci-dessus		
Volet : Communication marketing					
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux règlementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages	Nombre	1	1	0%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des règlementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	K€	0	0	0%

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non-respect des règlementations en matière de produits.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).
Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

Société

La lutte contre la corruption

Depuis juin 2014, une équipe interne « alerte escroquerie » travaille sur la sensibilisation des équipes opérationnelles et fonctionnelles aux risques de fraude interne et externe.

Cette sensibilisation se concrétise par des campagnes de communication interne : flyers et réunions de sensibilisation animées par des experts externes.

Depuis décembre 2017, une équipe dédiée à l'application de la loi SAPIN II (loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique) œuvre sur les différentes mesures liées à la lutte contre la corruption avec la mise en place de :

- une cartographie des risques pour identifier, hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption,
- un code de conduite définissant les types de comportements à proscrire,
- des sanctions disciplinaires envers les salariés en cas de violation du code de conduite,
- un dispositif d'alerte interne,
- des procédures d'évaluation des tiers (fournisseurs, intermédiaires et clients),
- des procédures de contrôles comptables, internes ou externes,
- un dispositif de formation et d'information pour l'ensemble des collaborateurs,
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Concernant les indicateurs SO 3 à SO 5, le Groupe SAMSE n'a pas réalisé d'études à ce jour.

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines ou locales

L'impact territorial, économique et social

Avec son réseau de 343 points de vente, le Groupe est un acteur économique important sur les territoires où il est implanté.

Il favorise l'emploi en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement (5 salons régionaux en 2017) et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versées de manière ciblée, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement à proximité de ses sites.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer. Il contribue ainsi à maintenir l'activité dans le tissu local et à la développer.
Pour exemple, lors du chantier du magasin de bricolage de Narbonne (nouveau magasin ouvert en mars 2017), plus de 85 % du montant des travaux a été affecté à des entreprises locales.
Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et toutes les entreprises choisies (sauf celle pour le confortement de sol) étaient implantés dans le même département.

L'ensemble des acteurs de l'emploi locaux sont systématiquement impliqués lors des campagnes de recrutement liées à l'ouverture d'un nouveau site. Chaque projet d'ouverture sur un territoire fait l'objet de rencontres préalables notamment avec le Pôle Emploi local pour construire un recrutement concerté et adapté. Par exemple, lors de la création du nouveau magasin de bricolage de Narbonne, l'effectif de 48 personnes a été constitué par 18 mobilités internes et 30 recrutements locaux.

Le Groupe a également pour stratégie de croissance le rachat de sociétés ou de points de vente dans les zones géographiques où il est déjà implanté. Le Groupe développe ainsi son ancrage territorial et démontre sa volonté d'être actif, au niveau de l'emploi et du développement économique local.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

L'impact sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est soucieux de son impact sur les populations riveraines ou locales. Dans l'implantation de ses points de vente, l'intégration dans le tissu social, le respect des riverains, le Groupe cherche à jouer un rôle positif au sein des communautés locales.

Le mécénat

Impliqué sur ses territoires régionaux, c'est tout naturellement que le Groupe soutient des actions solidaires proches de ses points de vente. Il est également partenaire de certaines associations locales qui œuvrent à l'étranger.

Des projets caritatifs

A Grenoble, le Groupe a participé à la construction en 2012 puis à l'agrandissement en 2014, de la **maison Ronald Mc Donald** : des chambres et des espaces communs où les parents d'enfants hospitalisés peuvent loger, échanger et se soutenir mutuellement. Depuis, il participe chaque année à un événement qui permet à l'association de poursuivre son action et d'accueillir plus de 300 familles par an.

Le Groupe soutient **Aide Médicale et Développement** (AMD) à Grenoble, une association française qui œuvre dans différents pays du monde. En 2016, il a participé à la construction d'un centre de santé dans le village d'Ethiolo, au Sénégal ; en 2017, à la réhabilitation de la maternité de l'hôpital de Mandiana en Haute-Guinée : l'accès à l'eau est aujourd'hui garanti grâce aux travaux d'adduction qui ont été réalisés au mois de novembre. Les travaux se poursuivent.

Le CHU Grenoble Alpes accueille 900 000 patients par an. C'est l'hôpital universitaire de référence des Alpes et de ses 2 millions d'habitants. Le Groupe SAMSE soutient le **Fonds de dotation du CHUGA** qui, en appui de l'action propre au CHUGA, a pour mission d'accélérer, de financer et de promouvoir des projets novateurs et porteurs de sens.

En 2017, le Groupe s'est investi dans un nouveau projet de mécénat pour aider **l'association Arist** à organiser la 12ème Journée mondiale de la trisomie 21, du 16 au 18 mars à Grenoble. Un événement ouvert à tous, convivial et familial. L'occasion aussi de mettre en exergue des avancées scientifiques, de valoriser l'écosystème isérois, d'afficher un partage de valeurs sociales entre les entreprises, les sportifs, les associations, les collectivités locales, les élus et les professionnels du soin et de la santé.

Depuis de nombreuses années, le Groupe est aux côtés du **Fonds d'action Négobois** pour le mécénat qui réunit des industriels et des négociants de la construction dans une même ambition : rassembler des dons pour construire au profit de causes dont l'intérêt est sans équivoque. Cette année, le Groupe avait choisi de soutenir la construction d'une pension de famille réservée aux femmes victimes de violences, à Lodève (34). En fin d'année, les travaux étaient bien avancés : débutait la phase de second œuvre avec la pose de l'enduit de façade, le carrelage, la peinture et les finitions en électricité et plomberie.

Des projets liés à l'activité du Groupe

Le Groupe soutient aussi des projets qui ont un sens par rapport à sa situation géographique au cœur des montagnes.
Il s'implique dans la construction ou la rénovation de refuges en haute-montagne. Après le refuge du Goûter dans le massif du Mont Blanc, le refuge de l'Aigle dans Les Ecrins, le groupe soutient la **Fédération française des clubs alpins et de montagne** (FFCAM), pour la réfection du Temple Ecrins en 2017. Les travaux terminés en octobre ont concerné l'assainissement et l'adduction d'eau potable depuis son captage jusqu'à son arrivée au refuge.

Des projets culturels

Enfin, depuis plus de 15 ans, le Groupe est partenaire de MC2, la Maison de la Culture de Grenoble, à la fois pour prendre part au tissu culturel local et pour permettre au plus grand nombre, d'accéder aux spectacles.

Suivant le même objectif, il soutient Musée en musique. Pour la saison 2017/2018, le Musée de Grenoble accueille dans son auditorium, un riche programme de musique.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 5 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation « Construire et Rénover Positif ». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE.
Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe…

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.
Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diables Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.
En sports d'équipe toujours, il soutient le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, l'Olympique Lyonnais, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball…
En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez… mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta.
En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles du Monteynard, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois)… Des collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Des partenariats à des évènements

Le Groupe organise chaque année des évènements à destination de ses collaborateurs. L'idée est d'offrir à tous la possibilité de participer, en famille et entre collègues à des moments de convivialité qui sont attendus avec impatience chaque année, et qui restent dans les mémoires.
Au mois d'avril, tous les salariés du Groupe sont invités à participer à une journée conviviale à la montagne, en famille.
Les repas, forfaits de ski et transports sont pris en charge par l'entreprise. Les personnes qui ne skient pas ont aussi la possibilité de découvrir d'autres loisirs.

Au mois de juin, ils sont invités à partager une journée estivale autour du vélo avec des randonnées cyclistes pour tous les niveaux. Les participants peuvent également profiter de loisirs pour petits et grands. Tous se retrouvent pour partager le repas du midi.

En novembre, c'est sous le chapiteau du Festival International du cirque de Voiron, dont SAMSE est partenaire, que les collaborateurs et leurs familles sont conviés.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire.
Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenues. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire.

A titre d'illustration, voici quelques actions menées en 2017 :

- partenariat entre le magasin de Seynod et l'association Princesse Zoé (petite fille atteinte d'une tumeur du tronc cérébral),
- engagement de LA BOITE A OUTILS de Gap aux côtés de l'association « On me soigne et je m'amuse » (accompagnement des enfants hospitalisés en pédiatrie à l'hôpital de Gap).

L'ensemble de ces actions peut être soutenu financièrement par une procédure d'encaissement permettant aux clients de réaliser « l'arrondi du cœur » dans chacun des magasins.

La fondation du Groupe

Le Groupe SAMSE est présent depuis longtemps sur de nombreuses opérations de sponsoring sportif. Il est également engagé dans diverses actions de mécénat (humanitaire, culture, environnement…).

Sa volonté est de mieux coordonner l'ensemble de ces actions et d'être davantage présent sur l'engagement sociétal.
Pour cela, une fondation collaborative Groupe SAMSE mobilisant les différentes enseignes du Groupe va être créée en 2018. Un conseil d'administration constitué de collaborateurs, de la Direction et d'experts externes sera chargé de sélectionner les projets et de déterminer les moyens mis en œuvre.

Des ateliers de réflexion inter-enseignes ont été réalisés en 2017, ils ont déterminé les domaines d'intervention de la fondation :

- le mal-logement,

- la santé et le handicap,

- des actions de solidarité.

La fondation d'entreprise Groupe SAMSE verra le jour à compter de la publication au journal officiel de l'autorisation administrative de sa création, ses statuts sont actuellement en cours d'élaboration.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2016	2017	Δ 2017 / 2016
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-dessus		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des règlementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des règlementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SAMSE, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1079, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le point 3.6 du rapport de gestion inclus dans le document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction de la note 3.6 dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

[1] Portée disponible sur www.cofrac.fr

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier 2018 et mars 2018 pour une durée d'onze jours au cours de laquelle nous avons conduit seize entretiens avec les personnes référentes du processus.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené seize entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[2]:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau des entités de l'activité négoce dont SAMSE et des entités de l'activité bricolage, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % de l'activité (en termes de chiffre d'affaires), entre 33% et 45 % des effectifs et entre 77 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Villeurbanne, le 11 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ODICEO,
représenté par
Eric VILMINT

[2] **Informations environnementales et sociétales** : Consommation d'électricité et consommation de gaz, Emissions de CO2 (fret et déplacements), la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, répartition des employés par sexe, ancienneté), le nombre total d'heures de formation.

3.7 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.2 du Document de Référence.

3.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 77 818 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 25 939 €.

3.9 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.10 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2017.

3.11 Perspectives 2018

En relation avec des indicateurs de marché bien orientés, le Groupe envisage avec optimisme l'activité de l'année à venir. En s'appuyant notamment sur l'engagement et la qualité de l'ensemble de ses équipes, le Groupe devrait transformer cette croissance d'activité en performance financière.

3.12 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

4 Eléments financiers

4.1 Comptes consolidés 118

4.2 Comptes sociaux 190

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées 119
Etat de la situation financière consolidée 120
Etat du résultat global consolidé 121
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées 122
Tableau consolidé des flux de trésorerie 123
Tableau de variation des capitaux propres consolidés 124

Annexe aux comptes consolidés 125

Note 1 - Principes comptables 125
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année 135
Note 3 - Transition aux normes IFRS 140
Note 4 - Ecarts d'acquisition 141
Note 5 - Autres immobilisations incorporelles 144
Note 6 - Immobilisations corporelle 145
Note 7 – Titres mis en équivalence 152
Note 8 - Titres de sociétés non consolidées 154
Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés 155
Note 10 - Stocks de marchandises 156
Note 11 - Clients et comptes rattachés 156
Note 12 - Autres créances d'exploitation 157
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie 158
Note 14 - Capitaux propres 159
Note 15 - Provisions 163
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés 165
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants 168
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés 171
Note 19 - Autres dettes d'exploitation 171
Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité 171
Note 21 - Charges de personnel 172
Note 22 - Charges externes 174
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations 174
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante 175
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels 175
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie 175
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut 175
Note 28 - Autres produits et charges financiers 176
Note 29 - Formation du résultat financier 176
Note 30 - Charges d'impôt 176
Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence 177
Note 32 - Résultat par action 177
Note 33 - Engagements Hors Bilan 178
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées 179
Note 35 - Instruments financiers 180
Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité) 181
Note 37 – Honoraires des Commissaires aux comptes 184

Informations financières sélectionnées

1 - Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

	2017	2016
Total de l'actif	986 705	903 973
Total des actifs non courants	378 870	370 958
Total des actifs détenus en vue de la vente	1 596	350
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	442 021	408 476
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	12 098	11 389
Dividende par action	2,50	2,20
Endettement financier net	133 957	141 482
Ratio d'endettement financier	29,50%	33,70%

2 - Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2017

	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 340 291	1 222 009
Résultat Opérationnel Courant	53 697	47 282
Taux de marge opérationnelle courante	4,01	3,87
Résultat opérationnel	54 611	47 414
Résultat net des sociétés intégrées	42 931	37 319
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	40 309	34 927
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 622	2 392
Résultat net par action (en €)	11,68	10,13
Résultat net dilué par action (en €)	11,68	10,13

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		**378 870**	**370 958**
Ecarts d'acquisition	04	42 931	44 565
Autres immobilisations incorporelles	05	2 233	2 180
Immobilisations corporelles	06	267 474	263 082
Titres mis en équivalence	07	43 921	41 018
Titres de sociétés non consolidées	08	16 181	12 984
Autres actifs immobilisés	09	3 784	3 725
Impôts différés actifs	16	2 346	3 404
ACTIFS COURANTS		**606 239**	**532 665**
Stocks de marchandises	10	251 107	235 627
Clients et comptes rattachés	11	172 952	157 394
Autres créances	12	101 693	60 899
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	80 487	78 745
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	**1 596**	**350**
TOTAL DE L'ACTIF		**986 705**	**903 973**

		Au 31 Décembre	
		2017	2016
	notes		
CAPITAUX PROPRES		**454 119**	**419 865**
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	442 021	408 476
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	12 098	11 389
DETTES NON COURANTES		**157 031**	**158 914**
Provisions	15	14 329	14 138
Impôts différés passifs	16	7 836	9 384
Dettes financières à long terme	17	134 866	135 392
DETTES COURANTES		**375 555**	**325 194**
Provisions	15	3 072	2 617
Fournisseurs et comptes rattachés	18	186 450	161 537
Dettes financières à court terme	17	79 578	84 835
Autres dettes	19	106 455	76 205
TOTAL DU PASSIF		**986 705**	**903 973**

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices 2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	**20**	**1 340 291**	**1 222 009**
Autres produits de l'activité	**20**	86	47
Achats et variation de stocks		-927 959	-844 180
Charges de personnel	**21**	-208 896	-190 567
Charges externes	**22**	-94 395	-87 148
Impôts et taxes		-22 153	-22 259
Dotations aux amortissements		-29 565	-27 980
Dotations aux provisions et dépréciations	**23**	-664	221
Autres produits et charges de l'exploitation courante	**24**	-3 048	-2 861
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**53 697**	**47 282**
Taux de marge opérationnelle courante		**4,01%**	**3,87%**
Autres produits et charges opérationnels	**25**	914	132
RESULTAT OPERATIONNEL		**54 611**	**47 414**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**26**	203	360
Coût de l'endettement financier brut	**27**	-2 426	-3 106
Coût de l'endettement financier net		**-2 223**	**-2 746**
Autres produits et charges financiers	**28**	851	807
RESULTAT FINANCIER	**29**	**-1 372**	**-1 939**
Charge d'impôt	**30**	-14 580	-11 266
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	**31**	4 272	3 110
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**42 931**	**37 319**
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		40 309	34 927
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 622	2 392
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**32**	3 449 815	3 449 021
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	**32**	3 449 815	3 449 021
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	**32**	**11,68**	**10,13**
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	**32**	**11,68**	**10,13**

RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	**42 931**	**37 319**
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 467	2 218
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	-29	-89
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**1 438**	**2 129**
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	-255	-2 097
Impôts différés sur écarts actuariels	85	699
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**-170**	**-1 398**
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS	**1 268**	**731**
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL	**44 199**	**38 050**
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41 582	35 694
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 617	2 356

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2017	% SUR C.A	2016	% SUR C.A	% de variation 2017/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 340 291**		**1 222 009**		**9,68**
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 057 689	78,91	965 615	79,02	9,54
Dont Chiffre d'affaires bricolage	282 602	21,09	256 394	20,98	10,22
Autres produits de l'activité	**86**	0,01	**47**	0,00	82,98
Achats et variation de stocks	**-927 959**	-69,24	**-844 180**	-69,08	9,92
Charges de personnel	**-208 896**	-15,59	**-190 567**	-15,59	9,62
Charges externes	**-94 395**	-7,04	**-87 148**	-7,13	8,32
Impôts et taxes	**-22 153**	-1,65	**-22 259**	-1,82	-0,48
Dotations aux amortissements	**-29 565**	-2,21	**-27 980**	-2,29	5,66
Dotations aux provisions et dépréciations	**-664**	-0,05	**221**	0,02	
Autres produits et charges de l'exploitation courante	**-3 048**	-0,23	**-2 861**	-0,23	6,54
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**53 697**	**4,01**	**47 282**	**3,87**	**13,57**
Dont ROC négoce	38 395	3,63	33 798	3,50	13,60
Dont ROC bricolage	15 302	5,41	13 484	5,26	13,48
Autres produits et charges opérationnels	**914**	**0,07**	**132**	0,01	592,42
RESULTAT OPERATIONNEL	**54 611**	**4,07**	**47 414**	**3,88**	**15,18**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**203**	0,02	**360**	0,03	-43,61
Coût de l'endettement financier brut	**-2 426**	-0,18	**-3 106**	-0,25	-21,89
Coût de l'endettement financier net	**-2 223**	**-0,17**	**-2 746**	**-0,22**	**-19,05**
Autres produits et charges financiers	**851**	0,06	**807**	0,07	5,45
RESULTAT FINANCIER	**-1 372**	**-0,10**	**-1 939**	**-0,16**	**-29,24**
Charge d'impôt	**-14 580**	-1,09	**-11 266**	-0,92	29,42
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	**4 272**	0,32	**3 110**	0,25	37,36
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	**42 931**	**3,20**	**37 319**	**3,05**	**15,04**

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du Résultat Opérationnel Courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2017	2016	2017	2016
Négoce	78,91	79,02	71,50	71,48
Bricolage	21,09	20,98	28,50	28,52
	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2017	**2016**
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	40 309	34 927
Part des intérêts non contrôlants	2 622	2 392
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-2 314	-1 109
Amortissements et provisions	33 149	29 258
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 580	11 266
Impôts versés	-14 822	-12 954
Résultat sur cessions d'actifs	-3 598	157
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-133	50
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		
Autres produits et charges calculés		12
Capacité d'autofinancement	**69 793**	**63 999**
Coût de l'endettement financier net	2 223	2 746
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 959	2 070
Flux de trésorerie généré par l'activité	**60 057**	**68 815**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-43 337	-35 679
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 249	1 480
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-895	-7 815
Incidence des variations de périmètre (cessions)		
Acquisitions d'immobilisations financières	-3 250	-3 184
Diminution d'immobilisations financières	816	222
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-39 421**	**-44 980**
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-7 607	-7 262
Dividendes sur actions auto-détenues	17	19
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 430	-1 392
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-640	-1 726
Intérêts financiers nets versés	-2 223	-2 746
Emission d'emprunts	66 413	45 415
Remboursements d'emprunts	-69 170	-62 609
Autocontrôle	-117	184
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**-14 757**	**-30 117**
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	**5 879**	**-6 282**
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**52 143**	**58 090**
Reclassement de trésorerie	**385**	**335**
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	**58 407**	**52 143**

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2017	2016
Variation des stocks	-14 009	2 076
Variation des créances clients et autres débiteurs	-38 383	-1 971
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	40 509	2 075
Intérêts courus non échus	-76	-110
Variation du besoin en fonds de roulement	**-11 959**	**2 070**
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-500	-7 565
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	-395	-250
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	**-895**	**-7 815**
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre		
Incidence des variations de périmètre (cessions)	**0**	**0**
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-1 039	-679
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-39 716	-39 806
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	-1 229	1 922
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1 353	2 884
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**-43 337**	**-35 679**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	**3 458**	**44 722**	**306**	**300 493**	**-598**	**32 072**	**380 453**	**12 214**	**392 667**
Inscription en réserves du résultat 2015				32 072		-32 072			
Résultat consolidé de l'exercice 2016						34 927	34 927	2 392	37 319
Distributions effectuées				-7 242			-7 242	-1 392	-8 634
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				77			77		77
Impact de la variation des actions auto-détenues				184			184		184
Ajustement de juste valeur des titres					2 129		2 129		2 129
Gains / Pertes actuariels					-1 362		-1 362	-36	-1 398
Variation du % d'intérêts				-496			-496	-1 419	-1 915
Frais d'acquisition de titres				-199			-199	-370	-569
Autres mouvements				5			5		5
Solde au 31 décembre 2016	**3 458**	**44 722**	**306**	**324 894**	**169**	**34 927**	**408 476**	**11 389**	**419 865**
Inscription en réserves du résultat 2016				34 927		-34 927			
Résultat consolidé de l'exercice 2017						40 309	40 309	2 622	42 931
Distributions effectuées				-7 590			-7 590	-1 430	-9 020
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				16			16		16
Impact de la variation des actions auto-détenues				-117			-117		-117
Ajustement de juste valeur des titres					1 438		1 438		1 438
Gains / Pertes actuariels					-165		-165	-5	-170
Variation du % d'intérêts				-164			-164	-478	-642
Engagements de rachat de minoritaires				-18			-18		-18
Autres mouvements				-164			-164		-164
Solde au 31 décembre 2017	**3 458**	**44 722**	**306**	**351 784**	**1 442**	**40 309**	**442 021**	**12 098**	**454 119**

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le Groupe SAMSE". Le siège social de SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Directoire du 6 mars 2018, examinés par le Conseil de Surveillance du 8 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Note 1 - Principes comptables

Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.
Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Commitee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.
Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2017

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendements à IAS 7 – Etats des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir.
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes latentes.
- Amendements à IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités – Clarification du champ d'application.
- Améliorations des normes IFRS – Cycle 2014-2016.

Ces textes n'ont pas engendré d'incidence notable sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes applicables par anticipation :

- IFRS 9 – Instruments financiers.
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires provenant des contrats avec les clients.
- IFRS 16 – Contrats de location.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.
- IFRIC 23 – Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat.
- Clarification d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires provenant des contrats avec les clients.
- Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4.
- Amendements à IAS 40 – Transferts des immeubles de placement.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- Amendements à IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

Il est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application d'IFRS 16. Les principaux contrats de location du Groupe concernés par cette norme sont les baux commerciaux, ainsi que les contrats relatifs aux véhicules (camions et voitures de société).

Le principal impact attendu par le Groupe pour la norme IFRS 9 est le classement et l'évaluation des actifs financiers, et plus particulièrement des titres DUMONT INVESTISSEMENT (cf. note 8). En effet, ces derniers sont évalués et comptabilisés à chaque clôture à leur juste valeur, les gains et pertes étant constatés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'ils sont cédés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat.

A compter du 1er janvier 2018, date de première application d'IFRS 9, deux options sont proposées pour l'évaluation de ces titres :

- Juste valeur par résultat.
- Ou juste valeur en autres éléments du résultat global non reclassable ultérieurement en résultat net.

Les dividendes issus de ces instruments de capitaux propres resteront comptabilisés en résultat financier.

Le Groupe ne s'attend pas à d'impact significatif dans les comptes dans le cadre de l'application des autres textes.

Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.
Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2017, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du conseil d'administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée existée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement.
Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.
Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan " Titres mis en équivalence ".

Impôts

La rubrique " charge d'impôt " sur le compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règlementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.
Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.
Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.
Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que " produits différés " et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.
Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "autres produits et charges de l'exploitation courante" en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne "autres produits et charges opérationnels" en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.
D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.
Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.
Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,47 % pour 2017 (8,03 % en 2016). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1% pour 2017 (identique en 2016).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique "Dotations aux provisions et dépréciations" du compte de résultat, en Résultat Opérationnel Courant.

Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en "Dotations aux provisions et dépréciations" et viennent affecter le Résultat Opérationnel Courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels".

Contrats de location-financement et locations simples

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant.
Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.
La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.
Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
   Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
   Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
   Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.
   Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique "clients et comptes rattachés".
   Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique "autres actifs immobilisés".

3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme.
   Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique "autres produits et charges financiers" dans la période au cours desquelles elles interviennent.
   Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux

variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.
Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « autres actifs financiers immobilisés ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique « produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.
Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 17).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.
Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.
Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.
Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.
Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériaux nés dans l'année.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente. Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du Résultat Opérationnel Courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers, et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du Résultat Opérationnel Courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions).
La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.
Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes :

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.
Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2017.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES		EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	98,04%	98,04%	97,74%	97,74%
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA		I.G	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA	**Reclassement interne des titres**	I.G	100,00%	100,00%	89,43%	89,43%
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA		I.G	51,83%	51,83%	51,83%	51,83%
SAS M+ MATERIAUX	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DORAS	- 8 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS BOIS MAURIS ODDOS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL GET ELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SWEETAIR FRANCE	SAMSE SA		I.G	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA		I.G	78,00%	78,00%	78,00%	78,00%
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50%	77,50%	77,50%	77,50%
SAS FOREZ MAT	SAMSE SA	**Entrée dans le périmètre**	I.G	100,00%	100,00%		
SAS MAT APPRO	SAMSE SA		I.G	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI H2O IMMO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60%	99,60%	99,60%	99,60%
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00%	96,00%	96,00%	96,00%
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAMSE SA		I.G	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA		MEQ	44,99%	44,99%	44,99%	44,99%
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		MEQ	35,07%	35,07%	35,07%	35,07%
SAS PLATTARD SAS	- 9 - SAMSE SA		MEQ	33,99%	33,99%	33,99%	33,99%
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Equivalence

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SA TC-HP	SAS LA BOITE A OUTILS	**Fusion absorption par LA BOITE A OUTILS SAS - effet rétroactif au 1er janvier 2017**				100,00%	97,74%
SAS DEDB	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SAS DEDB REMIREMONT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00%	68,63%	70,00%	68,42%
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,02%	50,00%	48,87%
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,02%	50,00%	48,87%
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	98,04%	100,00%	97,74%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	90,00%	88,24%	90,00%	87,97%
SCI OYO	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,02%	49,04%	50,02%	48,89%
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	49,02%	50,00%	48,87%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	33,50%	32,84%	33,50%	32,74%
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,22%	40,00%	39,10%
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,22%	40,00%	39,10%
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98%	39,19%	39,98%	39,07%
SAS AMEO CONSTRUCTION	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,61%	20,00%	19,55%
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,61%	20,00%	19,55%
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT							
SARL REMAT SERVICES	SA REMAT		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88%	69,88%	69,88%	69,88%
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	96,76%	86,89%	96,68%	86,82%
SAS VAUDREY	SA CHRISTAUD	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	100,00%	89,80%	75,03%	67,38%
SARL BILLMAT	SA CHRISTAUD	**Prise de participation**	MEQ	29,99%	26,93%		
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL DAUPHINE TRANSPORT ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE JOURDAN	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00%	51,83%	100,00%	51,83%
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00%	20,73%	40,00%	20,73%
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00%	20,73%	40,00%	20,73%

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	SAS RENE DE VEYLE		Reclassement interne des titres			10,57%	10,57%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86%	99,86%	99,86%	99,86%
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL FAVERET	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SOCOBOIS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI IMMODOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT BOUREY	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30%	23,30%	23,30%	23,30%
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%

Sociétés détenues par les Groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2017 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ
- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00%	100,00%	96,72%	96,72%
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10%	92,95%	96,10%	92,95%
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Prise de contrôle	I.G	75,00%	75,00%	34,00%	34,00%
SARL BEAUJOLAIS MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI ODETTE	SAS PLATTARD	Prise de contrôle	I.G	100,00%	100,00%	50,00%	50,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ETS CHEVROT ET FILS	SAS PLATTARD NEGOCE	Fusion absorption par PLATTARD NEGOCE - effet rétroactif au 1er janvier 2017				50,00%	50,00%
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	48,36%
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	48,36%
SARL GLATTARD MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	TUP dans PLATTARD NEGOCE au 30/06/2017				50,00%	50,00%
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50%	32,50%	32,50%	31,43%

Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2017

Prises de contrôle - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SAS FOREZ MAT	01/04/2017	Négoce	Intégration Globale	100,00	SA SAMSE
Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% acquis	% de détention	Société détentrice
SAS LA BOITE A OUTILS	19/05/2017	Bricolage	0,30	98,04	SA SAMSE
SAS CELESTIN MATERIAUX	29/03/2017	Négoce	0,08	96,76	SA CHRISTAUD
SAS VAUDREY	21/04/2017	Négoce	24,97	100,00	SA CHRISTAUD
Prises de participations minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SARL BILLMAT	31/01/2017	Négoce	Mise en équivalence	29,99	SA CHRISTAUD
Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption					
Sociétés	Date effective	Activité			Société absorbante
SA TC-HP	01/01/2017	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent la société SAS PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée « évènements de l'année ».

Entrées dans le périmètre de consolidation - prises de contrôle

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Exercice 2017 Chiffre d'affaires	Exercice 2017 Résultat net	% détenu contrôle	% détenu intérêts
					Données consolidées retraitées			
FOREZ MAT	500	Négoce	France	I.G	8 820	95	100,00%	100,00%

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

Fin mars 2017, le Groupe a complété son maillage géographique avec l'acquisition de 100% de la société FOREZ MAT située à Saint Etienne. Cette société de Négoce Multispécialiste emploie 25 personnes, réparties sur 4 agences situées dans les départements de la Loire et Haute-Loire.

Si cette acquisition était intervenue au 1er janvier 2017, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2017 auraient été les suivants :

Entités	Chiffre d'affaires	Résultat net (1)
FOREZ MAT	11 470	-530

(1) : Hors éléments exceptionnels.

En janvier 2017, le Groupe a pris une participation à hauteur de 30% du capital de la société BILLMAT, spécialisée dans l'adduction d'eau potable et l'assainissement sur le quart Nord-Ouest de la France.

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 190 milliers d'euros, affecté au poste "Titres mis en équivalence" de l'état de la situation financière consolidée.

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2017, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 /12/2017		Au 31/12/2016	
	France	Etranger	France	Etranger
		(1)		(1)
Nombre de sociétés				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	73	1	73	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	15		14	
sous - total	**88**	**1**	**87**	**1**
TOTAL	**89**		**88**	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SA DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- La société DEDB REMIREMONT a fait l'objet d'une TUP dans LA BOITE A OUTILS avec effet au 1er janvier 2018.

- Le 28 février 2018, prise de participation complémentaire à hauteur de 35 % dans le capital de la société BILLMAT par CHRISTAUD.

A l'issue de cette opération, la société CHRISTAUD détient 65 % du capital de BILLMAT.

Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

	Au 31 décembre 2017					
Valeurs nettes consolidées	**DORAS**	**LA BOITE A OUTILS**	**M+ MATERIAUX**	**Autres filiales**	**SAMSE**	**Total consolidé**
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	44 434	63 037	22 504	139 535	109 360	**378 870**
Endettement financier hors Groupe	45 065	18 236	23 573	22 215	105 355	**214 444**
Trésorerie au bilan	7 282	1 532	466	16 757	54 450	**80 487**
Flux de trésorerie liés à l'activité	7 854	9 939	1 776	7 153	33 335	**60 057**
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		3 962		7 244		**11 206**

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005 conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1er janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition.
Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).
Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	**64 482**
Augmentations / Acquisitions	161
Diminutions / Sorties	715
à la clôture de l'exercice	**63 928**
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	**19 917**
Dépréciations / pertes de valeur	1 080
à la clôture de l'exercice	**20 997**
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	**44 565**
à la clôture de l'exercice	**42 931**

4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

		A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
			Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS		13 298			110		13 188
SA DORAS		7 033			75		6 958
SAS M+ MATERIAUX		4 436			110		4 326
SAS DEDB (1)	Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2014	3 320		598			2 722
SAS ETS ROGER CLEAU		2 467			250		2 217
SA SAM	Société absorbée par SAMSE en 2004	1 633					1 633
SAS GAMAG	Société absorbée par SAMSE en 2014	1 320					1 320
SAS TS HABITAT	Société tupée avec LA BOITE A OUTILS en 2012	1 300					1 300
SAS LEADER CARRELAGES		833					833
SAS LA BOITE A OUTILS		706					706
SA BENET	Société absorbée par SAMSE en 2004	669					669
CO DI PLAST (2)	Société absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2015	736		117			619
RUDIGOZ	Société absorbée par SAMSE	577					577
SAS CLAUDE MATERIAUX		880			320		560
SAS SOCOBOIS		536					536
PLOTON	Société absorbée par DORAS en 2012	613			90		523
SA ROCH MATERIAUX	Société absorbée par SAMSE en 2002	385					385
SAS BLANC MATERIAUX		340					340
CSI MATERIAUX	Société absorbée par DORAS en 2010	337			55		282
LASSERE	Fonds de commerce acquis par M+ MATERIAUX	319			70		249
SAS TC-HP	Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2017	237					237
SAS EXPOTEO	Société absorbée par SAMSE en 2012	204					204
SAS MATERIAUX DES ALPES	Société tupée avec SAMSE en 2011	182					182
SARL LECHENNE	Société absorbée par SAMSE en 2002	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT		176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	Société tupée avec SAMSE en 2012	169					169
SARL ISO-NEG	Société tupée avec M+ MATERIAUX en 2016	167					167
SAS FOREZ MAT	**PRISE DE CONTRÔLE**		161				161
ORNANS	Société absorbée par DORAS en 2012	149					149
SAS BOIS MAURIS ODDOS		149					149
SAS REMAT		147					147
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ		145					145
SAS SGAC	Société tupée avec SAMSE en 2009	132					132
SA BRICO ALES	Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008	132					132
MOTTY	Société absorbée par SAMSE	110					110
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS		552					552
Total		44 565	**161**	**715**	**1 080**	**0**	42 931

(1) : Cession d'un magasin de bricolage situé à Saumur en décembre 2017. Le résultat de cession a été enregistré en "Autres produits et charges opérationnels" (cf. note 25).
(2) : Cession d'une agence, n'ayant pas engendré d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2011	10 730	
2011	783	1,60
2012	1 495	3,09
2013	1 086	2,38
2014	2 053	4,38
2015	1 685	3,66
2016	2 085	4,68
2017	1 080	2,52

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).
Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement.

Cela concerne 16 couples de 2 sites physiques sur 272 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2017 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	37 658
Bricolage	5 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société ETS PIERRE HENRY ET FILS sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 30,7 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 47 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de **11 UGT** pour un montant global de **1 080 milliers d'euros**.
L'analyse de sensibilité consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2017 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.
Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	13 188
UGT CLEAU	2 217
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	22 253
Bricolage	
Ensemble des UGT	5 273
TOTAL	42 931

4.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	FOREZ MAT
Prix d'acquisition (A)	500
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B)	339
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	20
Ecart d'acquisition (A-B)	**161**

Dans le cadre de l'acquisition de la société FOREZ MAT, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société FOREZ MAT au moment de l'acquisition s'élevait à - 395 milliers d'euros.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)		Marques	Logiciels progiciels	Autres	**Total**
Valeur brute					
à l'ouverture de l'exercice		**384**	**18 230**	**1 018**	**19 632**
Augmentations / Acquisitions		8	965	65	1 038
Diminutions / Sorties			315	1	316
Mouvements de périmètre	Entrées		95	1	96
Mouvements de périmètre	Sorties				
Virements			196	-634	-438
à la clôture de l'exercice		**392**	**19 171**	**449**	**20 012**
Amortissements / Dépréciations					
à l'ouverture de l'exercice		**-**	**16 541**	**911**	**17 452**
Dotations aux amortissements			1 130		1 130
Dépréciations / pertes de valeur					
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				79	79
Diminutions / cessions			265	1	266
Mouvements de périmètre	Entrées		84	80	164
Mouvements de périmètre	Sorties				
Virements				-622	-622
à la clôture de l'exercice		**-**	**17 490**	**289**	**17 779**
Valeur nette					
à l'ouverture de l'exercice		**384**	**1 689**	**107**	**2 180**
à la clôture de l'exercice		**392**	**1 681**	**160**	**2 233**

Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)		Ensembles immobiliers	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute						
à l'ouverture de l'exercice		**380 515**	**46 312**	**131 916**	**12 781**	**571 524**
Augmentations / Acquisitions		8 810	5 266	14 233	11 407	39 716
Diminutions / Sorties		6 339	3 949	5 922	1	16 211
Mouvements de périmètre	Entrées		140	1 972		2 112
Mouvements de périmètre	Sorties					
Virements		12 382	543	2 623	-16 573	-1 025
à la clôture de l'exercice		**395 368**	**48 312**	**144 822**	**7 614**	**596 116**
Amortissements / Dépréciations						
à l'ouverture de l'exercice		**180 841**	**31 349**	**95 902**	**0**	**308 092**
Dotations aux amortissements		13 534	3 673	11 124		28 331
Dépréciations / pertes de valeur		1 338		235		1 573
Reprises de dépréciations / pertes de valeur		74		75		149
Diminutions / cessions		3 753	3 482	5 232		12 467
Mouvements de périmètre	Entrées		133	1 533		1 666
Mouvements de périmètre	Sorties					
Virements						
à la clôture de l'exercice		**191 886**	**31 673**	**103 487**	**0**	**327 046**
Valeur nette						
à l'ouverture de l'exercice		**199 674**	**14 963**	**36 014**	**12 781**	**263 432**
à la clôture de l'exercice		**203 482 (1)**	**16 639**	**41 335**	**7 614**	**269 070**

(1) dont 1 596 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière au niveau de la ligne « Actifs classés comme détenus en vue de la vente »

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2017.

En ce qui concerne les actifs immobiliers qui représentent 75,6 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche économique pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.
A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2017, une dépréciation pour perte de valeur des actifs immobiliers de 1 573 milliers d'euros a été constatée. Cette charge a été enregistrée au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.
Il s'agit de trois ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2017	Valeur nette au 01/01/2017	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/17
Terrains	7 155	7 155			103	7 052	6 814
Constructions	7 452	3 496				7 452	2 775
Total	**14 607**	**10 651**	**0**	**0**	**103**	**14 504**	**9 589**

6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	**1 493**	**16 141**	**17 634**
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	**1 493**	**16 141**	**17 634**
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	**0**	**11 216**	**11 216**
Dotations aux amortissements		396	396
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	**0**	**11 612**	**11 612**
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	**1 493**	**4 925**	**6 418**
à la clôture de l'exercice	**1 493**	**4 529**	**6 022**

6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	**342**	**763**	**1 105**
Augmentations / Acquisitions			0
Diminutions / Sorties	91	93	184
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	**251**	**670**	**921**
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	**275**	**419**	**694**
Dotations aux amortissements	8	75	83
Diminutions / Sorties	61	35	96
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	**222**	**459**	**681**
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	**67**	**344**	**411**
à la clôture de l'exercice	**29**	**211**	**240**

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2017	2016
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	512	546
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	48	46
De deux à cinq ans	223	214
Plus de 5 ans	241	286
	512	**546**

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2017	2016
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	18	143
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	17	82
De deux à cinq ans	1	61
	18	**143**

6.4. Contrats de location

- Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent d'une part, les locations immobilières du Groupe et d'autre part, les locations de véhicules dont la durée de location est de deux à quatre ans. Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour trois ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur un indice INSEE (notamment l'indice du coût de la construction ou l'indice des loyers commerciaux).

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location-financement

Les contrats concernés sont des contrats de crédit-bails immobiliers (terrains et constructions) avec des options d'achat de valeur négligeable, ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la norme IAS 17.

6.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	19 239
Albertville	23 972	Meximieux	56 216	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Modane	4 870	Bernis	11 329	Joyeuse	6 228
Aubenas	24 904	Saint Martin d'Hères	36 780	Cornillon	11 771	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829	Veynes	9 051	Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Gap (CAREO)	2 200		
Bourg Saint Maurice	11 689			Guillestre	12 000		
Briançon	16 261			La Grand Combe	5 700		
Château Arnoux	4 606			Lalevade	6 380		
Chateauvieux	4 079			Lans en Vercors	4 500		
Corbas	22 416			Montpezat	4 015		
Digne	19 707			Nozières	18 085		
Digne (CAREO)	3 910			Pontcharra	10 000		
La Motte Servolex	14 817			Saint Ambroix	15 691		
La Mure	10 000			Saint Firmin	5 891		
Largentière	7 818			Saint Priest	19 335		
La Tour de Salvagny	16 192			Vallon Pont d'Arc	4 254		
La Tour du Pin	15 307						
Le Pont de Beauvoisin	15 790						
Le Pouzin	10 080						
Lyon	4 114						
Margencel	12 537						
Moirans	18 657						
Montélimar	17 519						
Moutiers	6 963						
Privas	8 115						
Pusignan	10 618						
Ruoms	8 635						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063						
Saint Genis Laval	24 454						
Saint Genis Pouilly	16 898						
Saint Jean de Maurienne	9 029						
Saint Julien en Genevois	5 496						
Saint Marcellin	12 358						
Saint Pierre d'Albigny	7 165						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Sallanches	8 775						
Seyne les Alpes	5 207						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)
Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial
Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial
Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction
Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				La Mure Argens	3 732
SAS FOREZ MAT					
				Genilac	2 950
				MONISTROL	8 046
				St Etienne	14 431
				SURY LE COMTAL	6 850
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 355			Clermont Ferrand	3 222
Beaumont les Valence	8 244			Gap	500
Echirolles	8 618			Pusignan	2 520
Voglans	4 000			Seynod	2 942
				Tours	2 000
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	9 230			Aubenas	3 739
Chassieu	5 615			Beaumont les Valence	4 764
Irigny	6 275			Nîmes	3 645
Pierrelatte	4 074			Pusignan	8 010
St Just St Rambert	21 014			Vienne	3 010
				Vinsobres	10 600
SA VAUDREY					
				Saint Léonard	3 890
SAS BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	27 420	Fegersheim	11 531	Etupes	4700
Richwiller	16 469				
Woustviller	14 975				
SAS BOIS MAURIS ODDOS					
Argonay	59 802	Seyssins	11 379	Briançon	4 066
Valence	8 236				
SAS REMAT					
Saint Quentin Fallavier	5 300			Saint Jean de Moirans	9 483
SARL REMAT RENOVATION					
				Saint Jean de Moirans	100
SAS LEADER CARRELAGES					
				Meythet	2 392
SAS SWEETAIR FRANCE					
				Saint Jean de Moirans	668
				Le Crès	300
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES					
Voiron	5 797				

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA DORAS							
Arbois	13 736			Baume les Dames	3 062	Nevers jonction	3 063
Beaune	23 549			Boz	9 969		
Besançon	16 300			Saint Marcel	24 130		
Béthoncourt	12 548			Chenôve 208	7 373		
Bourbon Lancy	9 572			Chenôve 6	38 984		
Chalindrey	6 206			Crottet	9 773		
Chenôve	33 030			Dijon Dr Quignard	14 924		
Cluny	9 845			Fain les Montbard	12 430		
Corbigny	9 700			Les Voivres	11 753		
Cosne sur Loire	8 547			Luxeuil (Caréo)	3 200		
Decize	7 596			Neuilly l'Evèque	4 110		
Delle	8 000			Nuits Saint Georges	10 124		
Dijon	11 970			Ornans	6 019		
Dole	17 000			Polisot	5 017		
Gevrey Chambertin	21 205			Remiremont	10 352		
Gueugnon	7 698			Rioz	10 457		
Is sur Tille	14 162			Saint Dizier	10 614		
Joigny	7 588			Saint Usage	11 208		
Langres	11 473			Saulieu	5 940		
Le Creusot	9 054			Toucy	11 800		
Lons le Saunier	16 607						
Macon	12 468						
Montceau les Mines	20 238						
Moulins Engilbert	5 779						
Nevers Saint Eloi	30 466						
Paray le Monial	10 000						
Pont sur Yonne	6 467						
Pontarlier	15 214						
Saint Satur	5 612						
Sainte Colombe sur Seine	10 554						
Semur en Auxois	11 507						
Seurre	6 900						
Torcy le Grand	5 619						
Verdun sur Doubs	9 000						
Vesoul	10 286						
Villegusien le Lac	11 323						
SAS CLEAU							
Dracy le Fort	42 335						
Bourg en Bresse	4 409						
Montceau les Mines	400						
SAS CLAUDE MATERIAUX							
Arcy sur Cure	7 003						
SAS SOCOBOIS							
				La Rosière	40 250		
				Ciel	9 300		
SAS M+ MATERIAUX							
Agde	7 956	Hossegor	3 405	Agen	13 869		
Bergerac	15 000	Sarlat	23 981	Alès	6 810		
Carcassonne	6 324			Argelès	5 688		
Castres	7 819			Aureilhan	5 195		
Claira	13 063			Baillargues	15 179		
Le Buisson de Cadouin	12 285			Béziers	10 550		
Peyriac-Minervois	4 413			Brive	14 173		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Canhoes	4 000		
				Castanet Tolosan	9 264		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	7 300		
				Cornebarrieu	11 020		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 722		
				Floirac	4 325		
				Frontignan	4 666		
				Lézignan-Corbières	8 978		
				Mauguio	3 468		
				Mérignac	10 641		
				Montauban	12 620		
				Montpellier	7 915		
				Montredon-des-Corrbières	13 000		
				Mouguerre	7 015		
				Nîmes	8 750		
				Paulhan	5 218		
				Perpignan (Caréo)	3 001		
				Périgueux	13 620		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Ria	5 280		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 500		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 898		
				Salles	9 068		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Annecy (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	15 234	Albertville	8 900
Annemasse	14 276	Décines	9 498	Aubenas	14 245		
Briançon	9 744	Saint Jean de Moirans	31 059	Drumettaz	9 000		
Château-Thierry	16 016			Gap	8 029		
Dijon	19 423			Margencel	13 346		
Echirolles	23 543			Montélimar	15 383		
La Tour du Pin	12 429			Remiremont	9 002		
Le Creusot	11 184			Romans	8 000		
Le Pont de Beauvoisin	8 769			Thonon	10 624		
L'Isle d'Abeau	11 910						
Mennecy	24 760						
Narbonne	15 206						
Saint Genis Pouilly	2 843						
Saint Jean de Maurienne	11 278						
Saint Julien en Genevois	2 285						
Saint Martin d'Hères	14 146						
Sallanches	6 156						
Saumur	15 824						
Thyez	17 816						
Valence	14 863						

UNITES LOGISTIQUES

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA SAMSE							
Brézins	93 751						
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS							
				Saint Hilaire du Rozier	37 620		
				Vinay/Beaulieu	28 607		
SA CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SAS MAT APPRO							
Brézins	178						
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	400		
SARL SUD APPRO							
				Potelières	2 100		
				Alès	30		
				Montpellier	20		

ATELIERS

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SAS LA BOITE A OUTILS							
				La Frette	1 300		
SARL GET ELECTRIC							
				Grenoble	423		

CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location emphytéotique	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SARL EPPS							
Aix les Bains	642			Barcelonnette	665	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Cadenet	614		
Gap	550			Meyreuil	641		
La Motte Servolex	463			Mouans Sartoux	280		
La Mure	467			Saint Savin	636		
La Tour de Salvagny	223			Valence	665		
Lyon	240						
Montélimar	667						
Pont de Beauvoisin	666						
Pusignan	220						
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						

CENTRES ADMINISTRATIFS

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SA DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						

SIEGE SOCIAL GROUPE

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA SAMSE							
Grenoble	21 750						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **129 points de vente.**
114 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction et **13 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **256 dont 223 pour l'activité Négoce et 33 pour l'activité Bricolage**. Au total, cela représente une superficie de **2 920 318 m², dont 2 474 924 m² pour l'activité Négoce et 445 394 m² pour l'activité Bricolage.**

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, de **2 Ateliers, de 4 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **212 879 m².**

Le Groupe SAMSE dispose également de **22 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 097 m².**

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		**41 018**
Augmentations		4 272
Diminutions		1 939
Mouvements de périmètre (1)	Entrées	570
Mouvements de périmètre	Sorties	
à la clôture de l'exercice		**43 921**

(1) : Prise de participation dans la société BILLMAT.

7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
PLATTARD (Groupe)	22 031	21 049
SAS MATERIAUX SIMC	12 121	11 490
SA DIJON BETON	2 644	2 483
SAS RG BRICOLAGE	1 612	1 547
SAS ZANON TRANSPORTS	1 035	1 015
SAS DIDIER	939	918
SAS BOURG MATERIAUX	971	845
SAS DEGUERRY SAMSE	823	773
SCI ENTREPOT FROMENT	723	671
SARL BILLMAT	698	
SCI CHABER	437	359
SCI LE CARREAU	73	73
SCI ESPACE PLUS	8	
SAS AMEO CONSTRUCTION	-41	-41
SAS TARARE MATERIAUX	-153	-164
Total	**43 921**	**41 018**

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
				données consolidées				
PLATTARD (Groupe)	33,99	**20 244**	**5 256**	**1 787**	**816**	175 315	Négoce	489
SAS MATERIAUX SIMC	44,99	**11 206**	**2 033**	**915**	**284**	164 651	Négoce	600
SA DIJON BETON	23,29	**2 484**	**689**	**160**	**0**	19 556	Négoce	38
SAS RG BRICOLAGE	39,98	**1 081**	**1 329**	**531**	**466**	14 070	Bricolage	57
SAS DIDIER	25,00	**919**	**80**	**20**	**0**	10 746	Négoce	42
SAS ZANON TRANSPORTS	25,00	**820**	**856**	**214**	**195**	12 515	Négoce	65
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	**845**	**253**	**127**	**0**	17 662	Négoce	34
SAS DEGUERRY SAMSE	35,07	**696**	**362**	**127**	**78**	6 461	Négoce	17
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	**571**	**380**	**152**	**100**	1 356	Bricolage	0
SARL BILLMAT	30,00	**570**	**430**	**129**	**0**	15 771	Négoce	43
SCI CHABER	40,00	**359**	**195**	**78**	**0**	412	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	**59**	**65**	**13**	**13**	67	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	**0**	**43**	**9**	**5**	0	Négoce	0
SAS AMEO CONSTRUCTION	20,00	**-41**	**0**	**0**	**0**	0	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	**-164**	**22**	**11**	**0**	1 712	Négoce	4

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel "négoce".

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2017 et 2016, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Chiffre d'affaires	175 315	161 527	164 651	152 410	84 423	62 311	15 905	15 336
Résultat opérationnel courant	7 339	6 301	2 803	2 295	3 380	952	3 015	2 982
Résultat net	5 257	4 644	2 034	1 788	2 735	635	1 969	1 848
Autres éléments du résultat global	0	0	3	-103	0	-5	2	-15
Résultat global total	**5 257**	**4 644**	**2 037**	**1 685**	**2 735**	**630**	**1 971**	**1 833**
Part attribuable aux actionnaires	5 256	4 605	2 037	1 685	2 735	630	1 971	1 833
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1	39	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	64 857	59 353	21 376	21 481	11 428	11 187	13 547	13 870
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	85 662	76 061	65 091	60 874	36 481	27 609	3 474	3 259
Dettes non courantes	33 329	31 987	11 678	10 597	8 616	5 317	7 948	7 824
Dettes courantes	51 954	41 210	48 563	47 034	15 976	13 909	2 626	3 334
Actifs nets	**65 236**	**62 217**	**26 226**	**24 724**	**23 317**	**19 570**	**6 447**	**5 971**
Part attribuable aux actionnaires	64 814	61 927	26 226	24 724	23 317	19 570	6 447	5 971
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	422	290	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	**21 049**	**20 294**	**11 123**	**10 735**	**5 303**	**5 361**	**2 317**	**2 139**
Résultat global total attribuable au Groupe	1 787	1 565	915	804	797	212	775	720
Dividendes reçus	816	816	284	370	278	270	579	546
Autres mouvements / Cessions	10			-46	385		-5	4
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	**22 030**	**21 049**	**11 754**	**11 123**	**6 207**	**5 303**	**2 508**	**2 317**
Ecarts d'acquisition	0	0	366	366	717	527	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	**22 030**	**21 049**	**12 120**	**11 489**	**6 924**	**5 830**	**2 846**	**2 655**

7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
SA DIJON BETON	235	235
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
SARL BILLMAT	190	
Total	**1 421**	**1 231**

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	5,28	52 517	4 695	11 565	0	11 565	16 158	199	3 100	Négoce	6
SAS MCD	25,00	77	275	18	0	18	18	84	9 652	Négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	0	0	Négoce	0
Total		**52 594**	**4 970**	**11 588**	**0**	**11 588**	**16 181**	**283**	**12 752**		**15**

8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **16 158 milliers d'euros** et la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **+ 1 467 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2016	**3 126**
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice	-202
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2017	1 669
Plus value potentielle au 31 décembre 2017	**4 593**
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2017	**1 467**
Variation constatée dans les capitaux propres	**1 467**

Valeur des titres au 01/01/2017	Cessions de titres au cours de l'exercice 2017	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2017	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2017	Valeur des titres au 31/12/2017
12 811	**-381**	**2 059**	**1 669**	**16 158**

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

Depuis la signature de la promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT (intervenue sur septembre 2014), les modalités d'évaluation ont été adaptées.
L'expert indépendant a défini une méthode qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette méthode repose à la fois sur la valeur du cours de bourse de SAMSE et sur la valeur de transaction au travers de pondérations qui évolueront chaque année afin de rendre compte du rapprochement de la date de réalisation de l'opération. La pondération retenue au 31 décembre 2017 est la suivante :

70 % pour le cours de bourse et
30 % pour la formule de prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 162,56 € au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe SAMSE a cédé 2 634 titres Dumont Investissement. L'impact sur le résultat se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	
Prix de vente total	398
Juste valeur transférée au compte de résultat	202
Valeur nette comptable des titres cédés	-381
Impact résultat	**219**

L'impact positif de 219 milliers d'euros a été enregistré au niveau du poste "Autres produits et charges financiers" du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017.

8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	**12 984**
Augmentations / Acquisitions	2 059
Diminutions / Sorties	431
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2017 (par capitaux propres)	1 669
à la clôture de l'exercice	**16 281**
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	**0**
Dotations	100
Reprises	
à la clôture de l'exercice	**100**
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	**12 984**
à la clôture de l'exercice	**16 181**

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)		Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice		**1 316**	**2 580**	**3 896**
Augmentations / Acquisitions		500	119	619
Diminutions / Sorties		216	98	314
Mouvements de périmètre	Entrées	20	32	52
Virements		128	-445	-317
à la clôture de l'exercice		**1 748**	**2 188**	**3 936**
Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice			**171**	**171**
Dotations				
Reprises			19	19
Mouvements de périmètre	Entrées			0
à la clôture de l'exercice			**152**	**152**
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice		**1 316**	**2 409**	**3 725**
à la clôture de l'exercice		**1 748**	**2 036**	**3 784**

(1) détail des créances sur participations

SAS BOURG MATERIAUX	1200
SAS TARARE MATERIAUX	400
SA DUMONT INVESTISSEMENT	148
Total	**1 748**

Analyse par nature d'instruments financiers

	Valeur nette	
	2017	2016
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	16 181	12 984
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	1 748	1 316
Autres actifs financiers	2 036	2 409
Total	**19 965**	**16 709**

Au 31 décembre 2017, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	205 286	12 707	192 579	190 863	12 222	178 641
Marchandises Bricolage	60 980	2 452	58 528	59 528	2 542	56 986
Total	**266 266**	**15 159**	**251 107**	**250 391**	**14 764**	**235 627**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.
Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	193 757	22 559	171 198	177 313	21 803	155 510
Clients et comptes rattachés Bricolage	1 842	88	1 754	2 018	134	1 884
Total	**195 599**	**22 647**	**172 952**	**179 331**	**21 937**	**157 394**

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2017	2016
Non échues	139 763	135 304
Retard n'excédant pas un mois	13 795	11 950
Retard compris entre un et deux mois	7 750	5 115
Retard compris entre trois et cinq mois	4 010	5 474
Au-delà	30 281	21 488
Total	**195 599**	**179 331**

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2017	2016	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	28 576	22 468	27,18
Provision constatée	22 647	21 937	3,24
% de créances impayées couvertes par provision	**79,25**	**97,64**	

11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2017	2016
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		**21 937**	**21 599**
Dotations de l'exercice aux provisions		6 121	7 342
Reprises de provisions pour dépréciation :		6 306	7 883
▪ utilisées (1)	**4 143**		**4 415**
▪ non utilisées	**2 163**		**3 468**
Mouvements de périmètre entrées		895	879
Mouvements de périmètre sorties			
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		**22 647**	**21 937**

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste "Autres produits et charges de l'exploitation courante").

Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2017 Valeur brute	2017 Provision	2017 Valeur nette	2016 Valeur brute	2016 Provision	2016 Valeur nette
Autres créances négoce (1)	89 730	1 185	88 545	47 440	711	46 729
Autres créances bricolage (1)	10 418	10	10 408	12 129	7	12 122
Charges constatées d'avance négoce	2 319		2 319	1 672		1 672
Charges constatées d'avance bricolage	421		421	376		376
Total	**102 888**	**1 195**	**101 693**	**61 617**	**718**	**60 899**

(1) détail ci-après

	2017	2016
(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	**98 953**	**58 851**
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	38 662	25 629
Fournisseurs débiteurs (a)	14 326	7 367
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	14 291	4 296
Créances sur cessions d'immobilisations	1 364	135
Créances de TVA	13 686	5 557
Débiteurs divers	4 212	4 680
Créances sociales	1 108	910
Etat - impôt sur les sociétés	9 197	9 740
Autres créances fiscales	1 984	125
Autres créances diverses	123	412

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les Conditions Particulières de Ventes (CVP) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.
Les COOPérations commerciales (COOP) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été signée sur 2017 avec une prise d'effet à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaitre distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Il en résulte de fortes variations sur les postes des autres créances et des autres dettes, en lien avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Valeurs mobilières de placement négoce	32 525	32 484
Valeurs mobilières de placement bricolage	0	2 268
Disponibilités négoce	43 416	40 185
Disponibilités bricolage	4 546	3 808
Total	**80 487**	**78 745**

Trésorerie nette à la clôture

	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	32 525	34 752
Disponibilités	47 962	43 993
Trésorerie passive	-22 080	-26 602
Total	**58 407**	**52 143**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation		
Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
3 458 084	**7 904**	**3 450 180**

14.2. Capitalisation boursière

Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2017	Capitalisation boursière en €
3 458 084	**171,15**	**591 851 077**

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions total	Augmentation de capital	Montant du capital social en €
Au 31 décembre 2014	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2015	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2016	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2017	**1**	**0**	**3 458 084**	**0**	**3 458 084**

14.3. Intérêts non contrôlants

	2017	2016
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	9 476	8 997
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	2 622	2 392
Total	**12 098**	11 389

- **Rachat d'intérêts minoritaires (0,30%) sur LA BOITE A OUTILS**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Part des intérêts non contrôlants reprise	228
Prix d'acquisition des 0,30%	-294
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-66

Les autres rachats d'intérêts minoritaires n'ont pas engendré d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2017	2016
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	bricolage	50,98	51,13
COMPTOIR FROMENT	bricolage	50,98	51,13
BTP DISTRIBUTION	négoce	48,17	48,17
LA BOITE A OUTILS	bricolage	1,96	2,26

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	15 921	15 020	17 502	16 434	37 441	34 133	243 525	219 847
Résultat opérationnel courant	1 648	1 408	1 936	1 699	1 421	1 134	9 567	8 285
Résultat net	1 197	938	1 384	1 136	979	763	6 138	6 039
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**610**	**480**	**706**	**581**	**472**	**368**	**123**	**147**
Autres éléments du résultat global	0	-11	-12	-8	4	-14	-97	-347
Résultat global total	1 197	927	1 372	1 128	983	749	6 041	5 692
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**610**	**474**	**699**	**577**	**474**	**361**	**121**	**139**
Actifs non courants	1 883	1 602	3 103	2 319	2 757	2 796	77 557	70 302
Actifs courants	4 144	3 834	3 864	3 768	15 029	13 073	73 955	66 662
Dettes non courantes	96	89	84	56	1 265	311	22 754	18 118
Dettes courantes	3 029	2 887	3 441	3 032	6 829	6 827	58 850	50 907
Actifs nets	2 902	2 460	3 442	2 999	9 692	8 731	69 908	67 939
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**1 479**	**1 258**	**1 755**	**1 533**	**4 669**	**4 206**	**1 381**	**1 535**
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 184	1 090	1 846	1 289	-422	700	9 341	15 518
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-393	-284	-879	-512	-431	413	-15 881	-9 408
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-766	-766	-946	-851	723	-761	1 721	-2 926
Augmentation ou diminution de la trésorerie	**25**	**40**	**21**	**-74**	**-130**	**352**	**-4 819**	**3 184**
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	**392**	**398**	**484**	**443**	**11**	**72**	**46**	**68**

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **180 €**.

14.5. Titres d'autocontrôle

	2017	2016
Nombre d'actions	7 904	7 304
Montant en K€	659	542
Valeur d'inventaire :	**1 316**	**1 021**

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.
Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.
Sur l'exercice 2017, 11 972 titres ont été acquis et 11 372 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité, aucun mouvement n'étant intervenu dans le cadre du contrat de rachat.

14.6. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2017	2016
Réserves	401 712	373 549
Résultat	40 309	34 927
Total	**442 021**	**408 476**

14.7.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2017		2016	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	56,17	60,69	56,17	60,50
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	21,13	22,83	21,13	22,76
- CM-CIC INVESTISSEMENT	5,28	5,71	5,28	5,69
- DIVERS	3,02	3,11	3,40	3,61
sous total	**85,60**	**92,34**	**85,98**	**92,56**
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	4,01	2,17	4,01	2,16
- FCP STOCK PICKING FRANCE	1,70	0,92	1,65	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	1,07	0,58	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	0,23	0,00	0,21	0,00
- DIVERS	7,39	3,99	7,14	3,84
sous total	**14,40**	**7,66**	**14,02**	**7,44**
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

14.7.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2017		2016	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	3 885 042	1 942 521	3 885 042
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	1 461 280	730 640	1 461 280
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	104 213	199 371	117 401	232 467
sous total	**2 960 099**	**5 911 143**	**2 973 287**	**5 944 239**
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	138 700	138 700	138 700	138 700
- FCP STOCK PICKING FRANCE	58 902	58 902	57 071	57 071
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	37 000	35 000	35 000
- AUTO-DETENTION	7 904	0	7 304	0
- DIVERS	255 479	255 479	246 722	246 722
sous total	**497 985**	**490 081**	**484 797**	**477 493**
Total	**3 458 084**	**6 401 224**	**3 458 084**	**6 421 732**

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2017			2016		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	1 127		1 127	981		981
Autres provisions pour risques et charges	1 049	519	1 568	1012	333	1 345
Provisions pour retraites et autres obligations		13 810	13 810		13 799	13 799
Provisions pour restructurations	896		896	624		624
Provisions pour impôts			0		6	6
Total	3 072	14 329	17 401	2 617	14 138	16 755

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériaux nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolution des provisions

		Litiges matériaux	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Impôts	Total
à l'ouverture de l'exercice		981	1 345	13 799	624	6	16 755
Dotations		662	643	1 182	526		3 013
Reprises	utilisées	238	342	1 544	254	6	2 384
Reprises	non utilisées	182	120	30			332
Variations de périmètre	Entrées			140			140
Variations de périmètre	Sorties						
Ecarts actuariels constatés en capitaux propres				263			263
Virements		-96	42				-54
à la clôture de l'exercice		1 127	1 568	13 810	896	0	17 401

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	359
Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	137
Provision pour risques sociaux	383
Provision pour risques et charges divers	517

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

En ce qui concerne la provision pour garantie donnée aux clients sur certains types de produits, celle-ci couvre les risques de retour sur les produits vendus et le remplacement des produits défectueux.

Une provision est constatée également pour faire face aux réclamations des clients sur des produits livrés et installés.

Ces provisions sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

C'est notamment le cas pour les installations photovoltaïques vendues par la société SWEETAIR FRANCE.

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail.

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.
Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.
La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **12 016 milliers d'euros au 31 décembre 2017.**

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires :	**Taux**
Cadres :	2 % (2 % en 2016)
Non cadres :	2 % (2 % en 2016)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	17,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	0,00%	11,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%	31 - 35 ans	0,00%	11,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	1,00%	9,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	8,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	8,00%	8,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	0,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2017.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 1,45 % au 31 décembre 2017 (contre 1,07 % en 2016).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2017.

La dotation nette de l'exercice s'élève à **:**
125 milliers d'euros.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	-264
Coût de l'actualisation	128
Ecarts actuariels (1)	261

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 2,0 % du montant total de l'engagement.

B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2017, cette provision représente un montant de **1 794 milliers d'euros.**

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
	pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans.	
Paramètres					
	détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2017				
	détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :				
	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			**activité bricolage**	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	17,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	0,00%	11,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%	31 - 35 ans	0,00%	11,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	1,00%	9,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	8,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	8,00%	8,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	0,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2016).

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation majore le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de 808 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés

16.1. Détail de la charge d'impôt

	2017	2016
Charge d'impôt exigible	14 822	12 954
Impôts différés	-242	-1 688
Total	**14 580**	**11 266**

16.2. Impôts différés au bilan

	2017	2016
Impôts différés actifs	2 346	3 404
Impôts différés passifs	7 836	9 384
Impôts différés nets	**-5 490**	**-5 980**

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 770 milliers d'euros (2 310 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2017, contre 1 602 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le principal impôt différé actif concerne la société M+ (cf. note 16.4).

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 6 570 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

16.3. Impôts différés

		2017	2016	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS				**2017/2016**
à l'ouverture de l'exercice		**3 404**	**1 375**	**2 029**
Produit de l'exercice			1 913	-1 913
Charge de l'exercice		73		73
Mouvements de périmètre	Entrées	199	96	103
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		-1 184	20	-1 204
à la clôture de l'exercice		**2 346**	**3 404**	**-1 058**
IMPOTS DIFFERES PASSIFS				
à l'ouverture de l'exercice		**9 384**	**9 551**	**-167**
Produit de l'exercice		315		315
Charge de l'exercice			225	-225
Impacts réserves		-49	-544	495
Mouvements de périmètre	Entrées		132	-132
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		-1 184	20	-1 204
à la clôture de l'exercice		**7 836**	**9 384**	**-1 548**
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice		**-5 980**	**-8 176**	**2 196**
à la clôture de l'exercice		**-5 490**	**-5 980**	**490**
Variation nette des impôts différés		**490**	**2 196**	

16.4. Preuve d'impôts

	2017	2016
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	38 659	34 209
Impôt exigible	14 822	12 954
Impôts différés	-242	-1 689
RESULTAT AVANT IMPOT	**53 239**	**45 474**
Dépréciation des écarts d'acquisition	1 035	2 085
Impact des différences permanentes	486	133
Swaps	-158	-65
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	633	351
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus **(1)**	-232	-5 892
Impact des dividendes	335	119
ID sur titres mis en équivalence	-456	329
Plus value exonérée	-218	-30
Quote part de frais sur plus values exonérées	26	1
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	-21	1
Effets des bases sans impôt différé	-981	425
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	625	350
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-7 921	-6 313
BASE FISCALE	**46 392**	**36 968**
Taux de l'impôt	33,33	33,33
Contribution sociale (3,3%)	320	261
Surtaxe exceptionnelle des grandes entreprises	1 574	
Crédit d'impôt	-529	-417
Contribution de 3% sur les distributions de dividendes **(2)**	-1 130	341
Impôts différés: impact des lois de finance 2017 et 2018 **(3)**	-1 125	-1 252
Divers	8	11
IMPOT THEORIQUE	**14 580**	**11 265**
CHARGE REELLE D'IMPOT	**14 580**	**11 265**
Taux réel de l'impôt	31,43	30,47

(1): Au 31 décembre 2016, le Groupe avait enregistré un impôt différé actif de 1,3 millions d'euros (3,9 millions d'euros en base) relatif à des déficits fiscaux reportables sur la société M+ (antérieurement non reconnus) compte tenu des perspectives bénéficiaires de cette filiale. Ces perspectives ne sont pas remises en cause au 31 décembre 2017.

(2): Sur l'exercice 2017, impact de la demande de remboursement de la taxe de 3% sur les dividendes, à la suite de l'invalidation de cette taxe par le Conseil Constitutionnel.

(3): Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25% pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2017	2016
Congés payés	811	-79
Participation des salariés	98	120
Provisions pour indemnités de fin de carrière	46	555
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-1 737	-1 243
Organic et taxes sur les grandes surfaces	68	291
Activation des déficits	-836	1 161
Crédit bail	136	115
Ecart évaluation terrains et constructions	669	11
Impôts différés: impact des lois de finances 2017 et 2018 (cf. note 16.4)	1 125	1 252
Autres	110	13
Total	**490**	**2 196**
Variation des impôts différés actif	-1 058	2 029
Variation des impôts différés passif	1 548	167
Total	**490**	**2 196**

	2017	2016
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	242	1 688
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	199	-36
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	49	544
Total	**490**	**2 196**

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2017			Valeur bilan au 31/12/2016		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Autres emprunts obligataires			0		402	402
Locations financement	465	65	530	561	128	689
Emprunts	131 496	57 371	188 867	131 951	57 603	189 554
Engagements de rachat de minoritaires	586		586	568		568
Autres financements	2 258	11	2 269	2 142		2 142
Instruments financiers dérivés	61	51	112	170	100	270
Total des passifs financiers (hors concours bancaires)	**134 866**	**57 498**	**192 364**	**135 392**	**58 233**	**193 625**
Concours bancaires courants		22 080	22 080		26 602	26 602
Total des passifs financiers (avec concours bancaires)	**134 866**	**79 578**	**214 444**	**135 392**	**84 835**	**220 227**

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2017 ECHEANCES			au 31/12/2016 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Autres emprunts obligataires				402		
Emprunts et dettes financières	79 578	121 120	13 746	84 433	122 428	12 964
Fournisseurs et comptes rattachés	186 450			161 536		
Autres dettes	106 455			76 205		
Total	**372 483**	**121 120**	**13 746**	**322 576**	**122 428**	**12 964**

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **15 904 milliers d'euros** dont **8 254 milliers d'euros à moins d'un an**.

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **145 millions d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **22 080 milliers d'euros soit en % : 15,2.**

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants » susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2017 :

Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à **1**.

Au 31 décembre 2017, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,29**.

La dette financière concernée représente **42 675 milliers d'euros à fin décembre 2017** (contre 46 550 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 11 942 actions et en a cédé 11 372.

Au 31 décembre 2017, le Groupe SAMSE est propriétaire de 7 904 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **659 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2017 est de **1 316 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 32 456 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **22 080 milliers d'euros** et sont représentés par des découverts bancaires.

17.5. Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2017 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **158 milliers d'euros.**
Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2017.

	Au 31/12/2017	VALORISATION SWAPS 31/12/2017			Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
N°SWAP	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
D03	500 000	30/06/2018	TF 0,37%	EURIBOR 3M	-1 317	-8 861
R1	0	05/11/2017	TF 0,80%	EURIBOR 3M	0	-5 707
30	0	18/04/2017	TF 1,21%	EURIBOR 3M	0	-2 900
31	0	29/05/2017	TF 0,95%	EURIBOR 3M	0	-2 404
32	0	20/09/2017	TF 0,66%	EURIBOR 3M	0	-3 684
33	125 000	01/03/2018	TF 0,89%	EURIBOR 3M	-381	-5 675
34	600 000	10/10/2018	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-5 043	-17 778
35	1 750 000	01/07/2019	TF 0,48%	EURIBOR 3M	-13 937	-31 683
36	750 000	28/03/2019	TF 1,09%	EURIBOR 3M	-8 002	-23 523
37	1 500 000	25/04/2019	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-13 011	-32 968
38	6 428 571	01/04/2022	TF 0,25%	EURIBOR 3M	-52 620	-98 236
39	2 250 000	10/03/2020	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-14 428	-29 036
40	2 000 000	30/10/2018	TF -0,17%	EURIBOR 3M MOY M-1	-3 118	-7 206
	15 903 571		TOTAL		-111 857	-269 661

17.6. Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 640 milliers d'euros.

	au 31/12/2017				au 31/12/2016			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	79 578	121 120	13 746	214 444	84 835	122 428	12 964	220 227
Taux fixe	42 112	94 474	4 272	140 858	37 942	81 500	3 117	122 559
Taux variable	37 466	26 646	9 474	73 586	46 893	40 928	9 847	97 668
Position nette avant gestion	37 466	26 646	9 474	73 586	46 893	40 928	9 847	97 668
Hors bilan (swaps de taux)	8 254	7 650	0	15 904	11 457	15 189	715	27 361
Position nette après gestion	29 212	18 996	9 474	57 682	35 436	25 739	9 132	70 307

17.7. Détermination de l'endettement financier net

	2017	2016
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts obligataires		390
Emprunts et dettes	188 690	189 309
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	177	258
Dettes relatives au crédit bail	530	689
Dettes rattachées à des participations **(1)**	2 216	2 093
Dettes diverses	165	318
Engagements de rachat de minoritaires	586	568
Total	**192 364**	**193 625**
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	192 364	193 625
Trésorerie nette	58 407	52 143
Total	**133 957**	**141 482**
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	134 866	135 392
Dettes à court terme	79 578	84 835
Total des dettes	214 444	220 227
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	80 487	78 745
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**133 957**	**141 482**
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	2 027	1 964
SCI ENTREPOT FROMENT	156	76
SCI CHABER	33	53
Total	**2 216**	**2 093**

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Fournisseurs négoce	160 632	138 785
Fournisseurs bricolage	25 818	22 752
Total	**186 450**	**161 537**

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Dettes fiscales et sociales négoce	54 769	45 250
Dettes fiscales et sociales bricolage	20 969	17 611
Dettes sur immobilisations négoce	1 339	1 100
Dettes sur immobilisations bricolage	550	2 142
Autres dettes négoce	26 569	6 599
Autres dettes bricolage	406	1 124
Produits constatés d'avance négoce	438	156
Produits constatés d'avance bricolage	1 415	2 223
Total	**106 455**	**76 205**

Le poste "Autres dettes négoce" est impacté par la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP signée sur 2017 (cf. note 12).

Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes de marchandises	1 026 835	267 979	1 294 814	939 319	244 711	1 184 030
Camionnages et prestations de services	29 268	14 623	43 891	24 980	11 683	36 663
Intérêts des créances commerciales	10		10	8		8
Frais fixes de facturation	1 576		1 576	1 308		1 308
Total	**1 057 689**	**282 602**	**1 340 291**	**965 615**	**256 394**	**1 222 009**

20.2. Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	86		86	47		47
Total	**86**	**0**	**86**	**47**	**0**	**47**

20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

	2017	2016	% d'évolution 2017/2016 à périmètre "non comparable"	% d'évolution 2017/2016 à périmètre "comparable"
Négoce	1 057 689	965 615	**9,54**	**7,38**
Bricolage	282 602	256 394	**10,22**	**3,21**
Total	**1 340 291**	**1 222 009**	**9,68**	**6,51**

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2016 et 2017.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2017	2016
Négoce	152 507	139 224
Bricolage	56 389	51 343
TOTAL	**208 896**	**190 567**

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

Participation des salariés		Abondement FCP	
2017	2016	2017	2016
1 304	1 060	1 967	1 845
1 447	1 318	918	857
2 751	**2 378**	**2 885**	**2 702**

21.1.c Evolution des frais de personnel

	2017	2016	% d'évolution 2017/2016 à périmètre non comparable	% d'évolution 2017/2016 à périmètre comparable
Négoce	152 507	139 224	9,54	7,44
Bricolage	56 389	51 343	9,83	3,69
TOTAL	**208 896**	**190 567**	**9,62**	**6,43**

A la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Groupe a enregistré un produit de 7 921 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (6 313 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Ce dernier a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2017	2016
NEGOCE	**3 462**	**3 326**
SA SAMSE	1 515	1 483
SA DORAS	752	693
SAS M+ MATERIAUX	538	545
SAS BOIS MAURIS ODDOS	108	97
SAS SOCOBOIS	87	85
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	75	78
SAS ROGER CLEAU	60	55
SAS BTP DISTRIBUTION	58	54
SAS CELESTIN MATERIAUX	55	53
SA CHRISTAUD	54	51
SAS REMAT	28	28
SAS FOREZ MAT - prise de contrôle sur l'exercice 2017	26	
SAS SWEETAIR FRANCE	18	19
SAS BLANC MATERIAUX	18	17
SAS LEADER CARRELAGES	17	17
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	12	11
SAS CLAUDE MATERIAUX	11	10
SARL GET ELECTRIC	7	6
SA DUMONT INVESTISSEMENT	6	8
SAS OUTIMAT B.T.P.	6	5
SAS VAUDREY	6	6
SAS MAT APPRO	5	5
BRICOLAGE	**1 671**	**1 498**
SAS LA BOITE A OUTILS	1 418	1 287
SAS COMPTOIR FROMENT	74	68
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	68	65
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	61	56
SAS DEDB REMIREMONT	50	22
	5 133	**4 824**

21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2017	2016
Employés et Ouvriers	3 519	3 274
Techniciens, Agents de maîtrise	881	888
Cadres	733	662
TOTAL	**5 133**	**4 824**

Note 22 - Charges externes

	2017	2016	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	7 581	5 987	26,62	26,22
Locations et transport de biens	29 218	28 111	3,94	0,76
Entretiens et réparations	11 714	10 544	11,10	8,39
Primes d'assurance	4 112	3 802	8,15	7,23
Services extérieurs divers	2 351	1 796	30,90	30,01
Personnel extérieur à l'entreprise	7 758	7 698	0,78	-2,47
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 769	4 688	23,06	16,10
Publicité, publications et relations publiques	13 310	12 288	8,32	3,69
Déplacements, missions et réceptions	6 977	6 104	14,30	10,47
Frais postaux et télécommunications	3 081	3 034	1,55	0,73
Services bancaires et assimilés	1 768	1 512	16,93	16,14
Autres services	756	1 584	-52,27	-52,59
	94 395	**87 148**	**8,32**	**5,25**

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

	2017		2016	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		149		150
Net		**149**		**150**
Dotations pour dépréciation des stocks	12 822		12 406	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		12 704		12 559
Net	**118**			**153**
Dotations pour dépréciation des créances	6 390		7 510	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		6 407		8 245
Net		**17**		**735**
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 238		2 237	
Reprises de provisions pour risques et charges		2 446		3 296
Net		**208**		**1 059**
Dépréciations des écarts d'acquisition **Net**	**920**		**1 876**	
Divers **Net**				
Total	22 370	21 706	24 029	24 250
Total Net	**664**			**221**

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2017 et 2016 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-1
des stocks de marchandises	-271
des créances	-718
des provisions pour risques et charges	-851
des écarts d'acquisition	956
des provisions diverses	
Total Net	**-885**

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2017		2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		1 845		1 101
Autres produits opérationnels		5 651		5 128
VNC des éléments d'actifs cédés	1 403		910	
Autres charges opérationnelles	9 141		8 180	
Total	**10 544**	**7 496**	**9 090**	**6 229**
Net	**3 048**		**2 861**	

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

	2017		2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Cessions d'actifs corporels		4 878		378
VNC des éléments d'actifs cédés	2 379		399	
Autres produits et charges opérationnels	1 585			153
Total	**3 964**	**4 878**	**399**	**531**
Net		**914**		**132**

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2017	2016
Résultat opérationnel courant	**53 697**	**47 282**
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	3 976	378
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-1 472	-399
Cession activité Saumur (Bricolage)	-5	
Dépréciations immobilières Négoce	-1 225	-274
Dépréciations immobilières Bricolage	-347	
Charges liées à des restructurations	-1 920	-1 239
Autres produits et charges sur opérations immobilières	1 907	1 666
Résultat opérationnel	**54 611**	**47 414**

Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2017	2016
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	203	360
Total	**203**	**360**

Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

	2017	2016
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	2 426	3 106
Total	**2 426**	**3 106**

Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2017		2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		283		373
Produits de cession des immobilisations financières		398		18
VNC des immobilisations financières cédées	247		9	
Autres produits divers		519		431
Autres charges diverses	1		30	
Dotations aux dépréciations financières	100		21	
Différences positives de change		80		130
Différences négatives de change	81		85	
	429	**1 280**	**145**	**952**
		851		**807**

Note 29 - Formation du résultat financier

			% de variation
	2017	**2016**	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	203	360	-43,61
Coût de l'endettement financier brut	-2 426	-3 106	-21,89
Coût de l'endettement financier net	**-2 223**	**-2 746**	**-19,05**
Autres produits et charges financiers	851	807	5,45
RESULTAT FINANCIER	**-1 372**	**-1 939**	**-29,24**

Note 30 - Charges d'impôt

	2017	2016
Charges d'impôt social	14 822	12 954
Impôts différés	-242	-1 688
	14 580	**11 266**

Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2017	2016
PLATTARD (Groupe)	1 787	1 565
SAS MATERIAUX SIMC	914	805
SAS RG BRICOLAGE	531	495
SAS ZANON TRANSPORTS	214	197
SA DIJON BETON	161	-291
SCI ENTREPOT FROMENT	152	156
SARL BILLMAT	129	
SAS DEGUERRY SAMSE	127	107
SAS BOURG MATERIAUX	126	44
SCI CHABER	78	60
SAS DIDIER	20	-48
SCI LE CARREAU	13	13
SAS TARARE MATERIAUX	11	-2
SCI ESPACE PLUS	9	9
	4 272	**3 110**

Note 32 - Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	7 304	3 450 780
Ventes d'actions propres en cours d'exercice		600	-600
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	7 904	3 450 180
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			**3 449 815**
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			**40 309 635**
Résultat par action			**11,68**

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 449 815	0	**3 449 815**
Résultat dilué par action			**11,68**

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.
Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.
Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	600	365	965

Note 33 - Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2017	2016
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0

B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2017	2016
Obligations en matière de location-financement immobilier		
crédit-bail	512	546
Total	512	546
Obligations en matière de location-financement mobilier		
Divers financements de véhicules et matériels	18	143
Contrats de location simple		
Véhicules	8 151	7 877
Garanties financières		
Cautions bancaires sur prêts et découverts	6 995	7 890
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0

C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2017	2016
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	2 518	2 518
Ensembles immobiliers	9 203	4 555
Total	11 721	7 073
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	254	172
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	3 269	1 630
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	3 269	1 630

Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.
Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

	TRANSACTIONS		
Informations (en milliers d'euros)	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	34 560	0	34
Charges	12 915	0	2 747
Créances rattachées à des participations	1 600	0	148
Dettes rattachées à des participations	2 216	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
Actifs	2 643		0
Passifs	10		1 224

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du " key personnel " commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2017

	2017
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	**1 965 712**
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-440 294
Retraitement IFRIC 13	808
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-185 935
Total	**1 340 291**

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise – chapitre 2.4 du Document de Référence.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	16 181	16 181	16 181			
Autres actifs financiers non courants	3 784	3 784		3 784		
Clients et comptes rattachés	172 952	172 952		172 952		
Autres actifs financiers courants	101 693	101 693		101 693		
Equivalents de trésorerie	32 525	32 525		32 525		
Trésorerie	47 962	47 962		47 962		
Actifs	**375 097**	**375 097**	**16 181**	**358 916**		
Passifs financiers non courants	134 866	134 866			134 805	61
Fournisseurs et comptes rattachés	186 450	186 450			186 450	
Autres dettes courantes	106 455	106 455			106 455	
Passifs financiers courants	79 578	79 578			79 527	51
Passifs	**507 349**	**507 349**			**507 237**	**112**

	Au 31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	12 984	12 984	12 984			
Autres actifs financiers non courants	3 725	3 725		3 725		
Clients et comptes rattachés	157 394	157 394		157 394		
Autres actifs financiers courants	60 899	60 899		60 899		
Equivalents de trésorerie	34 751	34 751		34 751		
Trésorerie	43 993	43 993		43 993		
Actifs	**313 746**	**313 746**	**12 984**	**300 762**		
Passifs financiers non courants	135 392	135 392			135 222	170
Fournisseurs et comptes rattachés	161 536	161 536			161 536	
Autres dettes courantes	76 205	76 205			76 205	
Passifs financiers courants	84 835	84 835			84 735	100
Passifs	**457 968**	**457 968**			**457 698**	**270**

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.
- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.
- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2017		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		1 467	
Instruments dérivés	158		
Equivalents de trésorerie			
Total	**158**	**1 467**	

	Au 31/12/2016		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		2 218	
Instruments dérivés	65		
Equivalents de trésorerie			
Total	**65**	**2 218**	

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2017, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2017			2016		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 229 178	297 048	**1 526 226**	1 103 533	270 168	**1 373 701**
inter-secteurs	-171 489	-14 446	**-185 935**	-137 918	-13 774	**-151 692**
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 057 689	282 602	**1 340 291**	965 615	256 394	**1 222 009**
Résultat Opérationnel Courant	38 395	15 302	**53 697**	33 798	13 484	**47 282**
Résultat Opérationnel	40 140	14 471	**54 611**	33 930	13 484	**47 414**
Résultat financier	-1 021	-351	**-1 372**	-1 530	-409	**-1 939**
Quote part des résultats des entreprises associées	3 497	775	**4 272**	2 385	725	**3 110**
Impôt			**-14 580**			**-11 266**
Résultat net			**42 931**			**37 319**

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2017			2016		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	22 253	7 312	**29 565**	21 306	6 674	**27 980**
Dépréciations des écarts d'acquisition	920		**920**	1 876		**1 876**
Dépréciations des immobilisations incorporelles						
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-57	-92	**-149**	-57	-93	**-150**
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles						
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	26	-43	**-17**	-704	-31	**-735**
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	208	-90	**118**	31	-185	**-154**
Dotations et reprises de provisions diverses	-429	221	**-208**	-660	-399	**-1 059**

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2017			2016		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**
Actifs	783 039	159 745	**942 784**	699 386	163 569	**862 955**
Entreprises associées	41 075	2 846	**43 921**	38 363	2 655	**41 018**
Total des actifs	824 114	162 591	**986 705**	737 749	166 224	**903 973**
Total des dettes	438 430	94 157	**532 587**	381 656	102 452	**484 108**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	30 586	10 168	**40 754**	29 499	10 987	**40 486**

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.

- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques, qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux Normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 37 – Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations	Odicéo				Ernst & Young et Autres				Autres			
(en euros)	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	386 106	100	364 419	100	145 686	100	147 022	100	114 635	100	121 735	100
- Samse S.A.	99 532	26	99 406	27	73 703	51	77 429	53				
- Filiales intégrées globalement	286 574	74	265 013	73	71 983	49	69 593	47	114 635	100	121 735	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	7 550	100	7 475	100								
- Samse S.A.	7 550	100	7 475	100								
- Filiales intégrées globalement												
sous-total	**393 656**	**100**	371 894	100	**145 686**		147 022	100	**114 635**	**100**	121 735	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
sous-total			NEANT				NEANT				NEANT	
TOTAL	**393 656**	**100**	371 894	100	**145 686**		147 022	100	**114 635**	**100**	121 735	100

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 42,9, soit 4,3 % du total bilan du groupe. Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT »), comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation). Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs. Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à : • prendre connaissance des principes et méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à perpétuité) ; • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; • par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société.

Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2017 pour un montant net de M€ 251,1 et représentent 25,4 % de son total. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche. Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus sur les achats. Le montant des provisions pour dépréciations de stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés. L'activité du groupe est sensible aux évolutions du marché de la construction et il existe un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur prix de revient, en raison de marchandises devenues inutilisables, obsolètes ou difficilement vendables. La détermination de la valeur nette de réalisation probable	Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination des valeurs brute et nette des stocks et avons discuté avec la direction des résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires. Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks des quantités valorisées en comptabilité. Nous avons identifié et testé les contrôles clés mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés. Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice précédent et avons analysé les variations inattendues. S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.

repose notamment sur l'estimation des perspectives de ventes propres à chacun d'entre eux et ce dans chacune des filiales et agences.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du poids des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.

Pour les articles en stock présentant des écarts significatifs entre la méthode d'évaluation appliquée et le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les créances clients s'élèvent à M€ 172,9 et représentent 17,5 % du bilan du groupe. La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à : • l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients pour les filiales significatives, notamment à travers l'examen des balances âgées, que nous avons rapprochées de la comptabilité, et de l'analyse des retards de paiement ; • l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues les plus significatives.

Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et le groupe. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice, relatifs à ces contrats. Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées. En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination des avoirs à recevoir et des factures à établir. Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenus pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP. Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des statistiques de gestion et, le cas échéant, nous avons rapproché les montants d'achat confirmés par le fournisseur. Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues sur cette même période. Nous avons enfin examiné le débouclement au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ODICEO était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

- Villeurbanne et Lyon, le 11 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO	ERNST & YOUNG et Autres
Dave Molliex	Pascal Rhoumy

4.2 Comptes sociaux

Bilan 191

Compte de résultat 193

Soldes intermédiaires de gestion 194

Tableau des flux de trésorerie 195

Tableau de variation des capitaux propres 196

Annexe aux comptes sociaux 197

Note 1 - Immobilisations incorporelles 198

Note 2 - Immobilisations corporelles 199

Note 2bis – Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles 200

Note 3 - Immobilisations financières 200

Note 4 - Stocks de marchandises 201

Note 5 - Créances 202

Note 6 - Charges constatées d'avance 203

Note 7 - Capital social 203

Note 8 - Provisions pour risques et charges 205

Note 9 - Emprunts et dettes 207

Note 10 - Produits constatés d'avance 208

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat 208

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir 209

Note 13 - Chiffre d'affaires net 209

Note 14 - Charges et produits financiers 210

Note 15 - Charges et produits exceptionnels 211

Note 16 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices 211

Note 17 - Effectifs et CICE 213

Note 18 - Engagements financiers et autres informations 213

Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 214

Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux 214

Note 21 - Informations complémentaires 214

Note 22 - Inventaire des actifs financiers 215

Note 23 - Filiales et participations 216

Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices 218

Bilan de la société mère

(en euros)

ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	Au 31 Décembre 2017 NET	2016 NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**				
Concessions, brevets et droits similaires		14 131 036	12 707 485	1 423 550	1 021 203
Fonds commercial		12 152 192	5 928 253	6 223 939	6 582 325
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**Note 2**				
Terrains		60 586 997	24 261 938	36 325 059	38 150 644
Constructions		73 645 208	47 541 452	26 103 756	26 468 548
Installations techniques, matériel et outillages industriels		20 955 241	12 142 384	8 812 857	7 081 539
Autres immobilisations corporelles		60 626 749	41 315 262	19 311 487	15 992 657
Immobilisations en cours		3 919 368	0	3 919 368	2 446 711
Avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisations financières	**Note 3**				
Participations		174 658 513	2 689 068	171 969 445	165 235 552
Créances rattachées à des participations		21 953 500	2 639 357	19 314 144	33 928 852
Autres immobilisations financières		11 337 094	0	11 337 094	9 337 302
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**453 965 898**	**149 225 198**	**304 740 700**	**306 245 333**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	**Note 4**				
Matières premières, approvisionnements		2 287 913	0	2 287 913	2 055 585
Marchandises		81 071 573	4 559 928	76 511 644	70 681 989
Avances, Acomptes versés sur commandes		1 797 085	0	1 797 085	1 088 041
Créances	**Note 5**				
Clients et comptes rattachés		95 439 698	8 179 439	87 260 259	70 022 989
Autres créances		73 340 762	350 074	72 990 688	21 514 738
Valeurs mobilières de placement		28 177 276	777	28 176 498	29 108 823
Disponibilités		26 932 035	0	26 932 035	19 344 388
Charges constatées d'avance	**Note 6**	1 765 214	0	1 765 214	1 172 361
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**310 811 556**	**13 090 218**	**297 721 338**	**214 988 913**
TOTAL GENERAL		**764 777 454**	**162 315 416**	**602 462 038**	**521 234 246**

(en euros)

PASSIF	Notes	Au 31 Décembre 2017	2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 149
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		190 000 000	150 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		11 785 418	13 726 064
RESULTAT DE L'EXERCICE		21 656 929	45 649 921
Subventions d'Investissements		81 988	85 655
Provisions réglementées		21 424 847	20 354 964
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**293 442 632**	**278 310 054**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 8		
Provisions pour risques		1 262 200	1 410 410
Provisions pour charges		5 725 747	5 996 573
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**6 987 947**	**7 406 984**
DETTES	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		105 134 431	117 875 958
Emprunts et dettes financières divers		12 081 722	7 394 991
Avances et acomptes reçus		296 780	13 706 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 637 506	66 653 486
Dettes fiscales et sociales		23 403 662	20 162 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		594 371	715 641
Autres dettes		75 882 989	8 989 406
Produits constatés d'avance	Note 10	0	18 518
TOTAL DETTES		**302 031 459**	**235 517 208**
TOTAL GENERAL		**602 462 038**	**521 234 246**

Compte de résultat

(en euros)

		Notes	Exercices 2017	2016	% de variation
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises			525 073 078	479 499 460	9,50
Production vendue : services			24 983 979	21 024 077	18,84
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**Note 13**	**550 057 057**	**500 523 537**	**9,90**
Production stockée					
Production immobilisée			35 365	59 187	-40,25
Subventions d'exploitation			0	0	0,00
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges			10 180 965	12 233 689	-16,78
Autres produits			4 653 825	5 244 960	-11,27
		Total des Produits d'exploitation	**564 927 211**	**518 061 373**	**9,05**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			406 589 764	362 495 692	12,16
Variation de stock (marchandises)			-5 950 945	533 407	-1 215,65
Achats de matières premières et approvisionnements			0	0	0,00
Autres achats et achats externes			48 569 381	43 002 432	12,95
Impôts, taxes et versements assimilés			7 420 708	7 229 815	2,64
Salaires et traitements			48 245 874	45 357 213	6,37
Charges sociales			18 576 837	17 911 603	3,71
Sur immobilisations :	dotations aux amortissements		10 746 039	10 148 096	5,89
	dotations aux dépréciations		0	104 000	NS
Sur actif circulant :	dotations aux dépréciations de stock		4 559 928	4 609 431	-1,07
	dotations aux dépréciations des comptes clients		1 994 211	2 698 816	-26,11
Pour risques et charges :	dotations aux provisions		594 273	1 922 849	-69,09
Autres charges			4 813 618	4 506 252	6,82
		Total des Charges d'exploitation	**546 159 688**	**500 519 607**	**9,12**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**18 767 522**	**17 541 766**	**6,99**
Produits financiers		**Note 14**			
Produits financiers de participation			11 536 406	9 684 126	19,13
Autres intérêts et produits assimilés			205 217	26 597 598	-99,23
Reprises financières aux amortissements et provisions			0	667	-100,00
Différences positives de change			4 246	23 541	-81,96
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0	0,00
		Total des Produits financiers	**11 745 870**	**36 305 932**	**-67,65**
Charges financières		**Note 14**			
Dotations financières aux amortissements et provisions			759 026	1 146 251	-33,78
Intérêts et charges assimilés			1 146 690	1 574 561	-27,17
Différences négatives de change			33 296	23 939	39,09
		Total des Charges financières	**1 939 012**	**2 744 750**	**-29,36**
RESULTAT FINANCIER			**9 806 858**	**33 561 182**	**-70,78**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**28 574 380**	**51 102 948**	**-44,08**
Produits exceptionnels		**Note 15**			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			555 314	912 134	-39,12
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 555 472	1 130 563	37,58
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			5 182 904	4 520 000	14,67
		Total des Produits exceptionnels	**7 293 690**	**6 562 698**	**11,14**
Charges exceptionnelles		**Note 15**			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			300 925	298 918	0,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 603 839	1 081 835	48,25
Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions			5 178 592	4 537 298	14,13
		Total des Charges exceptionnelles	**7 083 356**	**5 918 051**	**19,69**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**210 333**	**644 646**	**-67,37**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			948 071	755 421	25,50
Impôts sur les bénéfices		**Note 16**	6 179 714	5 342 253	15,68
		Total des produits	**583 966 771**	**560 930 003**	**4,11**
		Total des charges	**562 309 841**	**515 280 082**	**9,13**
BENEFICE NET DE L'EXERCICE			**21 656 929**	**45 649 921**	**-52,56**

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		
	2017	2016	% de variation
Ventes de marchandises	525 073 078	479 499 460	9,50
- Coût d'achat des marchandises	400 638 819	363 029 100	10,36
MARGE COMMERCIALE	**124 434 259**	**116 470 360**	**6,84**
Production vendue	24 983 979	21 024 077	18,84
Production stockée	0	0	0,00
Production immobilisée	35 365	59 187	-40,25
Production de l'exercice	**25 019 343**	**21 083 264**	**18,67**
Production + Ventes	**550 092 421**	**500 582 724**	**9,89**
- Coût d'achat des marchandises	400 638 819	363 029 100	10,36
- Consommation en provenance de tiers	48 569 380	43 002 432	12,95
VALEUR AJOUTEE	**100 884 222**	**94 551 192**	**6,70**
+ Subventions d'exploitation	0	0	0,00
- Impôts et taxes	7 420 708	7 229 814	2,64
- Charges de personnel	66 822 711	63 268 815	5,62
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**26 640 803**	**24 052 563**	**10,76**
+ Reprises de dépréciations,provisions, transfert de charges	10 180 965	12 233 689	-16,78
+ Autres produits	4 653 825	5 244 960	-11,27
- Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions	17 894 451	19 483 192	-8,15
- Autres charges	4 813 618	4 506 252	6,82
RESULTAT D'EXPLOITATION	**18 767 523**	**17 541 768**	**6,99**
+ Produits financiers	11 745 870	36 305 932	-67,65
- Charges financières	1 939 012	2 744 751	-29,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**28 574 381**	**51 102 949**	**-44,08**
% sur ventes	**5,44**	**10,66**	
+ Produits exceptionnels	7 293 690	6 562 698	11,14
- Charges exceptionnelles	7 083 356	5 918 052	19,69
Résultat exceptionnel	**210 333**	**644 646**	**-67,37**
- Participation des salariés	948 071	755 421	25,50
- Impôt sur les bénéfices	6 179 714	5 342 253	15,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	**21 656 929**	**45 649 921**	**-52,56**
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 518 722	996 883	52,35
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 183 190	980 007	20,73
Plus ou moins values sur cessions	**335 532**	**16 876**	1 888,22

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2017	2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	**21 656 929**	**45 649 931**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 277 930	17 858 482
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-4 224 477	-4 226 498
Plus et moins values de cession	-335 900	-16 876
Boni provenant rachat des titres	0	-26 229 983
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	**34 370 815**	33 031 389
Variation des frais financiers	-42 269	-64 137
Variation de stock	-6 061 984	506 167
Variation des créances	-69 267 072	-9 454 824
Variation des dettes	74 335 508	17 878 569
Variation du besoin en fonds de roulement	**- 1 035 817**	8 865 775
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	**33 334 998**	**41 897 164**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporels et corporels	-17 717 321	-18 477 096
Cession d'immobilisations incorporels et corporels	1 518 722	791 815
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financiers	-5 980 792	-8 616 772
Cession d'immobilisations financiers	11 102 789	1 998 759
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**-11 076 602**	**-24 303 294**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-7 607 794	-7 261 977
Dividendes sur actions auto détenues	17 217	19 431
Souscription d'emprunts	36 162 000	21 000 000
Remboursement des emprunts	-37 902 152	-40 871 000
Mouvements des autres dettes et créances	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	**-9 330 729**	**-27 113 546**
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	**12 927 667**	**-9 519 676**
Trésorerie nette à l'ouverture	**34 299 079**	**43 818 725**
Trésorerie nette à la clôture	**47 226 746**	**34 299 049**

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2015	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**153 523**	**19 919**	**18 808**	**238 271**
Affectation du résultat 2015				19 919	-19 919		0
Résultat de l'exercice 2016					45 650		45 650
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 634	1 634
Au 31 décembre 2016	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**166 200**	**45 650**	**20 439**	**278 310**
Affectation du résultat 2016				45 650	-46 650		0
Résultat de l'exercice 2017					21 657		21 657
Dividendes versés				-7 608			-7 608
Dividendes sur actions propres				17			17
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 070	1 070
Au 31 décembre 2017	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**204 259**	**21 657**	**21 505**	**293 442**

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

- Fermeture de l'agence Saint Just Saint Rambert au 30 juin 2017.
- Fermeture de l'agence de Lalevade au 30 septembre 2017.
- Reconstruction achevée de l'agence de Barcelonnette en novembre 2017. L'indemnité d'assurance pour ce sinistre s'élève à 2 259 K€, 600 K€ ont déjà été perçus sur 2017 et le solde sera reçu sur 2018.
- Suite au sinistre de Bourg Saint Maurice survenu en 2015, 778 K€ d'indemnité d'assurance restent à percevoir au 31 décembre 2017, ce solde sera versé sur le premier trimestre 2018.
Les sommes perçues par l'assureur sont comptabilisées en transfert de charges.
- La filiale SAS SOCOBOIS a intégré le groupe fiscal sur l'exercice 2017.
- Acquisition de la SAS FOREZ MAT au 24 mars 2017 (coût d'acquisition y compris frais sur titres : 520 K€).
- Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des Primes de Fin d'Année (« PFA »), une convention de centralisation des règlements des PFA a été signée sur 2017 avec une prise d'effet à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaitre distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces PFA.

Les fortes variations qui en découlent sur les postes autres créances font l'objet d'un détail en Note 5 et celles des dettes fournisseurs et autres dettes font l'objet d'un détail en Note 9.3.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.
La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Changement de méthode

Néant

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Fonds commerciaux Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	**225**	**1 122**	**10 986**	**3**	**13 227**	**0**	**25 563**
Augmentations/Acquisitions					1 037		1 037
Diminutions/Sorties			-181		-137		-318
Diminutions - En cours affectés							0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	**225**	**1 122**	**10 805**	**3**	**14 128**	**0**	**26 283**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	**178**	**285**	**5 465**	**0**	**12 032**	**0**	**17 960**
Dotations					813		813
Sorties					-137		-137
à la clôture de l'exercice	**178**	**285**	**5 465**	**0**	**12 708**	**0**	**18 636**
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	**47**	**837**	**5 521**	**3**	**1 195**	**0**	**7 603**
à la clôture de l'exercice	**47**	**837**	**5 340**	**3**	**1 420**	**0**	**7 647**

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.
Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1er janvier 2017* ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

* La loi de finances 2017 a supprimé l'amortissement dérogatoire sur les logiciels acquis à partir du 1er janvier 2017.

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	**60 418**	**71 885**	**19 721**	**55 937**	**2 447**	**210 408**
Augmentations/Acquisitions	586	2 819	3 444	7 844	3 909	18 602
Diminutions/Sorties	-417	-1 059	-2 209	-3 153		-6 838
Diminutions - En cours affectés					-2 438	-2 438
Diminutions - En cours annulés						0
à la clôture de l'exercice	**60 587**	**73 645**	**20 955**	**60 627**	**3 919**	**219 733**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	**22 267**	**45 416**	**12 640**	**39 944**	**0**	**120 267**
Dotations	2 085	2 648	1 688	4 328		10 749
Sorties	-90	-523	-2 185	-2 956		-5 754
à la clôture de l'exercice	**24 262**	**47 541**	**12 142**	**41 316**	**0**	**125 261**
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	**38 151**	**26 469**	**7 081**	**15 993**	**2 447**	**90 140**
à la clôture de l'exercice	**36 325**	**26 104**	**8 813**	**19 311**	**3 919**	**94 472**

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

- terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
- toiture	20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

- matériels de transports	8 ans
- chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
- matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques	3 ans
- mobilier divers	10 ans

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.
D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette année, il a été constaté :

- une dépréciation de 850 K€ de l'ensemble immobilier de Saint Just Saint Rambert.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1 Mouvement des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
à l'ouverture de l'exercice	**167 839**	**35 896**	**9 337**	**213 072**
Augmentations/Acquisitions	6 819	3 981	1 995	12 795
Diminutions/Cessions	0	-17 923		-17 923
à la clôture de l'exercice	**174 658**	**21 954**	**11 332**	**207 945**
DEPRECIATIONS				
à l'ouverture de l'exercice	**2 603**	**1 966**	**0**	**4 569**
Dotations	86	673		759
Reprises utilisées				0
à la clôture de l'exercice	**2 689**	**2 639**	**0**	**5 328**
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice	**165 236**	**33 930**	**9 337**	**208 503**
à la clôture de l'exercice	**171 969**	**19 315**	**11 332**	**202 617**

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances -1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	**21 954**	**11 332**	**33 287**	**32 963**		**324**

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1% pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 254 K€
- des prêts au personnel pour 12 K€
- des autres titres pour 70 K€

3.2 Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Cessions ou diminutions (K€)
SAS LA BOITE A OUTILS	2 061	294	
HENRY SAS	317	6 006	
FOREZ MAT	520	520	
Total		**6 819**	**0**

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).
Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dépréciation :

- des titres de SUD APPRO pour 86 K€.
- de l'avance de trésorerie faite à SWEETAIR FRANCE pour 673 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1 Variation des stocks de marchandise

Montant en K€	2017 Valeur brute	2017 Dépréciation	2017 Valeur nette	2016 Valeur brute	2016 Dépréciation	2016 Valeur nette	Impact net sur le besoin en fonds de roulement
Marchandises négoce	83 360	4 560	78 800	77 347	4 609	72 738	6 062
Total	**83 360**	**4 560**	**78 800**	**77 347**	**4 609**	**72 738**	6 062

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2 Variation des dépréciations de stock

Montant en K€	au 01.01.17	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	au 31.12.17
	4 609	4 560	-4 609	0	4 560
Total	**4 609**	**4 560**	**-4 609**	**0**	**4 560**

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

5.1 Créances clients et autres créances

Montant en K€	2017 Valeur brute	2017 Dépréciation	2017 Valeur nette	2016 Valeur brute	2016 Dépréciation	2016 Valeur nette	Impact net sur le besoin en fonds de roulement	
Créances clients	95 440	8 179	87 260	79 540	9 517	70 023	17 237	
Autres créances	73 341	350	72 991	21 733	218	21 515	51 476	(*)
Total	**168 780**	**8 530**	**160 251**	**101 274**	**9 736**	**91 538**	**68 713**	

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Les fortes variations de ces postes découlent des nouveaux schémas de comptabilisation définis par la convention de centralisation des règlements des Primes de Fin d'Année (PFA) signée sur 2017 (cf. paragraphe "faits marquants de la période").

Deux catégories de PFA sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations commerciales (COOP).
Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe.

La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2 Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	AU 01/01/17	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	AU 31/12/17
Dépréciations comptes clients	9 517	1 813	1 563	1 588	8 179
Total	**9 517**	**1 813**	**1 563**	**1 588**	**8 179**

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris entre deux mois et au-delà.

A ce titre, une dépréciation complémentaire (324 K€) ainsi qu'une reprise (652 K€) ont été enregistrées dans les comptes et rendues non déductibles de l'impôt.

5.3 Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2017	2016	2017	2016
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépots à terme	18	67		
Comptes à terme	27 500	28 500		
Actions propres	659	541	1	1
Disponibilités	26 932	19 344		
Total	**55 109**	**48 453**	**2**	**2**

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 659 K€ et représentent 7 904 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépré-ciation financière.

Il a été constaté une provision pour dépréciation des titres pour un montant de 1 K€.

La valeur d'inventaire (cours de bourse) de ces actions au 31 décembre représente un montant de 1 353 K€

5.4 Trésorerie nette

en K€	2017	2016
Disponibilités et équivalents de trésorerie	55 109	48 453
Concours bancaires courants	-7 883	-14 154
Total	**47 226**	**34 299**

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (1 765 K€ au 31 décembre 2017).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué de 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	**Actions propres détenues**	**Actions en circulation**
	3 458 084	**7 904**	**3 450 180**

7.1 Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions Emises	Nombre d'actions Total	Augmentation de capital	En K€ Montant du capital social
Au 31 décembre 2014	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2015	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2016	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2017	**1**		**3 458 084**		**3 458**

7.2 Variation des capitaux propres

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2015	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**153 523**	**19 919**	**18 808**	**238 271**
Affectation du résultat 2015				19 919	-19 919		0
Résultat de l'exercice 2016					45 650		45 650
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 634	1 634
Au 31 décembre 2016	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**166 200**	**45 650**	**20 439**	**278 310**
Affectation du résultat 2016				45 650	-45 650		0
Résultat de l'exercice 2017					21 657		21 657
Dividendes versés				-7 608			-7 608
Dividendes sur actions propres				17			17
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 070	1 070
Au 31 décembre 2017	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**204 259**	**21 657**	**21 505**	**293 442**

7.3 Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	**241**	**0**	**241**	

(1) pour mémoire

7.4 Variation des provisions réglementées

Montant en K€	AU 01/01/17	Dotations	Reprises		AU 31/12/17
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	20 355	4 210	-3 140	0	21 425
Provision spéciale de réévaluation	0				0
Total	**20 355**	**4 210**	**-3 140**	**0**	**21 425**

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/17	Dotations	Reprises		AU 31/12/17
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	339	75	-58	0	356
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 990	453	-717	0	5 726
Provision pour médailles du travail	1 072	81	-247	0	906
Provision pour impôts	7		-7	0	0
Total	**7 408**	**609**	**-1 028**	**0**	**6 988**

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	295
Provision pour risques	51
Provision pour charges	0
Provisions sur honoraires	3
Indemnité d'occupation précaire	8
Total	**357**

En accord avec le Règlement CRC N° 2000 - 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contre-partie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

8.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 726 K€ au 31 décembre 2017.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

- Paramètres économiques

	Cadres	Non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %

(pourcentages identiques depuis 2008)

- Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.
Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

- Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2017.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2017.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2017 est de 1,45 % (1,07 % en 2016).

La société n'a pas couvert en 2017 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 452 K€ et la reprise s'élève à 717 K€.

8.2 Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 906 K€ au 31 décembre 2017.

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail :
20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2017.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 81 K€ et la reprise s'élève à 247 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				
	2017	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	2016
Emprunts	97 253	31 528	65 473	252	103 722
Intérêts courus sur emprunts	108	108			150
Concours bancaires	7 853	7 853			14 128
Intérêts courus sur concours bancaires	29	29			26
Dépôts et cautionnements reçus	2	2			2
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	11 972	11 972			7 243
Total	**117 216**	**51 492**	**65 473**	**252**	**125 271**

9.1 Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	AU 01/01/17	Augmentations	Diminutions	AU 31/12/17
Emprunts	103 722	29 000	35 470	97 253
Intérêts courus sur emprunts	150		43	108
Concours bancaires courants	14 128		6 275	7 853
Intérêts courus sur concours bancaires	26	3		29
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	7 243	7 162	2 433	11 972
Total	**125 271**	**36 165**	**44 220**	**117 216**

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour la période 2017.

9.2 Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2017	2016
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	97 253	103 722
Intérêts courus sur emprunts	108	150
Concours bancaires courants (découverts et spots)	7 853	14 128
Dettes bancaires et assimilées	**105 213**	**118 000**
Dettes rattachées à des participations	11 972	7 243
Divers	31	28
Dettes financières diverses	**12 003**	**7 271**
Total	**117 216**	**125 271**

9.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2017	Etat des échéances			2016	Impact sur le besoin en fonds de roulement	
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans			
Avances et acomptes reçus	297	297			13 707	-13 410	(1)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 638	84 638			66 654	17 984	(1)
Dettes fiscales et sociales	23 404	23 404			20 162	3 242	
Dettes sur immobilisations	594	594			716	-122	
Autres dettes	75 883	75 883			8 989	66 894	(1)
Total	**184 816**	**184 816**	**0**	**0**	**110 228**	**74 588**	

(1) Les fortes variations de ces postes découlent des nouveaux schémas de comptabilisation définis par la convention de centralisation des règlements des Primes de Fin d'Année signée sur 2017 (voir le paragraphe « faits marquants de la période ».

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (0 K€ au 31 décembre 2017).

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

en K€ Postes du bilan	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	Avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
BILAN				
CREANCES				
Participations	174 629	30	174 659	
Créances rattachées à des participations	21 954		21 954	
Créances clients et comptes rattachés	17 700		17 700	27 065
Autres créances	5 933		5 933	
DETTES				
Dettes rattachées à des participations	11 972		11 972	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 063	5 262	10 325	50 534
Autres dettes	4 521	11	4 532	
RESULTAT				
Produits financiers	11 536		11 536	
Charges financières	789		789	

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€ Produits à recevoir	2017	Charges à payer	2017
Clients		***Fournisseurs***	
Factures à établir Clients	10 255	Factures non parvenues	16 623
Fournisseurs		***Clients***	
Avoirs à recevoir	1 819	Avoirs Clients à établir	64 728
Autres Créances		***Autres Dettes***	
Autres créances	3 546	Dettes fiscales et sociales à payer	11 957
		Autres dettes	309
Total	**15 620**	**Total**	**93 617**

Note 13 - Chiffre d'affaires net

	Négoce de matériaux de construction **en K€**		
Ventilation par nature du chiffre d'affaires	**2017**	**2016**	% de variation
Ventes nettes de marchandises	525 073	479 499	9,50
Camionnages sur ventes	3 854	3 570	7,96
Prestations de services	6 291	3 940	59,67
Assistances diverses	13 557	12 287	10,34
Commissions et courtages	402	359	11,95
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	880	869	1,23
Total	**550 057**	**500 523**	**9,90**

Note 14 - Charges et produits financiers

en K€	2017	2016
CHARGES	**1 939**	**2 745**
Dotations Immobilisations financières	759	1 146
Intérêts des emprunts	993	1 402
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	30	30
Intérêts bancaires	93	69
Escomptes accordés	31	27
Charges diverses	0	46
Pertes de change	33	24
PRODUITS	**11 746**	**36 306**
Revenus des participations	11 290	9 340
Revenus des créances rattachées à des participations	246	344
Revenus des placements et produits divers (*)	205	26 598
Reprises dépréciations financières	0	1
Gain de change	4	24
Produit net sur cessions	0	0

(*) : Les revenus des placements et produits divers 2016 correspondent pour 26 230 K€ à un boni de fusion.

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2017	2016
CHARGES	**7 083**	**5 918**
Régularisations clients	14	69
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	415	9
Régularisations fournisseurs	131	66
Régularisations diverses	153	242
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1183	770
Immobilisations financières		210
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	9	15
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 210	4 206
Dotations aux autres provisions	969	331
PRODUITS	**7 294**	**6 563**
Régularisations clients	330	435
Dégrevement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	53	152
Régularisations diverses	172	326
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 519	792
Immobilisations financières		205
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	33	130
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	3 140	2 570
Reprises de provisions et transferts de charges	2 043	1 949

Note 16 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

16.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	28 574	6 042	22 533
Résultat exceptionnel	210	72	138
Participation des salariés	-948	66	-1 014
Total	**27 837**	**6 180**	**21 657**

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 34,43 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des crédits d'impôts

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1er janvier 2016. Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La filiale SAS SOCOBOIS a intégré le groupe fiscal sur l'exercice 2017.

Au 31 janvier 2017, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

Evénements 2017

Suite à la censure par le Conseil Constitutionnel de la contribution de 3 % sur les revenus distribués, la société a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2014 à 2017. L'issue de ce contentieux étant certain, la société a constaté un produit à recevoir à hauteur 0,8 million d'euros hors intérêts moratoires. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Une contribution exceptionnelle de 15 % de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises à la tête de groupes fiscaux réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2017 pour un montant de 1,6 million d'euros.

16.2 Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, CHRISTAUD, CELESTIN, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, TARARE MATERIAUX et VAUDREY a été mis en place pour les exercices 2016 et 2017. Un avenant à cet accord a été signé cette année afin d'intégrer la société MAT APPRO pour l'exercice 2017.
Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2017 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 948 K€ (contre 755 K€ en 2016).

16.3 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

Résultat de l'exercice		21 657
Impôt sur les bénéfices		6 180
Résultat avant impôt		**27 837**
Variation nette des provisions réglementées		**1 070**
Amortissements dérogatoires	1 070	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		**28 907**

(avant impôt)

16.4 Situation fiscale latente

en K€		Montant soumis à l'impôt	Impôt	
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT				
Amortissements dérogatoires		21 425	5 356	(2)
	TOTAL	**21 425**	**5 356**	
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT				
Congés payés (ancien régime)		5 477	1 886	(1)
Participation des salariés		948	326	(1)
Retraite		452	113	(2)
Autres		2 654	914	(1)
	TOTAL	**9 531**	**3 239**	

(1) Impôt calculé au taux de 34,43 %. S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allégements seront constatés en 2018, la baisse progressive de l'IS programmée par la LDF 2018 n'a donc pas d'impact.
(2) Impôt calculé au taux de 25% , incidence de l'application progressive du taux d'impôt pour les sociétés de 25% (LDF 2018).

Note 17 - Effectifs et CICE

	2017	2016
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 455	1 429
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	842	832
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	373	376
Cadres	240	221
	1 455	**1 429**

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 2 353 938 €.

Le crédit d'impôt 2016, perçu en 2017, soit 1 993 469 €, a contribué au financement d'investissements et au financement de coûts de formation.

Note 18 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					**7 282**
Obligations contractuelles	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	0				
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	5 750		5 750		
Locations véhicules	1 532	919	613		
Emprunts	0				
TOTAL	**7 282**	**919**	**6 363**	**0**	
Engagements reçus					**0**
Compromis de vente immobilière					0
Ligne de crédit reçue et non utilisée					0
OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE					

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2017 un montant de 15 403 K€. La majeure partie des SWAPS, 13 403 K€, est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieur à 1 % augmenté de la marge. Un SWAP d'une valeur de 2 000 K€ permet à SAMSE de bénéficier d'un taux fixe négatif sur découvert (- 0,17 %).
L'exposition aux taux variables est diminuée de moitié : la dette à taux variable de 32 484 K€ est couverte à hauteur de 15 403 K€.

Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document de Référence disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 21 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,17 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

Note 22 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

31/12/2017	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
SA DORAS	32 787	32 787	56 934	56 934
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	2 683	29 807	23 801
SAS M+ MATERIAUX	47 915	47 915	22 891	22 891
SAS LA BOITE A OUTILS	660 419	658 358	16 064	15 770
SAS BOIS MAURIS ODDOS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	16 021	16 021	7 610	7 610
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	780	780	1 751	1 751
SAS SWEETAIR.FRANCE	5 399	5 399	1 658	1 658
SAS BTP DISTRIBUTION	4 113	4 113	1 287	1 287
SARL SUD APPRO	73 660	73 660	770	770
SAS FOREZ MAT	500	0	520	-
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SCI H2O IMMO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS SC INV (fusionnée au 01/01/2016)	0	0	0	-
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	1 250	1 250	663	663
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SAS MAT APPRO	4 875	4 875	49	49
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		**174 658**	**167 839**
	Dépréciations constatées		**2 689**	**2 603**
	Total de la valeur au bilan		**171 969**	**165 236**

B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

DIVERS

	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
ACTIONS PROPRES	**7 904**	**7 304**		
Total des valeurs brutes			**660**	**542**
Dépréciations constatées			**1**	**1**
Total de la valeur au bilan	**7 904**	**7 304**	**659**	**541**

Note 23 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus Brute	 Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SA DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	53 011	99,98	56 934	56 934			207 379	2 317		année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	30 269	100,00	29 807	29 807			61 715	5 613	2 160	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	14 375	13 230	100,00	22 891	22 891	11 000		180 622	3 575		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	63 916	98,04	16 064	16 064	3 030		242 830	7 522	3 962	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	3 232	100,00	12 830	12 830	1 884		37 192	1 729	1 281	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	785	14 206	100,00	7 610	7 610			20	419		année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	2 971	100,00	2 725	2 725			7 076	410	1 201	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	10 467	89,80	2 286	2 286			22 866	1 360	541	année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 263	78,00	1 751	1 606			3 312	94	156	année civile
SAS SWEETAIR.FRANCE 305 route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	750	-2 630	80,00	1 658	0	2 689		4 447	-386		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	794	8 678	51,83	1 287	1 287			37 441	1 136	90	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	737	-358	100,00	770	414	246		6 231	41		année civile
SAS FOREZ MAT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	100	323	100,00	520	520	2 793		11 481	-1 229		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	1 841	77,50	389	389	585		6 240	423	149	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	62	96,00	295	295			60	60		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	19	100,00	214	214	211		46	19		année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	167	100,00	183	183			836	-41		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6		année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	3	221	66,50	26	26			12	221		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	94	99,00	3	3			61	57		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	182	99,00	2	2			73	52		année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	74	100,00	1	1	1 614		340	26		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	119	90,00	1	1			46	34		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	328	60,00	1	1	250		156	46		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1	1369,3	60	1	1			552	170		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	15	0,2	100	129	129	75		11	0		année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	aleur comptable es titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société))											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	**5 400**	**23 039**	**33,99**	**12 764**	**12 764**			**29 919**	**3 288**	**816**	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	**2 607**	**27 115**	**44,99**	**1 143**	**1 143**			**157 694**	**1 700**	**283**	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	**360**	**2 313**	**25,00**	**938**	**658**			**10 746**	**77**		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	**300**	**3 598**	**25,00**	**663**	**663**			**12 515**	**878**	**195**	année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	**500**	**1 431**	**50,00**	**250**	**250**	**1 200**		**17 662**	**247**		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	**500**	**-814**	**50,00**	**250**	**0**	**400**		**1 712**	**23**		année civile
SAS DEGUERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	**456**	**2 167**	**35,07**	**152**	**152**			**6 461**	**338**	**78**	année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	**98**	**458**	**50,00**	**49**	**49**	**175**		**5 271**	**87**		année civile
SAS MC DISTRIBUTION 45, Rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU	**70**	**282**	**25,00**	**18**	**18**			**9 652**	**275**	**84**	année civile

Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	550 057 056,76	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	40 582 121,43	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73
Impôts sur les bénéfices	6 179 713,67	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00
Participation des salariés	948 071,21	755 420,60	780 355,68	774 113,00	586 956,00
Dot. amortissements et provisions	11 797 407,44	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73
Résultat net	21 656 929,11	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00
Résultat distribué	8 645 210,00	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,67	16,51	9,61	10,46	9,11
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	**6,26**	13,20	5,76	4,89	5,19
Dividende attribué	**2,50**	2,20	2,10	2,10	2,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 455	1 429	1 490	1 537	.1 467
Masse salariale	48 245 874,61	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	18 576 837,48	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des actifs incorporels non amortissables

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,2, soit 1 % du total bilan de votre société. Chaque année, selon les modalités de la note 2 bis de l'annexe des comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Ils sont relatifs à des agences spécifiques qui peuvent connaître des difficultés susceptibles de conduire à remettre en cause la valeur de l'actif incorporel correspondant. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de ce risque et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière. Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à : • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ; • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à perpétuité) ; • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; • par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 191,3 et représentent 31,8 % de bilan de votre société. En fin d'exercice, selon les modalités de la note 3 de l'annexe des comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés. Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan et de la sensibilité des analyses utilisées avec ces hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à : • analyser, sur la base d'informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; • comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; • analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; • rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 78,8 et représentent 13,1 % du bilan de votre société. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 4 et 4.1 de l'annexe des comptes annuels. L'activité de votre société est sensible aux évolutions du marché de la construction et il existe un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure au prix de revient, en raison de marchandises devenues inutilisables, obsolètes ou difficilement vendables. La détermination de la valeur nette de réalisation probable repose notamment sur l'estimation des perspectives de ventes propres à chacun d'entre eux et ce dans chacune des agences. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et avons discuté avec la direction des résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires. Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité. Nous avons identifié et testé les contrôles clés mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés. Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice précédent et avons analysé les variations. S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques. Pour les articles en stock présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, les créances clients s'élèvent à M€ 87,3 et représentent 14,5 % du bilan de votre société. La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels. Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, la société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de deux mois. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à : • l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, que nous avons rapprochée de la comptabilité, et de l'analyse des retards de paiement ; • l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues les plus significatives.

Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, la société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats. Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées. En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination des avoirs à recevoir et des factures à établir. Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP. Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des statistiques de gestion et le cas échéant nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur. Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période. Nous avons enfin examiné le débouclement pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ODICEO était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 11 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO	ERNST & YOUNG et Autres
Dave Molliex	Pascal Rhoumy

5 Autres informations

5.1 Responsable du Document de Référence 226

5.2 Attestation du responsable 226

5.3 Informations historiques sur les exercices 2015 et 2016 227

5.4 Responsables du contrôle des comptes 227

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes 228

5.6 Responsable de l'information 228

5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait, Président du Directoire de SAMSE

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Grenoble, le 12 avril 2018
Le Président du Directoire
Olivier Malfait

5.3 Informations historiques sur les exercices 2015 et 2016

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document de Référence :

5.3.1 Pour l'exercice 2015

Le Document de Référence de l'exercice 2015 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 avril 2016, sous le numéro de dépôt D.16-0273.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.3.2 Pour l'exercice 2016

Le Document de Référence de l'exercice 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 7 avril 2017, sous le numéro de dépôt D.17-0343.
Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Odicéo
115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Dave Molliex.
Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

M. Laurent Jouffre
115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de M. Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Ernst & Young et Autres
1/2 Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Pascal Rhoumy.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Auditex
11 Allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Mme Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations	Odicéo				Ernst & Young et Autres				Autres			
(en euros)	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	386 106	100	363 559	100	145 686	100	147 022	100	114 635	100	121 735	100
- Samse S.A.	99 532	26	98 546	27	73 703	50,5903	77 429	53				
- Filiales intégrées globalement	286 574	74	265 013	73	71 983	49,4097	69 593	47	114 635	100	121 735	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	7 550	100	7 475	100								
- Samse S.A.	7 550	100	7 475	100								
- Filiales intégrées globalement												
sous-total	**393 656**	**100**	371 034	100	**145 686**	**100**	147 022	100	**114 635**	**100**	121 735	100
Autres prestations (2) rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
sous-total			NEANT				NEANT				NEANT	
TOTAL	**393 656**	**100**	371 034	100	**145 686**	**100**	147 022	100	**114 635**	**100**	121 735	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes
(2) Dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet

5.6 Responsable de l'information

Olivier Malfait
SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
Tél : 04 76 85 78 00

6 Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2018

6.1 Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions 230

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 232

6.3 Résolutions 249

6.1. Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions

Partie ordinaire

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 21 656 929,11 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 77 818 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 42 931 337 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 40 309 635 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 2,50 € par action ; il sera versé à compter du 14 juin 2018 aux 3 458 084 composant le capital au 31 décembre 2017, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	21 656 929,11 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de	11 785 417,65 €
s'élève à	33 442 346,76 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 8 645 210,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 14 797 136,76 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2014	2,10 €
2015	2,10 €
2016	2,20 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

Résolutions 5 à 9 - Composition du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance prise le 8 mars 2018, de coopter Monsieur Remco Teulings, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Khaled Bachir, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs Patrice Joppé, Paul Bériot, Remco Teulings, des sociétés CRH FRANCE DISTRIBUTION et DUMONT INVESTISSEMENT viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2018 et vous soumettons le renouvellement desdits mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Résolutions 10 à 14 - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un vote a posteriori, le montant ou la valorisation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours du dernier exercice clos.

Les informations relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos aux dirigeants mandataires sociaux figurent au chapitre 2.4 du Document de Référence.

Résolutions 15 à 18 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », a introduit un vote a priori sur la politique de rémunération de l'exercice en cours appliquée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Nous soumettons à votre approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat pour 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces éléments sont présentés dans le chapitre 2.4 du Document de Référence.

Résolution 19 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit (18) mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.
Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la vingtième résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document de Référence une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Partie extraordinaire

Résolution 20 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

Résolution 21 - Modification statutaire

Nous vous demandons de modifier l'article 3 des statuts de la société afin d'étendre l'objet social à l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

Résolution 22 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Conseil de Surveillance

Le Directoire

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225–58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

- **Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements conclus au cours de l'exercice écoulé mentionnés en annexe qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

- **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale du 10 mai 2017, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 3 avril 2017.

Lyon, le 11 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO	ERNST & YOUNG et Autres
Dave Molliex	Pascal Rhoumy

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

> Conventions d'assistance entre votre société et certaines de ses filiales	Annexe 1
> Conventions entre votre société et la filiale SAS RENE DE VEYLE	Annexe 2
> Conventions entre votre société et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT	Annexe 3
> Convention entre votre société et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE	Annexe 4
> Conventions entre votre société et la filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS	Annexe 5
> Conventions entre votre société et CRH France DISTRIBUTION	Annexe 6

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNÉS PAR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES 2017

Conseil de Surveillance	Initiales	Directoire	Initiales
Patrice JOPPE	PJ	Olivier MALFAIT	OM
Paul BERIOT	PB	Francois BERIOT	FB
Khaled BACHIR	KB	Jean-Jacques CHABANIS	JC
		Laurent CHAMEROY	LC
		Philippe GERARD	PG
		Jérôme THFOIN	JT

ANNEXE 1

CONVENTIONS D'ASSISTANCE ENTRE VOTRE SOCIETE ET CERTAINES DE SES FILIALES

1.1. PRINCIPES

Des conventions de services et de fournitures existent entre votre société et plusieurs filiales du Groupe SAMSE, votre société assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- assistance juridique, fiscale et sociale,
- commercial, référencement, achats et stocks,
- publicité,
- personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, votre société facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes hors taxes réalisées par la filiale (à l'exception de certaines filiales pour lesquelles la rémunération est calculée sur le montant des achats hors taxes).

1.2 APPLICATIONS

1.2.1 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé et soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 :

- **Avec la société Leader Carrelages**

Personne concernée : FB.

PRINCIPE :

Une convention d'assistance, de services et de fournitures entre votre société et Leader Carrelages a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance et de maintenance en informatique dans le cadre de la mise à disposition par votre société de logiciels et services, en complément des prestations de services fournies par votre société dans les domaines juridiques, comptables, etc.

La rémunération est fixée à 0,30 % du montant des ventes de marchandises hors taxes réalisé par Leader Carrelages.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2017, la convention prenant effet le 1er janvier 2018.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Les prestations ainsi rendues par votre société s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe.

- **Avec la société BTP Distribution**

Personnes concernées : OM, LC.

PRINCIPE :

Une convention entre votre société et BTP Distribution a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations en matière de centralisation des achats et supervision de la Direction Générale.

La rémunération est fixée à 0,50 % du montant des ventes de marchandises hors taxes réalisé par BTP Distribution selon la répartition suivante : 80 % pour votre société et 20 % pour Dumont investissement à compter du 1er janvier 2018.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2017, la convention prenant effet le 1er janvier 2018.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Les prestations ainsi rendues par votre société permettent à votre filiale de bénéficier des conditions d'achats négociées avec les fournisseurs.

1.2.2 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé et déjà approuvées par l'assemblée générale : Néant

1.2.3 Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 23 juin 2016 :

- **Avec RG Bricolage**

Personne concernée : JC.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 28 mars 2007 a été autorisé. Cet avenant modifie les modalités de rémunération des prestations fournies à RG Bricolage en fonction de ce qui est appliqué en comptabilité et revoit la durée de la convention d'assistance.

En conséquence, l'avenant prévoit la suppression de la facturation par votre société des frais d'utilisation de la plate-forme de Brézins (Isère) à compter du 1er juillet 2016. La durée de la convention d'assistance est renouvelée pour 4 ans jusqu'au 31 décembre 2020.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Aucune facturation de prestations n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2017, l'avenant à la convention prévoyant la suppression de la facturation des frais d'utilisation de la plate-forme de Brézins.

1.2.4 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 décembre 2016 :

- **Avec CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées : OM et FB.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 3 janvier 1998 a été autorisé. Cet avenant modifie les modalités de rémunération des prestations fournies à Célestin Matériaux.

En conséquence, la rémunération est ramenée de 2 % à 1,70 % du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Célestin Matériaux pour les exercices 2017 et 2018.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Votre société a facturé à CELESTIN MATERIAUX € 414.684 de prestations d'assistance, de services et de fournitures au cours de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 10 mars 2016 :

- **Avec REMAT**

Personnes concernées : OM et FB.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 26 février 2016 a été conclu entre votre société et REMAT. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance et de maintenance en informatique dans le cadre de la mise à disposition par votre société de logiciels et services, en complément des prestations de services fournies par votre société dans les domaines juridiques, comptables, etc.

En conséquence, la rémunération est portée de 1 % à 1,3 % du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par REMAT (hors ventes au groupe SAMSE) à compter du 1er janvier 2016.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Votre société a facturé à REMAT € 88.496 de prestations d'assistance et de maintenance en informatique au cours de l'exercice 2017.

Conventions d'assistance et informatique

Personnes concernées	Sociétés	Rémunération (en % des ventes hors taxes)	Montant € 2017 hors taxes
FB / OM / PG / LC	BOIS MAURIS ODDOS	1,70 %	596.577
OM / FB	CELESTIN MATERIAUX	1,70 %	414.684
OM / FB	DEGUERRY SAMSE	1,50 % du CA HT	94.260
FB	RENE DE VEYLE	Forfait	6.800
LC	EPPS	2,00 %	6.739
OM et FB	REMAT	1,30 % du CA HT	88.496
OM (jusqu'au 01/09/2017) Lien : détention (depuis le 01/09/2017	REMAT SERVICES	1,30 %	606
JC / OM / PB	LA BOITE A OUTILS	0,40 % pour la maintenance et le développement informatique Frais réels pour les autres postes d'assistance	913.273 1.346.563
OM / PB	MATERIAUX SIMC	0,60 % négoce + 1,00 % LS pro	841.448
OM / PJ / FB	CHRISTAUD	1,70 %	376.275
FB	TARARE MATERIAUX *	2,00 %	19.022
OM / FB	ZANON TRANSPORTS *	1,60 % du CA H.T.	137.280
PB / OM / PJ / / KB	DORAS *	0,18 % ventes hors taxes budgétées	291.984

FB	LEADER CARRELAGES*	30 % des économies réalisées grâce au Groupe Samse ou des produits que le Groupe Samse a fait percevoir	33.971
OM / FB /LC	LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES *	1,70 %	38.816
OM/LC	M+ MATERIAUX *	0,40 %	485.472
JC	RG BRICOLAGE	0,40 % (maintenance et développement informatique). Convention valable jusqu'au 31/12/2020	55.005
JC	EDB FROMENT	0,40 % des ventes hors taxes (maintenance et développement informatiques) + € 11.000 /an + 0,15 % des ventes budgétées hors taxes (plate-forme)	62.359
JC/OM	EDB AUBENAS	0,40 % (maintenance et développement informatiques)	56.482
JC	COMPTOIR FROMENT	0,40 % (maintenance et développement informatique)	68.600

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

Convention informatique

OM/LC	M+ MATERIAUX	Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes : De 0 à K€ 50.000 : 0,30 % De K€ 50.000 à K€ 100.000 : 0,20 % Au-delà de K€ 100.000 : 0,10 %	326.691

ANNEXE 2

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

Personne concernée : FB.

2.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

2.2 Convention autorisée au cours de l'exercice et déjà approuvée par l'assemblée générale : Néant

2.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

PRINCIPE :

Une convention a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « GROUPE SAMSE » en tant que de besoin.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

En contrepartie de ce service rendu, RENE DE VEYLE facture une rémunération forfaitaire annuelle de € 20.000.

ANNEXE 3

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA S.A. DUMONT INVESTISSEMENT

Personnes concernées : PJ et PB.

3.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

3.2 Convention autorisée au cours de l'exercice et déjà approuvés par l'assemblée générale : Néant.

3.3 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Convention approuvée par le conseil de surveillance du 22 Décembre 2016

PRINCIPE :

Un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi, à compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel sera égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 0,3 % pour les sommes placées chez votre société par DUMONT INVESTISSEMENT.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

DUMONT INVESTISSEMENT a facturé € 430 à votre société en rémunération des prêts accordés.

Location de bureaux

PRINCIPE :

Votre société loue à DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Votre société a facturé à DUMONT INVESTISSEMENT pour € 26.624 hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble.

Convention de Gestion et de Direction du groupe par Dumont Investissement

Personnes concernées : PJ et PB.

Prestations fournies par DUMONT INVESTISSEMENT à votre société

PRINCIPE :

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.) ;
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.) ;
- Gestion du personnel ;
- Juridique, fiscal et social.

Les prestations de DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

€ 2.064.738 hors taxes ont été facturés par DUMONT INVESTISSEMENT à votre société.

ANNEXE 4

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE

Personne concernée : lien de détention.

4.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

4.2 Convention autorisée au cours de l'exercice et déjà approuvés par l'assemblée générale : Néant.

4.3 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et le GROUPE PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

- **Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :**

Les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE bénéficieront de toutes les bonifications de fin d'année selon leurs achats.

La facturation de cette prestation se décompose entre :

- 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par votre société et 20 % par Dumont Investissement).

  Au 31 décembre 2017, € 693.674 ont été facturés par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE et € 48.000 ont été comptabilisés en facture à émettre.

- Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, à la société PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par votre société et 20 % par Dumont Investissement) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé hors taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal a 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5% et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

  Au 31 décembre 2017, € 200.000 ont été comptabilisés par votre société en facture à émettre à l'attention du groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Rémunération de la logistique :**

Les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE bénéficieront des services des plates-formes du groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2017, € 164.340 ont été facturés par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Groupement MCD :**

L'accès aux conditions du groupement MCD sera rémunéré par année civile par le groupe PLATTARD NEGOCE à hauteur de € 20.000 hors taxes.

Au 31 décembre 2017, € 20.000 ont été facturés à ce titre par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE.

ANNEXE 5

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE ETS PIERRE HENRY ET FILS

Personnes concernées : FB, OM, JT et LC.

5.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Néant.

5.2 Convention autorisée au cours de l'exercice et déjà approuvés par l'assemblée générale : Néant.

5.3 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

ASSISTANCE INFORMATIQUE

PRINCIPE :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS fournissent à votre société de l'assistance et du conseil dans le domaine informatique (Référencement commun entre HENRY et votre société et établissement d'une nomenclature commune). Rémunération sur la base de 50 % des coûts réels de la rémunération du technicien, des charges sociales et des frais de déplacement et de mission s'y rapportant.

APPLICATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS ont facturé à votre société pour € 24.393 hors taxes d'assistance informatique.

ANNEXE 6

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET CRH FRANCE DISTRIBUTION

Personne concernée : KB.

6.1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale :

AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT DE NÉGOCIATION

PRINCIPE :

Votre société et CRH FRANCE DISTRIBUTION ont conclu un mandat de négociation commun des ristournes de fin d'année optimisées (RFA) et des services de coopération commerciale auprès de fournisseurs communs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015. Un avenant a été signé en date du 11 octobre 2017, afin de modifier les conditions financières de rémunération de votre société ainsi que la durée de la coopération.

Dans le cas où l'un des Partenaires de la coopération, pour quelque raison que ce soit, devait ne pas poursuivre la coopération à l'issue de la durée de quatre ans visée ci-dessus ou s'il était mis un terme à cette coopération du Partenaire pendant ladite période de quatre ans, CRH facturera, soit le 31 décembre 2018 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), soit le 31 décembre 2019 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), à votre société, une indemnité égale au montant de la Rémunération que le Partenaire aura versé ou devra verser à votre société au titre de sa dernière année de participation effective à la coopération objet du Contrat. Cette facture sera exigible à l'issue d'une période de vingt-quatre mois pour une facturation en 2018 et de douze mois pour une facturation en 2019 et ne sera pas soumise à TVA compte tenu de son caractère indemnitaire. Toutefois, dans le cas où CRH ne lèverait pas avant le 31 décembre 2020 l'option d'achat issue de la promesse de vente de titres, CRH s'engage à établir un avoir à votre société le 31 décembre 2020 du montant de l'indemnité facturée précédemment.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Le présent avenant est entré en vigueur dès sa date de signature, avec application immédiate à la Rémunération due à votre société par CRH au titre de l'année 2017, et ce dans les conditions fixées à l'Article 2.

INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ :

Votre société bénéficie des échanges économiques négociés par les deux groupes avec les différents fournisseurs ce qui a conduit à la contractualisation d'un forfait.

6.2 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice et déjà approuvés par l'assemblée générale : Néant.

6.3 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

CONTRAT DE MANDAT DE NÉGOCIATION

PRINCIPE :

Votre société et CRH FRANCE DISTRIBUTION ont entendu mener une négociation commune des remises de fin d'année (RFA) et de la fourniture de services auprès de certains fournisseurs dont la liste a été établie d'un commun accord, sur la base d'éléments figurant dans un contrat—cadre annuel type.

Chacune des deux sociétés assure de façon indépendante sa propre politique commerciale vis-à-vis de ses fournisseurs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015.

La rémunération que percevra chaque société sera calculée en fonction des gains que chacune d'elles apportera à l'autre. Une formule de calcul a été déterminée entre votre société et CRH FRANCE DISTRIBUTION.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2017 :

Au 31 décembre 2017, € 400.000 hors taxes pour l'année 2017 ont été comptabilisés par votre société à l'attention de CRH FRANCE DISTRIBUTION.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2018
(Vingtième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution présentée lors de cette même assemblée relative à l'autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions, de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (dix-neuvième résolution) et consentie pour une période de dix-huit mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 11 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICEO, représenté par
Dave MOLLIEX

6.3 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 21 656 929,11 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 77 818 € et qui ont donné lieu à une imposition de 25 939 €.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	21 656 929,11 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	11 785 417,65 €
Soit un bénéfice distribuable de	33 442 346,76 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,50 € par action	8 645 210,00 €
- Au report à nouveau	14 797 136,76 €

Ainsi, le dividende s'élève à 2,50 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 2,50 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 14 juin 2018.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2014	2,10 €
2015	2,10 €
2016	2,20 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution *(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat : Monsieur Remco Teulings)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 8 mars 2018 de coopter Monsieur Remco Teulings en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Khaled Bachir, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du

Conseil de Surveillance de Monsieur Remco Teulings, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Patrice Joppé)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Paul Bériot)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société CRH FRANCE DISTRIBUTION)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH FRANCE DISTRIBUTION, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société DUMONT INVESTISSEMENT)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dixième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Onzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Douzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Treizième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Quatorzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2017)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la

rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Quinzième résolution *(Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, au titre de l'exercice 2018)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Seizième résolution *(Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2018)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Dix-septième résolution *(Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Dix-huitième résolution *(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance)* - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2017 de la société, au chapitre 2.4.

Dix-neuvième résolution *(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;

- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;

- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2017, dernière date du capital constaté).

Compte tenu des 7 904 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 337 904 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 580 800 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 et est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Vingtième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Vingt-et-unième résolution (*Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, à compter de la présente Assemblée, d'étendre l'objet social de la société à l'activité de prestation logistique pour le compte de tiers.

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la société et de le compléter comme suit :

Article 3 - OBJET SOCIAL

« La société a pour objet en France et à l'étranger : (…)
- La prestation logistique pour le compte de tiers ».

Vingt-deuxième résolution (*Pouvoirs)* - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1 Table de concordance du Document de Référence 254

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion 256

7.1 Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	226
2. Contrôleurs légaux des comptes	227-228
3. Informations financières sélectionnées	26, 119
4. Facteurs de risques	69 à 72
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	8 à 22, 24-25
5.2 Investissements	64
6. Aperçu des activités	9 à 22
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	23
7.2 Liste des filiales importantes	216-217
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	148 à 152
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	62-63, 65 à 68, 120, 191-192
9.2 Résultat d'exploitation	121-122, 193-194
10. Trésorerie et capitaux	28, 36 à 42, 59-60, 63, 123-124, 159 à 162, 168 à 170, 175-176, 180-181, 195, 203-204, 213-214
11. Recherche et développement, brevets et licences	116
12. Informations sur les tendances	116
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction	42 à 53
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	38, 53
15. Rémunérations et avantages	53 à 59, 78-79
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	44-45, 49 à 51

17. Salariés	
17.1 Effectifs	91 à 93, 172-173, 213
17.2 Participations et stock- options	78 à 80, 172, 212
17.3 Accords de participation	79-80
18. Principaux actionnaires	28, 37-38, 162
19. Opérations avec des apparentés	179
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	118 à 184, 190 à 218
20.2 Etats financiers	62-63, 65, 67-68, 120 à 124, 191 à 195
20.3 Vérification des informations financières	185 à 189, 219 à 224
20.4 Date des dernières informations financières	32
20.5 Politique de distribution des dividendes	31
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	71-72
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	36 à 42, 159 à 162, 203-204
21.2 Acte constitutif et statuts	34 à 36
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	113 à 115, 185 à 189, 219 à 224, 232 à 248
24. Documents accessibles au public	32
25. Informations sur les participations	135 à 139, 216-217

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion

Rubriques	Pages
I – **Rapport sur les comptes de l'exercice**	
1. Comptes consolidés	118 à 189
2. Comptes sociaux	190 à 218
3. Dividendes	31, 65, 230, 249
II – **Evènements postérieurs à la clôture et perspectives**	
1. Evénements significatifs postérieurs à la clôture	69
2. Perspectives d'avenir	116, 140
III – **Gestion des risques**	
1. Risques opérationnels	69-70
2. Risques financiers	71, 154, 168 à 170, 178
3. Risques juridiques	71-72
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	72
5. Couverture de risques par les assurances	72-73
IV – **Mandataires sociaux et dirigeants**	
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	42 à 44, 47 à 49
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	42 à 44, 47 à 49
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	53 à 59
4. Options et actions de performance	78
V – **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise**	
1. Emploi, relations sociales et travail décent	82 à 93
2. Droits de l'homme	93-94
3. Economie	95
4. Environnement	95 à 106
5. Responsabilité du fait des produits	106 à 108
6. Société	109 à 112
VI – **Renseignements sur le capital**	
1. Actionnariat	36 à 42, 162
2. Rachat d'actions propres par la société	39-40, 161-162

SIÈGE SOCIAL
2, rue Raymond Pitet
CS 70020 - 38030 - Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 85 78 00 - Fax 04 76 46 88 07

www.groupe-samse.fr
contact@groupe-samse.fr